



Conseil économique et social

Distr. générale
8 octobre 2013
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la cinquante-sixième session

Vienne, 12 et 13 décembre 2013

Point 3 de l'ordre du jour

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la vingt-deuxième session

Vienne, 12 et 13 décembre 2013

Point 3 de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ...	5
III. Ressources prévues	13
IV. Orientation stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	19
A. Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2012-2015	19
B. L'approche-programme intégrée: renforcer l'engagement stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	20
C. Favoriser des partenariats au sein du système des Nations Unies	23
V. Organes directeurs	25
VI. Direction exécutive et administration	26
VII. Programme de travail	33
Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues	33



	Sous-programme 2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	45
	Sous-programme 3. Lutte contre la corruption	53
	Sous-programme 4. Prévention du terrorisme	61
	Sous-programme 5. Justice	68
	Sous-programme 6. Études et analyse des tendances	75
	Sous-programme 7. Appui en matière de politiques	82
	Sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel	87
	Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	95
VIII.	Appui aux programmes	105
IX.	Situation financière	114
	A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	114
	B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	118
Annexes		
	I. Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015	122
	II. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015	132
	III. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	133
	IV. Projet de résolution relative au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015, pour adoption par la Commission des stupéfiants	143
	V. Projet de résolution relative au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2014-2015, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	146

I. Introduction

1. Dans le présent rapport, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) communique à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015, conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 (sect. XI) de l'Assemblée générale. Le présent rapport contient également des informations sur les critères appliqués en ce qui concerne le montant perçu au titre de l'appui aux programmes et sur les progrès réalisés dans la mise en place de l'approche-programme intégrée, conformément à la résolution 54/10 de la Commission des stupéfiants et à la résolution 20/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il fait également le point, d'une part, sur les mesures prévues et prises pour promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDC et, d'autre part, sur les travaux et fonctions du Groupe de l'évaluation indépendante, conformément aux résolutions 52/14 et 54/10 de la Commission des stupéfiants et aux résolutions 18/6 et 20/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. L'ONUDC est chargé d'aider les États Membres à combattre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Ses grandes orientations sont définies par: a) les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; b) les conventions internationales relatives au contrôle des drogues¹, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant², la Convention des Nations Unies contre la corruption³ et les instruments juridiques internationaux contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations; c) la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale); d) des résolutions clés d'organes délibérants, en particulier celles de l'Assemblée générale portant création du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (46/152), et sur le programme de contrôle des drogues (45/179 et 46/185 C); e) les conclusions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue; f) la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle, adoptée par le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (résolution 55/59 de l'Assemblée générale, annexe), les plans d'action qui s'y rapportent (résolution 56/261 de l'Assemblée générale, annexe), la Déclaration de Bangkok sur les synergies et les réponses: Alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale, adoptée par le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 60/177 de l'Assemblée générale, annexe) et la Déclaration de Salvador sur des stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux: les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur

¹ Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 976, n° 14152), Convention de 1971 sur les substances psychotropes (ibid., vol. 1019, n° 14956) et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (ibid., vol. 1582, n° 27627).

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2225, 2237, 2241 et 2326, n° 39574.

³ Ibid., vol. 2349, n° 42146.

évolution dans un monde en mutation, adoptée par les participants au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 65/230 de l'Assemblée générale, annexe); g) les recommandations figurant dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale); h) la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288 de l'Assemblée générale); i) les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale; et j) les résolutions 2007/12, 2007/19 et 2012/12 du Conseil économique et social.

3. Tandis que l'ONUDC continue de s'employer à intégrer au maximum, sur les plans conceptuel et opérationnel, le programme contre la drogue et le programme contre le crime, les contributions volontaires correspondantes sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Comme pour l'exercice biennal 2012-2013, le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015 se concentre sur les ressources des deux fonds destinées à des fins générales. Les fonds à des fins générales sont des contributions volontaires non préaffectées, qui sont versées pour financer les composantes relatives à la direction exécutive et à l'administration, aux programmes et à l'appui aux programmes. Ils servent en outre à financer des avances temporaires pour les projets et d'autres opérations sur le terrain.

4. Le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015 donne également des informations sur l'affectation prévue des fonds à des fins spéciales, des recettes perçues sur les contributions à des fins spéciales au titre de l'appui aux programmes, et des ressources du budget ordinaire de l'ONU. Les fonds à des fins spéciales sont des contributions volontaires préaffectées qui financent la coopération technique et d'autres activités de fond de l'ONUDC au siège à Vienne et sur le terrain.

5. Les dépenses d'appui aux programmes représentent les dépenses indirectes liées à l'appui d'activités financées par des contributions volontaires. Elles servent à financer les fonctions d'administration centrale et de gestion des programmes. En juin 2012, le Contrôleur de l'ONU a promulgué, concernant le recouvrement des dépenses et les dépenses d'appui aux programmes, de nouvelles directives qui prévoient une application stricte du taux de 13 % pour les dépenses d'appui aux programmes, limitent cette application aux fonctions d'appui du siège et aux initiatives de l'ONUDC et précisent que les recettes ainsi perçues doivent être utilisées lorsque les dépenses ne peuvent pas être clairement et directement imputées ou facturées à des activités de fond, des projets ou des programmes particuliers financés sur une base extrabudgétaire.

6. Les ressources du budget ordinaire proviennent du budget-programme biennal de l'ONU. Celles indiquées dans le présent budget consolidé de l'ONUDC sont soumises à l'Assemblée générale aux chapitres 1, 16, 23 et 29G du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015 (A/68/6) et financent:

a) Les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration de l'ONUDC, les dépenses des programmes et les dépenses d'appui aux programmes à Vienne et au Siège de l'ONU;

b) L'Office des Nations Unies à Vienne, qui appuie par des activités l'ONUDC, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des

conférences, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

7. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, les dépenses à des fins générales et les dépenses d'appui aux programmes continueront d'être réparties entre les fonds des deux programmes (drogue et crime) en fonction des montants que chacun perçoit. Le budget consolidé pour 2014-2015, comme c'était le cas pour l'exercice 2012-2013, comprend un budget unique pour l'appui général et un budget unique pour l'appui aux programmes, qui regroupent l'un et l'autre les fonds des deux programmes. Les budgets des portefeuilles de projets des deux fonds qui sont financés par des ressources à des fins spéciales continuent d'être présentés séparément étant donné que la plupart des contributions sont spécifiquement affectées au titre de l'un ou de l'autre.

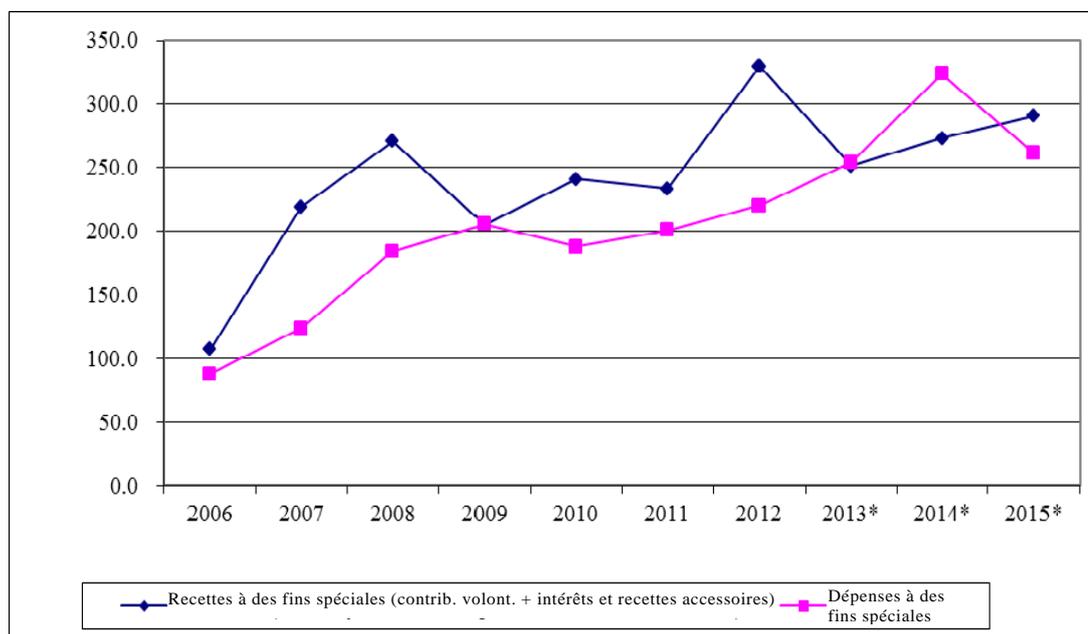
8. L'ONUDC continue d'appliquer scrupuleusement le taux de 13 % et les politiques et procédures des Nations Unies relatives aux dépenses d'appui aux programmes et de veiller à l'application de critères clairs et cohérents pour l'octroi de dérogations au taux normal de 13 %. Dans le budget consolidé pour 2014-2015, comme l'a prescrit le Contrôleur, un taux réduit de contribution aux dépenses d'appui aux programmes est appliqué en particulier aux fonds qu'il est prévu d'affecter à des projets mis en œuvre en partenariat avec d'autres organismes du système des Nations Unies et aux projets financés en tout ou en partie par l'Union européenne et régis par l'Accord-cadre financier et administratif entre la Communauté européenne, représentée par la Commission des communautés européennes, et les Nations Unies.

II. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

9. Les prévisions financières de l'ONUDC continuent de faire apparaître deux tendances contradictoires. Les recettes à des fins spéciales connaissent une augmentation phénoménale (22,4 % rien que de 2010-2011 à 2012-2013), preuve de la forte confiance des donateurs, tandis que le niveau des contributions à des fins générales continue de baisser sans que l'ONUDC puisse renverser ce mouvement. La conjonction de ces deux tendances a des répercussions négatives chroniques sur les fonctions de gestion, d'appui et de contrôle. Cette question a été régulièrement soulevée dans les précédents rapports budgétaires, et plus récemment dans le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2013/6-E/CN.15/2013/6), ainsi qu'aux réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

10. Les figures I à III ci-après montrent l'évolution des recettes et des dépenses au titre des fonds à des fins spéciales, des fonds d'appui aux programmes et des fonds à des fins générales entre 2006 et 2015. Les montants pour 2013-2015 correspondent aux prévisions les plus récentes.

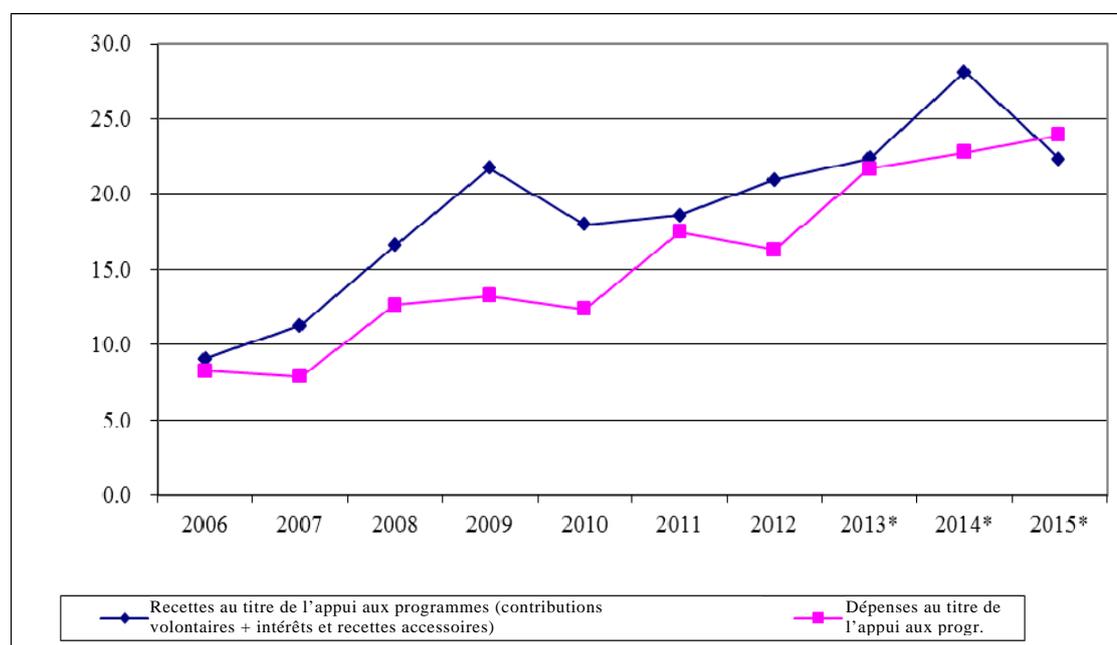
Figure I
Fonds à des fins spéciales, évolution des recettes et des dépenses entre 2006 et 2015
(en millions de dollars des États-Unis)



* Montants prévus.

11. Malgré la crise financière, les fonds à des fins spéciales témoignent de la persistance de la forte confiance des donateurs dans les orientations programmatiques de l'ONU DC et les capacités de celui-là à exécuter des activités de coopération technique, les prévisions de recettes s'établissant à 564,1 millions de dollars en 2014-2015, après le pic historique de 581 millions de dollars représentant une augmentation de 106,4 millions de dollars (22,4 %) enregistré en 2012-2013 par rapport à 2010-2011. En 2014-2015, l'exécution des programmes devrait atteindre 585,7 millions de dollars, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2012-2013.

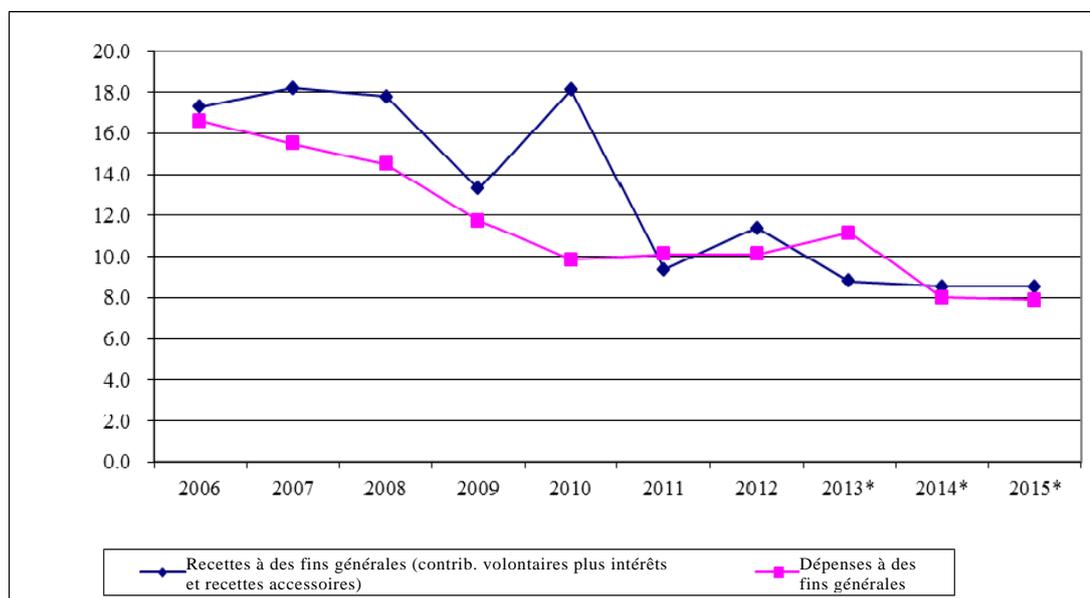
Figure II
Fonds d'appui aux programmes, évolution des recettes et des dépenses entre 2006 et 2015
(en millions de dollars des États-Unis)



* Montants prévus.

12. Les fonds d'appui aux programmes, qui résultent de l'exécution des programmes, connaissent aussi une saine évolution, les prévisions de recettes s'élevant à 50,4 millions de dollars en 2014-2015, soit une augmentation de 7,1 millions de dollars (16,4 %) par rapport à 2012-2013. Cependant, une pression sans cesse croissante s'exerce sur ces recettes pour en restreindre strictement l'affectation à des activités considérées comme globales et comprenant l'appui indirect aux programmes (par exemple, les activités relatives aux équipes itinérantes d'appui aux bureaux extérieurs, à la gestion des coûts, à la planification stratégique, à la gestion des risques, à la mobilisation de ressources et aux bureaux exécutifs des divisions), et au financement de l'exécution locale d'initiatives menées par le Siège de l'ONU, notamment l'application du progiciel de gestion intégré Umoja et des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Figure III
Fonds à des fins générales, évolution des recettes et des dépenses entre 2006 et 2015
(en millions de dollars des États-Unis)



* Montants prévus.

13. Les recettes à des fins générales continuent de baisser alors que les coûts salariaux augmentent. En 2012-2013, elles ont diminué de 7,3 millions de dollars (26,5 %), passant de 27,5 millions de dollars en 2010-2011 à une prévision révisée de 20,2 millions de dollars (par rapport à une prévision budgétaire initiale de 21,5 millions de dollars), ce qui a conduit l'ONU DC à mettre en place diverses mesures décisives de maîtrise des dépenses (dont le gel des recrutements), pour un montant de 1,9 million de dollars, afin de préserver la viabilité du fonds. Malgré les mesures prises, l'exercice biennal 2012-2013 risque d'être le premier où l'ONU DC pourrait enregistrer un déficit opérationnel net, puisque les dépenses devraient se stabiliser à 21,1 millions de dollars (voir E/CN.7/2013/6-E/CN.15/2013/6).

14. On prévoit pour 2014-2015 une nouvelle baisse des recettes non préaffectées de 3,1 millions de dollars, soit 15,5 % (20,6 % du budget initial pour 2012-2013). Cette baisse des recettes à leur niveau historique le plus bas (17,1 millions de dollars), alors qu'il est nécessaire de réduire les coûts de 1,3 million de dollars (3,1 %) dans le budget ordinaire pour 2014-2015.

15. Face à la croissance exponentielle du volume et de la portée de l'assistance technique, qui contraste avec la détérioration persistante des recettes à des fins générales et la pression continue qui s'exerce sur le budget ordinaire et les fonds d'appui aux programmes, l'ONU DC a revu au cours des deux dernières années son modèle de financement, ses méthodes de calcul des coûts et ses sources de financement possibles, et élaboré une stratégie de collecte de fonds ayant pour objectif d'élargir sa base de donateurs et de relier les fonctions essentielles à un système de recouvrement des coûts directs.

16. La stratégie de collecte de fonds de l'ONUDC définissait les priorités suivantes: a) améliorer la base de ressources du budget ordinaire pour les fonctions essentielles d'assistance technique prévues par le mandat de l'ONUDC; b) définir les fonctions essentielles de l'ONUDC et élaborer un cadre de référence pour le financement des activités de base à l'appui de la fourniture de l'assistance technique; c) établir un processus interne de planification, de gestion des risques et de suivi durables en ce qui concerne les ressources de base; et d) mettre en place un système normalisé de recouvrement des coûts relatifs aux activités d'assistance technique afin d'éviter d'allouer de façon inopportune des ressources provenant du budget ordinaire ou des fonds à des fins générales à des opérations d'assistance technique sur le terrain. À ce jour, les priorités a) et b) se sont avérées difficiles à satisfaire, la première en raison de la situation financière globale du budget ordinaire et la seconde en raison de la complexité inhérente au processus de définition des fonctions essentielles. Les deux dernières priorités s'inscrivent dans le modèle de financement révisé de l'ONUDC, qui met l'accent sur le "recouvrement intégral des coûts" et traite de l'utilisation de toutes les sources de fonds extrabudgétaires simultanément. Dans ce contexte, le "recouvrement intégral des coûts" fait intervenir un système cohérent et viable permettant de recouvrer les coûts directs sur les fonds alloués aux activités qui bénéficient directement des services rendus.

17. Les principales conclusions de l'examen du modèle de financement de l'ONUDC sont résumées ci-dessous:

a) Même si les fonds à des fins spéciales augmentent, les coûts des programmes ne sont pas intégralement chiffrés. Les fonctions directes qui sont imputables, en partie ou en totalité, à des activités de programmes ou de projets (représentants de l'ONUDC, représentants adjoints, appui aux bureaux extérieurs et appui à des programmes spécifiques depuis le siège à Vienne), n'ont pas été planifiées et chiffrées dans les limites des fonds à des fins spéciales;

b) Les recettes à des fins générales sont pratiquement entièrement préaffectées aux dépenses de personnel (94 % du total des coûts). La crise financière récente de l'ONUDC a été provoquée, en partie ou en totalité, par l'affectation de l'ensemble des fonds à des fins générales à des dépenses croissantes et incompressibles comme les dépenses de personnel. Par conséquent, la possibilité d'utiliser des fonds à des fins générales, non préaffectés, pour couvrir des déficits de financement à court terme des programmes a diminué;

c) Les fonds d'appui aux programmes n'ont pas servi à couvrir des coûts indirects variables légitimes (frais généraux). En outre, l'ONUDC va devoir utiliser ces fonds pour financer la mise en œuvre locale d'initiatives menées par le Siège de l'ONU (progiciel de gestion intégré Umoja et normes IPSAS);

d) Les réserves à des fins générales devraient baisser de 14,2 millions de dollars en 2011 à 11,6 millions de dollars en 2013. En outre, les réserves d'appui aux programmes, même si elles sont en hausse, ne sont pas non plus restées au niveau escompté, à savoir de 150 % du montant des dépenses d'une année. En 2013, elles devraient s'établir à 22,8 millions de dollars, soit un niveau de seulement 120 %, en raison principalement des coûts liés à l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations de cessation de service (15,8 millions de

dollars rien qu'en 2010-2011) et d'autres dépenses opérationnelles telles que les fluctuations des taux de change et d'autres déficits de financement des programmes.

18. Face à ces constatations, au déclin persistant des recettes à des fins générales et à la perspective de nouvelles réductions ponctuelles des dépenses à des fins générales, l'ONUDC est d'avis qu'une solution à plus long terme, axée sur des principes cohérents de recouvrement intégral des coûts directs, se justifie. Par conséquent, le budget consolidé pour l'exercice biennal 2014-2015 correspond à un équilibre entre un modèle de financement durable qui met l'accent sur le recouvrement intégral des coûts et une approche rationnelle de l'utilisation des fonds à des fins générales, qui tient compte de la nécessité d'aller de l'avant sans entraver les opérations de l'ONUDC. L'impact global du recouvrement intégral des coûts et les mesures transitoires proposées pour 2014-2015 sont présentés dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous.

Tableau 1

Fonds à des fins générales: recouvrement intégral des coûts et budget de transition 2014-2015

(en millions de dollars des États-Unis)

	<i>Recouvrement intégral des coûts</i>	<i>Budget de transition</i>	<i>Montant restant à transférer</i>
Budget révisé de 2012-2013, actualisé aux taux de 2014-2015 ^a	-	24,3	(i) -
a) Transfert aux fonds à des fins spéciales des représentants dans les bureaux extérieurs (17 postes au total; seulement 7 transférés en 2014-2015 (voir par.147-148))	(9,6)	(3,8)	(5,8)
b) Transfert aux fonds à des fins spéciales des représentants adjoints (7 postes (voir par. 147))	(2,9)	(2,9)	
c) Transfert aux fonds d'appui aux programmes des fonctions d'appui global indirect aux programmes remplissant les critères requis (s'agissant du Bureau du Directeur exécutif, voir par. 54 et 55; de la Division des opérations, voir par. 73; de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, voir par. 114 et 115)	(1,0)	(1,0)	
d) Transfert aux fonds d'appui aux programmes de la provision constituée pour le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne (voir par. 172 et 174)	(0,4)	(0,4)	
e) Transfert aux fonds d'appui aux programmes de la maintenance du système ProFi (voir par. 172 et 174)	(0,6)	(0,6)	
f) Autres	0,3	0,3	
Total partiel	(14,2)	(8,4)	(ii) (5,8)
Total des ressources prévues à des fins générales pour 2014-2015		15,9	(i)+(ii)

^a Inclut le budget révisé de 2012-2013, actualisé aux taux de 2014-2015 (21,2 millions de dollars plus 3,1 millions de dollars).

Remarque: Aux tableaux 1 et 2, un tiret (-) indique que l'élément en question ne s'applique pas. Les nombres (entre parenthèses) représentent les montants à transférer des fonds à des fins générales aux fonds à des fins spéciales ou aux fonds d'appui aux programmes.

Tableau 2
Fonds d'appui aux programmes: recouvrement intégral des coûts et budget de transition pour 2014-2015
(en millions de dollars des États-Unis)

	<i>Recouvrement intégral des coûts</i>	<i>Budget de transition</i>		<i>Fonds d'appui aux programmes restant à transférer au titre d'exercices ultérieurs</i>
Budget révisé de 2012-2013 actualisé aux taux de 2014-2015 ^a	-	39,9	(i)	-
a) Transfert aux fonds à des fins spéciales de l'appui direct fourni par le Service de la programmation intégrée et du contrôle	(4,5)	-		(4,5)
b) Transfert aux fonds à des fins spéciales de l'appui (local) direct spécifique aux programmes fourni par les bureaux extérieurs (voir par. 149)	(9,7)	(2,8)		(6,9)
c) Transfert (en provenance des fonds à des fins générales) des fonctions d'appui global indirect aux programmes remplissant les critères requis (s'agissant du Bureau du Directeur exécutif, voir par. 54 et 55; de la Division des opérations, voir par. 73; de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, voir par. 114 et 115)	1,0	1,0		
d) Transfert (en provenance de fonds à des fins générales) de la provision constituée pour le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne (voir par. 172 et 174)	0,4	0,4		
e) Transfert (en provenance de fonds à des fins générales) de la maintenance du système ProFi (voir par. 172 et 174)	0,6	0,6		
f) Renforcement des fonctions d'appui global indirect aux programmes (Bureau du Directeur exécutif, voir par. 55; Groupe de l'évaluation indépendante, voir par. 55; Division des traités, voir par. 64, 82 et 92; Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, voir par. 127 et 128; Division de la gestion, voir par. 174)	3,9	3,9		
g) Financement par les fonds d'appui aux programmes de la mise en œuvre locale du progiciel de gestion intégré Umoja et des normes IPSAS (voir par. 174)	3,2	3,2		
h) Autres	0,5	0,5		
Total partiel	(4,6)	6,8	(ii)	(11,4)
Total des ressources prévues pour l'appui aux programmes pour 2014-2015		46,7	(i)+(ii)	

^a Inclut le budget révisé de 2012-2013, actualisé aux taux de 2014-2015 (38,0 millions de dollars plus 1,9 million de dollars).

19. Le tableau 1 montre que des dépenses totalisant 14,5 millions de dollars (14,2 millions et 0,3 million au titre d'autres objets de dépense (ligne f)), habituellement financées par les fonds à des fins générales, sont transférées à d'autres sources de financement, à savoir les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes. Ce total comprend un montant de 12,5 millions de dollars, correspondant à des frais directs au titre des programmes (lignes a) et b), qui devraient être financés par les fonds à des fins spéciales), et un montant de

1,7 million de dollars, correspondant à des dépenses d'appui indirect (lignes c), d) et e)) qui devraient être financées par les fonds d'appui aux programmes). Il montre également que, si les transferts de dépenses aux fonds d'appui aux programmes se font intégralement dans le courant de l'exercice, le transfert aux fonds à des fins spéciales ne concernera que 6,7 des 12,5 millions de dollars (soit 54 %). Ce taux, qui correspond au transfert de sept postes de représentants des bureaux locaux et de sept postes de représentants adjoints, se justifie par le fait que tous les programmes de l'ONUSDC ne peuvent pas d'emblée faire l'objet d'un tel transfert. Les 10 derniers postes de représentants dans les bureaux extérieurs resteront financés par les fonds à des fins générales en 2014-2015 et seront transférés lors de l'exercice suivant.

20. Le tableau 2 montre que des dépenses totalisant 14,2 millions de dollars, habituellement financées par les fonds d'appui aux programmes (lignes a) et b)), sont considérées comme des frais directs au titre des programmes devant être financés par les fonds à des fins spéciales. Il montre également qu'un montant de 9,1 millions de dollars est absorbé par les fonds d'appui aux programmes au titre de transferts à partir des fonds à des fins générales et de nouvelles imputations de dépenses liées au renforcement des fonctions d'appui indirect et de la mise en œuvre locale d'initiatives menées par le Siège. Il montre aussi que les transferts de dépenses aux fonds à des fins spéciales ne se font qu'à un taux de 20 %, afin d'accorder suffisamment de temps pour la transition. Les dépenses restantes (11,4 millions de dollars) seront transférées pendant le prochain exercice.

21. Afin d'assurer la bonne mise en œuvre du modèle de financement basé sur le recouvrement intégral des coûts, l'ONUSDC réalise actuellement une série de comparaisons entre les bureaux extérieurs et les programmes mondiaux afin de pouvoir évaluer la viabilité des bureaux, comparer la structure des coûts et définir des voies de transition pour chaque bureau. Pendant la période de transition (2014-2015), l'ONUSDC devra évaluer les types de bureaux extérieurs et les structures des coûts au siège et sur le terrain par rapport aux besoins des programmes, renégocier des accords de financement, recenser des réductions de coûts, améliorer les lignes directrices et les procédures relatives au recouvrement des coûts, élaborer des outils de surveillance et intégrer la fonction "centre de coûts" d'Umoja aux comptes de l'ONUSDC. Enfin, l'ONUSDC publiera des lignes directrices révisées et claires sur l'utilisation des sources de financement, qui seront communiquées aux États Membres.

22. Indépendamment des mesures de transition, le modèle de financement aura des conséquences importantes, en particulier pour le sous-programme 8 (coopération technique et appui opérationnel) et sur la manière dont les programmes de l'ONUSDC sont exécutés par les bureaux extérieurs ou avec leur plein appui. Ainsi, durant l'exercice 2014-2015, l'ONUSDC devra peut-être revoir la portée des opérations et l'emplacement de ses bureaux extérieurs ainsi que les frais de siège afférents, et les adapter aux nouvelles circonstances qui pourraient découler de la mise en œuvre de la politique de recouvrement intégral des coûts. Par conséquent, la mise en œuvre du nouveau modèle sera surveillée de près et de manière régulière par une équipe de gestion de haut niveau qui fera rapport au Directeur exécutif. Les États Membres seront tenus informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre du nouveau modèle par les mécanismes existants.

23. Le projet de budget biennal pour 2014-2015 traduit la volonté de l'ONUDC d'exécuter ses mandats avec un maximum d'efficacité, en s'orientant vers un modèle de recouvrement intégral des coûts de ses programmes d'assistance technique, compte tenu des politiques en vigueur à l'échelle du Secrétariat et de la nécessité de faire en sorte que les fonds qui lui sont confiés soient utilisés aux fins prévues. En prenant cette décision, l'Office répond aux vœux des États Membres qui lui ont demandé de chiffrer les coûts de ses opérations de manière transparente, de chercher à réduire ces coûts, de diminuer les allocations croisées et de mieux rendre compte de l'exécution des programmes. Durant l'exercice concerné, l'ONUDC poursuivra la transition vers le nouveau modèle de financement à un rythme réaliste et équilibré, compte tenu des attentes et des exigences des États Membres. Pour réussir, ce nouveau modèle devra bénéficier du soutien vigoureux des États Membres. Pour mettre en œuvre des politiques de calcul direct et de recouvrement intégral des coûts, il faudra que les coûts directs de l'assistance technique (notamment tous les coûts directs des programmes et les coûts liés à la gestion et aux bureaux extérieurs) soient progressivement transférés des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes vers les fonds à des fins spéciales, dans le cadre des budgets des programmes et des projets.

III. Ressources prévues

24. Le tableau 3 récapitule les estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2014-2015. Le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015 vise un niveau de dépenses à des fins générales, inférieur au niveau anticipé de recettes à des fins générales, l'objectif étant de maintenir à la fois le montant du budget et celui des réserves.

Tableau 3

Récapitulatif des estimations de recettes et de dépenses pour l'exercice biennal 2014-2015

(en millions de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes de l'ONUDC</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>
A. Financement			
Solde des fonds en début d'exercice	11,6	22,8	374,3
B. Recettes			
Recettes	17,1	50,4 ^a	511,0 ^b
C. Dépenses			
Dépenses	15,9	46,7	585,7
Excédent (déficit) (B-C)	1,2	3,7	(74,7)
Solde des fonds en fin d'exercice	12,8	26,5	299,6

^a Les recettes au titre de l'appui aux programmes n'incluent pas celles de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (2,9 millions de dollars), le budget d'appui aux programmes de l'Institut étant comptabilisé à part.

^b S'agissant des fonds à des fins spéciales, le montant total des recettes (564,1 millions de dollars) est ajusté en tenant compte des montants prélevés par l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes (52,0 millions de dollars) nets des montants versés au même titre aux partenaires

d'exécution (1,6 million de dollars). Il tient également compte des recettes au titre de l'appui aux programmes de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (2,9 millions de dollars).

25. Le tableau 4 récapitule les ressources prévues pour l'exercice biennal 2014-2015 et les dépenses révisées pour l'exercice biennal 2012-2013. Au cours de cette première étape de la transition vers le recouvrement intégral des coûts, les dépenses totales à des fins générales pour les fonds des programmes contre la drogue et le crime baisseront de 5,3 millions de dollars (25,3 %), passant de 21,2 millions de dollars en 2012-2013 à 15,9 millions de dollars en 2014-2015. Résultat conjugué de diverses hausses et baisses, cette diminution traduit la transition vers un nouveau modèle de financement. Elle reflète essentiellement le transfert aux fonds à des fins spéciales de certains postes de représentants et de représentants adjoints dans les bureaux extérieurs, ainsi que le transfert, des fonds à des fins générales aux fonds d'appui aux programmes, de dépenses qui correspondent clairement à des activités globales d'appui aux programmes financées par les ressources disponibles des groupes qui peuvent être reliés le plus directement à l'appui.

Tableau 4
Ressources prévues en 2012-2013 et 2014-2015

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013 (après révision)	2014-2015	2012-2013 (après révision)	2014-2015
	A. Fonds à des fins générales			
Postes	19 763,3	14 869,8	59	41
Autres objets de dépense	1 474,5	1 004,7	-	-
Total partiel	21 237,8	15 874,5	59	41
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	30 293,2	38 591,4	187	174
Autres objets de dépense	7 697,5	8 120,1	-	-
Total partiel	37 990,7	46 711,5	187	174
C. Fonds à des fins spéciales^a				
Fonds du programme contre la drogue	244 092,2	304 567,8	98	112
Fonds du programme contre le crime	230 395,9	281 142,7	164	178
Total partiel	474 488,1	585 710,5	262	290
D. Budget ordinaire^b				
Postes	57 091,9	58 991,8	231	223
Autres objets de dépense	28 002,4	29 334,8		
Total partiel	85 094,3	88 326,6	231	223
Total	618 810,9	736 623,1	739	728

^a Comprend les postes gérés par l'ONUSDC qui étaient financés par les fonds à des fins spéciales en août 2013. Outre les postes financés par les fonds à des fins spéciales qui figurent dans les tableaux d'effectifs, on comptait, en août 2013, 1 333 postes locaux dans les bureaux extérieurs (23 administrateurs recrutés sur le plan national, 35 postes d'agent local et 1 275 contrats de louage de services) gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le compte de l'ONUSDC. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire et leur niveau change fréquemment.

^b Inclut les ressources du budget ordinaire inscrites aux chapitres 1, 16, 23 et 29G du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

Tableau 5
Ressources prévues en 2014 et 2015
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014-2015</i>
A. Fonds à des fins générales			
Postes	7 492,3	7 377,5	14 869,8
Autres objets de dépense	502,7	502,0	1 004,7
Total partiel	7 995,0	7 879,5	15 874,5
B. Fonds d'appui aux programmes			
Postes	18 829,3	20 010,1	38 591,4
Autres objets de dépense	3 936,4	3 935,7	8 120,1
Total partiel	22 765,7	23 945,8	46 711,5
C. Fonds à des fins spéciales			
Fonds du programme contre la drogue	166 220,9	138 347,0	304 567,8
Fonds du programme contre le crime	157 694,3	123 448,4	281 142,7
Total partiel	323 915,1	261 795,4	585 710,5
Total	354 675,8	293 620,7	648 296,5

26. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes devraient augmenter de 8,7 millions de dollars (23,0 %), passant de 38,0 millions de dollars en 2012-2013 à 46,7 millions de dollars en 2014-2015. Cette hausse s'explique principalement par le transfert susmentionné de ressources des fonds à des fins générales aux fonds d'appui aux programmes, mais aussi par le renforcement des fonctions d'appui au Bureau du Directeur exécutif, au Groupe de l'évaluation indépendante, à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, à la Division des traités et à la Division de la gestion. Elle couvre également les coûts relatifs à la gestion du changement et à la mise en œuvre locale d'initiatives menées par le Siège (Umoja et normes IPSAS). Elle est partiellement compensée par une réduction de l'appui administratif fourni aux bureaux extérieurs. La hausse des ressources d'appui aux programmes correspond à l'augmentation attendue des recettes et de l'appui requis pour les activités de coopération techniques financées par des contributions à des fins spéciales. Le solde de ces fonds est maintenu afin de garantir au personnel la sécurité contractuelle et de se prémunir contre tout cas imprévu d'inexécution.

27. Les dépenses totales à des fins spéciales des fonds des programmes contre la drogue et le crime ont augmenté, passant de 216,1 millions de dollars en 2006-2007 à 391,2 millions de dollars en 2008-2009, à 389,2 millions de dollars en 2010-2011 et à 474,5 millions de dollars en 2012-2013. Une nouvelle hausse de 111,2 millions de dollars (23,4 %) étant prévue, ces dépenses devraient s'élever à 585,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015. On trouvera à l'annexe I une ventilation de l'allocation des contributions volontaires à des fins spéciales par région géographique et par domaine d'activité. Pour le fonds du programme contre la

drogue, les dépenses d'exécution des projets devraient augmenter de 60,5 millions de dollars (24,8 %), passant de 244,1 millions de dollars en 2012-2013 à 304,6 millions de dollars en 2014-2015. Cela fait suite à des augmentations du taux d'exécution des projets de 19 % en 2006-2007 et de 79,5 % en 2008-2009, et à une diminution de 11 % en 2010-2011. Les augmentations en 2014-2015 s'expliquent essentiellement par l'accroissement de l'assistance technique en matière de lutte contre le trafic illicite de drogues, de recherche et de prévention, de traitement et de réinsertion et de développement alternatif, lié aux augmentations prévues de l'exécution des programmes, notamment le programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest, au Nigéria, en Amérique latine et aux Caraïbes et en Asie du Sud-Est. S'agissant du fonds du programme contre le crime, les dépenses d'exécution des projets devraient augmenter de 50,7 millions de dollars (22 %), passant de 230,4 millions de dollars en 2012-2013 à 281,1 millions de dollars en 2014-2015. Cela s'inscrit dans le prolongement des hausses du taux d'exécution des projets de 176 %, 111 % et 45 % enregistrées respectivement en 2006-2007, 2008-2009 et 2012-2013. La hausse de 2014-2015 s'explique principalement par l'accroissement de l'assistance technique dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale, de la criminalité transnationale organisée et de la lutte contre la corruption, lié aux augmentations prévues de l'exécution des programmes, notamment en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Amérique centrale et aux Caraïbes.

28. Pour les ressources du budget ordinaire allouées à l'ONUDC, il n'est pas établi de distinction entre le programme contre la drogue et le programme contre le crime (voir chap. 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) (A/68/6, chap. 16)). Ces ressources devraient augmenter de 2 611 000 dollars (6,3 %) après actualisation des coûts, et passer ainsi de 41 426 800 dollars en 2012-2013 à 44 037 800 dollars en 2014-2015. Le montant total des ressources du budget ordinaire prévues au chapitre 29G du projet de budget-programme (Administration (Vienne)) devrait augmenter de 567 7000 dollars (1,4 %) après actualisation des coûts, et passer ainsi de 39 643 400 dollars en 2012-2013 à 40 211 100 dollars en 2014-2015 (voir A/68/6, chap. 29G). Les ressources du budget ordinaire prévues au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) devraient augmenter de 23 900 dollars (1,0 %) après actualisation des coûts, et passer ainsi de 2 459 900 dollars en 2012-2013 à 2 483 800 en 2014-2015 (voir A/68/6, chap. 1). Les ressources du budget ordinaire prévues au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) devraient augmenter de 29 700 dollars (1,9 %) après actualisation des coûts, et passer ainsi de 1 564 200 dollars en 2012-2013 à 1 593 900 dollars en 2014-2015 (voir A/68/6, chap. 23).

29. Les tableaux 6 et 7 ci-après indiquent la répartition des ressources nécessaires par source de financement et composante du budget.

Tableau 6
Répartition des ressources par composante
(en milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Fonds à des fins générales		Fonds d'appui aux programmes		Fonds à des fins spéciales ^a		Budget ordinaire		Total	
	2012-2013 (Révisé)	2014-2015	2012-2013 (Révisé)	2014-2015	2012-2013 (Révisé)	2014-2015	2012-2013 (Révisé)	2014-2015	2012-2013 (Révisé)	2014-2015
A. Organes directeurs	-	-	-	-	-	-	1 334,1	2 172,5	1 334,1	2 172,5
B. Direction exécutive et administration	1 744,2	1 894,6	562,6	1 993,6	1 073,6	687,4	4 006,7	4 216,2	7 387,1	8 791,8
C. Programme de travail										
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics	424,7	448,0	562,6	804,1	111 003,4	174 873,1	6 215,5	6 649,1	118 206,2	182 774,3
2. Santé et moyens de subsistance (lutte contre les drogues et le VIH/sida)	259,8	-	-	336,1	158 177,6	165 319,6	1 551,7	1 715,0	159 989,1	167 370,7
3. Lutte contre la corruption	-	-	-	389,3	32 096,5	45 748,9	4 556,4	4 736,2	36 652,9	50 874,4
4. Prévention du terrorisme	-	-	-	103,3	15 713,2	17 114,9	2 745,6	2 738,0	18 458,8	19 956,2
5. Justice	917,2	1 020,9	-	-	66 045,0	81 897,5	2 627,7	2 709,9	69 589,9	85 628,3
6. Études et analyse des tendances ^a	3 544,2	3 692,2	278,2	681,5	65 529,8	73 044,9	6 195,5	6 394,4	75 547,7	83 813,0
7. Appui en matière de politiques	1 275,8	1 399,3	3 205,8	4 271,2	4 991,0	5 299,1	1 504,3	1 759,2	10 976,9	12 728,8
8. Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	11 270,3	6 357,9	19 137,1	16 824,4	10 084,1	9 286,0	3 202,3	3 081,2	43 693,8	35 549,5
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	-	-	-	-	1 695,3	4 688,8	10 361,3	10 797,5	12 056,6	15 486,3
Total partiel C	17 692,0	12 918,3	23 183,7	23 409,9	465 335,9	577 272,7	38 960,3	40 580,5	545 171,9	654 181,4
D. Appui aux programmes	1 801,6	1 061,6	14 244,4	21 308,0	8 078,6	7 750,5	40 793,2	41 357,4	64 917,8	71 477,5
Total	21 237,8	15 874,5	37 990,7	46 711,5	474 488,1	585 710,5	85 094,3	88 326,6	618 810,9	736 623,1

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

Tableau 7
Postes nécessaires par composante

Composante	Fonds à des fins générales		Fonds d'appui aux programmes		Fonds à des fins spéciales ^a		Budget ordinaire		Total	
	2012-2013 (Révisé)	2014-2015	2012-2013 (Révisé)	2014-2015	2012-2013 (Révisé)	2014-2015	2012-2013 (Révisé)	2014-2015	2012-2013 (Révisé)	2014-2015
	A. Organes directeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Direction exécutive et administration	4	4	2	7	1	1	13	13	20	25
C. Programme de travail										
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics	1	1	2	3	70	65	19	19	92	88
2. Prévention, traitement et réinsertion, et activités de substitution	1	-	-	1	35	38	5	4	41	43
3. Lutte contre la corruption	-	-	-	1	27	30	15	15	42	46
4. Prévention du terrorisme	-	-	-	-	21	22	9	8	30	30
5. Justice	3	3	-	-	23	25	9	8	35	36
6. Études et analyse des tendances	15	14	1	2	48	51	20	19	84	86
7. Appui en matière de politiques	3	3	10	13	9	9	5	5	27	30
8. Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	25	12	121	80	5	17	6	5	157	114
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	-	-			5	6	37	37	42	43
Total partiel C	48	33	134	100	243	263	125	120	550	516
D. Appui aux programmes	7	4	51	67	18	26	93	90	169	187
Total	59	41	187	174	262	290	231	223	739	728

^a Comprend les postes gérés par l'ONUSC qui étaient financés par les fonds à des fins spéciales en août 2013. Outre les postes financés par les fonds à des fins spéciales qui figurent dans les tableaux d'effectifs, on comptait en août 2013 1 333 postes locaux dans les bureaux extérieurs (23 administrateurs recrutés sur le plan national, 35 postes d'agent local et 1 275 contrats de louage de services) gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le compte de l'ONUSC. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire et leur niveau change fréquemment.

IV. Orientation stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2012-2015

30. Dans ses résolutions 67/236 et 67/248, l'Assemblée générale a décidé que le contrôle des drogues, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constitueraient l'une des huit priorités de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2014-2015, comme l'indique le cadre stratégique pour la période 2014-2015⁴. On considère de plus en plus que les menaces pernicieuses que sont la criminalité, les drogues illicites et le terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations peuvent mettre à mal le développement, la paix, la sécurité et l'état de droit. Promouvoir la sécurité, la justice et l'état de droit en mettant le monde à l'abri de la criminalité, des drogues illicites et du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est au cœur même des travaux de l'ONUDC.

31. Le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/17-E/CN.15/2007/18) était le premier budget de l'Office axé sur les résultats et il harmonisait la terminologie budgétaire de l'ONUDC avec celle du Secrétariat de l'ONU. Dans son rapport sur ce sujet (E/CN.7/2007/18-E/CN.15/2007/19), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est félicité des efforts déployés à cet égard par l'ONUDC et a indiqué qu'il espérait que des mesures supplémentaires seraient prises pour améliorer la formulation des indicateurs de succès. Dans son rapport sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/17-E/CN.15/2011/23), le Comité consultatif a noté que des améliorations supplémentaires avaient été apportées à la présentation axée sur les résultats. Il restait cependant d'avis qu'il était possible d'affiner encore le cadre axé sur les résultats, notamment de renforcer la relation entre les indicateurs de succès et les mesures de performance correspondantes.

32. La Commission des stupéfiants, dans sa résolution 54/10, et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans sa résolution 20/1, ont prié le Secrétariat et le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC d'élaborer, pour faire suite à la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, une stratégie actualisée pour la période 2012-2015, qui a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2012/12. Cette stratégie actualisée a été finalisée par le groupe de travail et, avec les cadres stratégiques portant sur les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015, elle orientera la formulation d'objectifs et d'indicateurs de succès clairement définis visant à fournir un cadre pour mesurer la performance de l'Office dans le strict respect des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la budgétisation axée sur les résultats.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, supplément n° 6 (A/67/6/Rev.1).

33. La Commission des stupéfiants, dans sa résolution 54/10, et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans sa résolution 20/1, ont en outre prié le Secrétariat de promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDC et d'intégrer le recours aux outils de surveillance et d'évaluation pertinents à la planification et à l'exécution des programmes. Pour répondre à cette nécessité, le Groupe de l'évaluation indépendante a élaboré une feuille de route qui s'appuie sur trois piliers, à savoir: a) direction et diffusion d'évaluations approfondies d'importance stratégique pour l'Organisation et ses États Membres; b) développement des capacités d'évaluation pour garantir l'uniformité et la qualité des méthodes d'évaluation à l'ONUDC, à travers un réseau de coordonnateurs au siège et dans les bureaux extérieurs; et c) élaboration d'outils normatifs d'évaluation en ligne, notamment une politique et un manuel d'évaluation. Cette feuille de route fixe en outre quatre objectifs d'évaluation fondamentaux pour l'Organisation: indépendance opérationnelle, efficacité et caractère durable du mécanisme d'évaluation de l'ONUDC; sensibilisation aux principes d'évaluation; institutionnalisation et mise en œuvre de ces principes; et recours à l'évaluation pour la prise de décision et la planification future des principaux éléments.

34. Pour améliorer l'efficacité de l'ONUDC, responsabiliser davantage son personnel et renforcer le contrôle interne, ainsi que pour renforcer la gestion axée sur les résultats conformément à la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, le programme de l'exercice biennal 2014-2015 a été organisé en neuf sous-programmes, qui couvrent l'ensemble des travaux menés par l'Office. Le programme se compose de cinq sous-programmes thématiques, deux sous-programmes transversaux (sur la science et la recherche et sur les mécanismes d'appui aux politiques), un sous-programme sur les bureaux extérieurs de l'ONUDC et un sous-programme portant sur les travaux du secrétariat des organes directeurs et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Ces sous-programmes sont adaptés aux priorités en matière de lutte contre la drogue et la criminalité qui figurent dans la stratégie de l'ONUDC pour la période 2012-2015, telles que définies par les États Membres, ce qui facilite la mise en œuvre efficace de l'approche-programme intégrée. Chaque sous-programme s'inscrit dans l'actuelle structure organisationnelle à trois divisions de l'ONUDC; toutefois, l'accent est tout particulièrement mis sur les problèmes communs aux différents sous-programmes, ce qui permet d'exploiter au mieux les complémentarités et les effets de synergie entre les divisions et les opérations sur le terrain, sachant que les experts de l'Office devront mener des activités aussi bien normatives qu'opérationnelles et également faciliter l'élaboration et l'exécution de programmes bien coordonnés et opérationnels aux niveaux mondial, régional et national.

B. L'approche-programme intégrée: renforcer l'engagement stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

35. L'adoption par l'ONUDC de l'approche-programme intégrée, à compter de l'exercice biennal 2008-2009, a facilité, dans de nombreuses régions, la fourniture d'une assistance technique plus stratégique et davantage axée sur les programmes. L'approche intégrée a été conçue, entre autres, pour: a) renforcer l'"appropriation" régionale et nationale des activités de coopération technique menées par l'ONUDC;

b) améliorer la coopération avec les partenaires des Nations Unies et les organismes multilatéraux en intégrant la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le trafic illicite dans une stratégie de développement plus large; et c) maximiser les avantages comparatifs de l'ONUDC liés à la prise de décisions en amont et à l'appui normatif ainsi qu'à la promotion d'initiatives stratégiques transfrontières menées par des entités régionales et des pays partenaires. Ces efforts ont été salués par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, dans lesquelles les commissions ont demandé à l'ONUDC d'adopter et de mettre en œuvre une approche thématique pour la formulation de programmes opérationnels et le versement de contributions volontaires, dans le cadre des priorités établies dans la stratégie de l'ONUDC pour la période 2008-2011. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2009/23, a prié le Directeur exécutif d'assigner un rang élevé de priorité à l'application des programmes régionaux de l'Office et de rendre compte des progrès réalisés. L'approche-programme intégrée a été entérinée par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 54/10, par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 20/1 et par le Conseil économique et social dans sa résolution 2011/34.

36. Répondant à une demande interne et à une demande expresse du Corps commun d'inspection, le Groupe de l'évaluation indépendante a réalisé une évaluation approfondie de l'approche-programme intégrée en 2012-2013. Dans cette évaluation, comme dans d'autres menées au cours de l'exercice biennal 2012-2013, il a été pris acte des progrès réalisés dans le cadre de cette approche et recommandé de poursuivre les efforts visant à établir des principes directeurs institutionnels clairs pour un meilleur suivi des résultats obtenus et une harmonisation encore plus poussée entre les stratégies élaborées par l'ONUDC et les programmes opérationnels, ainsi qu'entre les différents programmes de l'ONUDC. C'est pourquoi tous les programmes opérationnels de l'ONUDC partagent désormais un même ensemble d'indicateurs permettant de mesurer les résultats à l'aune d'objectifs communs et comprennent dès leur conception un plan d'évaluation et les ressources correspondantes. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les programmes de pays, régionaux et mondiaux ci-après ont fait l'objet d'une évaluation: programme-cadre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; programme de pays pour la République islamique d'Iran; groupes de projets sur la répression, la justice pénale, la santé et les moyens de subsistance en Afghanistan (chaque projet a été évalué séparément); Programme de lutte contre la piraterie; Programme mondial de contrôle des conteneurs; programme de pays pour le Pakistan; et programme de renforcement des capacités de la société civile en matière de lutte contre la corruption. Les recommandations issues de ces évaluations sont en cours d'application et guident l'ONUDC dans la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de l'approche-programme intégrée. Les États Membres et la direction de l'ONUDC ont été régulièrement informés des conclusions des évaluations à cet égard, dans le cadre des efforts visant à promouvoir une culture de la responsabilité et de l'apprentissage.

37. Les programmes thématiques de l'ONUDC qui ont été approuvés entre 2011 et 2013 seront revus conformément aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation de l'approche-programme intégrée et modifiés de manière à correspondre au cycle budgétaire biennal pour 2014-2015. Les programmes thématiques assurent la synthèse conceptuelle des travaux de l'ONUDC (principes,

missions, approches, méthodologies et outils) au sein de chaque sous-programme de fond. Leur objectif est de donner aux États Membres une idée précise des outils et des services proposés par l'ONUSDC pour les aider dans chacun des domaines thématiques, ainsi qu'un aperçu des principaux problèmes. Ils constituent donc le cadre stratégique et directeur destiné à orienter la formulation des programmes opérationnels à l'échelle mondiale, régionale et nationale, tout en servant de références pour les évaluations.

38. Au cours de la période 2012-2013, l'ONUSDC a élaboré et clarifié certaines définitions, normes et procédures relatives à la programmation intégrée sur le terrain, lesquelles incluent également des mécanismes détaillés pour concevoir selon une approche ascendante des programmes régionaux et de pays, ainsi que pour adapter les interventions de l'ONUSDC aux besoins régionaux et nationaux prioritaires. À la fin de l'année 2013, des programmes régionaux avaient été approuvés et étaient en cours d'exécution dans les régions suivantes: Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Afrique australe, États arabes, Amérique centrale, Asie de l'Est et Pacifique, Asie du Sud, Europe du Sud-Est, et Afghanistan et pays voisins. Dans de nombreux cas, il s'agit de programmes de deuxième génération, mais de nouveaux programmes régionaux sont en cours d'élaboration, par exemple pour les Caraïbes. Les programmes régionaux sont élaborés en étroite concertation avec les partenaires nationaux et les entités régionales, afin de veiller à ce qu'ils tiennent compte des priorités nationales et régionales et à assurer leur pleine appropriation, dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, du Programme d'action d'Accra et du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Ainsi, ils bénéficient sur le plan local d'un appui et de contributions solides, et sont structurés de manière à constituer un ensemble clair d'interventions réalisables et permettre le recours à des indicateurs pertinents pour mesurer et évaluer les progrès réalisés dans leur exécution. Les programmes de pays, conçus et exécutés en collaboration avec les partenaires nationaux, appuient la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans d'action menés au niveau national en matière de lutte contre la drogue et la criminalité. L'ONUSDC élabore des programmes de pays lorsque sont remplies une partie ou l'ensemble des conditions suivantes: a) des problèmes stratégiques importants en matière de lutte contre la drogue et la criminalité exigent des interventions au niveau du pays; b) les interventions prévues couvrent divers domaines thématiques, concernent des autorités nationales partenaires de différents secteurs et relèvent d'organismes ou de plans de développement nationaux; c) les interventions prévues sont de grande ampleur et des contributions financières locales suffisantes du gouvernement et d'autres sources sont attendues; et d) une action de plus grande envergure à l'échelle nationale permet d'appuyer la participation du pays à des initiatives régionales apparentées ou de contribuer au respect des engagements pris dans le cadre d'instruments régionaux de lutte contre la drogue et la criminalité. Les programmes de pays sont pleinement liés et intégrés au programme régional correspondant, leur objectif principal étant de fournir une assistance technique à l'échelle du pays afin de développer les capacités nationales dont celui-ci a besoin pour contribuer aux efforts plus étendus menés à l'échelle régionale, ce qui en fait un facteur essentiel pour le respect des objectifs régionaux fixés par le programme régional. En l'absence de programme régional, les programmes de pays sont mis en œuvre au titre d'accords indépendants entre le gouvernement concerné et l'ONUSDC. Des programmes de pays ont été élaborés et approuvés pour l'Afghanistan,

l'Éthiopie, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), le Pakistan, le Paraguay et le Viet Nam. De nouveaux programmes sont en cours d'élaboration pour la Colombie, le Myanmar, le Nigéria et le Pérou.

39. Le processus d'établissement de priorités et d'examen au niveau régional a également entraîné une révision de la collaboration stratégique de l'ONUDC avec les pays à revenu intermédiaire, permettant ainsi d'adopter une approche plus en amont qui renforce les stratégies nationales par le développement de réponses innovantes aux problèmes nouveaux ou existants. Cette approche stratégique s'est notamment traduite par la négociation d'accords avec le pays hôte pour créer des bureaux de liaison et de partenariat de l'ONUDC, avec le soutien financier du gouvernement. Des bureaux de ce type ont ainsi été créés au Brésil et au Mexique, et des discussions sont en cours avec les Gouvernements chinois, indien et russe.

C. Favoriser des partenariats au sein du système des Nations Unies

40. À l'heure actuelle, l'ONUDC mène ses activités en coopération avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat et d'autres organismes des Nations Unies, dont le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi qu'avec des organismes extérieurs à l'ONU tels que l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union africaine, l'Organisation des États américains (OEA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la Banque interaméricaine de développement, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'OEA, la Ligue des États arabes, des membres des Instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est un membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, chargé d'établir les règles et les normes. Ce travail de collaboration et de coopération comprend l'établissement de rapports, la participation à des réunions et à des séances d'information, l'appui technique et fonctionnel, la mise en commun d'informations et de données d'expérience et la programmation conjointe d'activités d'assistance technique. Les évaluations de programmes de pays actuellement en cours portent sur les activités de l'ONUDC en Afghanistan, en Iran (République islamique d') et au Pakistan.

41. L'ONUDC fait partie, avec le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, dont le rôle est d'assurer la cohérence et de minimiser la fragmentation entre les différents domaines thématiques, notamment la justice, la sécurité, la réforme

pénitentiaire et pénale, la réforme judiciaire, l'élaboration de constitutions et la justice en période de transition. L'ONUSDC a participé activement à un certain nombre de missions de maintien de la paix et d'efforts de reconstruction en faveur de pays sortant de conflits. Au fil des années, il a contribué à la mise au point de stratégies de lutte contre la criminalité et la drogue, notamment par l'assistance juridique, la formation et le renforcement des capacités dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la réforme de la justice et de la prévention du VIH/sida en faveur des pays sortant de conflits, dont l'Afghanistan, l'Angola, le Cambodge, El Salvador, Haïti, l'Iraq, la Somalie et les pays de l'ex-Yougoslavie. À l'heure actuelle, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan finance deux postes d'administrateur de programmes de l'ONUSDC dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti un poste de spécialiste de l'assistance juridique/des activités de détection et de répression, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone deux postes de spécialiste de la lutte contre la corruption et des activités de détection et de répression, et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau un poste de conseiller spécial chargé de donner des avis au Secrétaire général sur les questions relevant du mandat de l'ONUSDC dans la région.

42. L'intensification des activités menées avec d'autres organismes des Nations Unies s'est traduite par des effets de synergie et une communication cohérente sur des questions relatives à l'application des divers protocoles, traités et conventions en matière de lutte contre la criminalité, la drogue, le terrorisme et la corruption dont l'ONUSDC est le dépositaire. Dans le cadre des trois conventions relatives aux drogues, par exemple, le travail réalisé avec l'OMS et l'ONUSIDA a permis de renforcer le message selon lequel le système international de lutte contre la drogue vise d'abord à promouvoir la santé et le bien-être, et qu'il est nécessaire de mener une politique équilibrée entre réduction de la demande et réduction de l'offre. Concrètement, un programme mondial commun de traitement de la toxicomanie a été lancé pour renforcer la capacité des États Membres à proposer aux toxicomanes des services reposant sur des données scientifiques. Par ailleurs, l'ONUDI et l'ONUSDC ont conjugué leurs efforts dans des pays comme l'Afghanistan pour encourager un développement de base au sein des populations rurales pauvres qui sont dépendantes des cultures illicites. En matière de promotion du développement alternatif, l'ONUDI met l'accent sur le développement du secteur privé, en particulier des micro, petites et moyennes entreprises, le développement de l'agro-industrie et la gestion de l'environnement, tandis que l'ONUSDC s'attache à rendre les petits producteurs agricoles marginalisés moins tributaires des cultures illicites en leur offrant des moyens de subsistances légaux.

43. Conformément à la décision du Comité des politiques du Secrétaire général, l'ONUSDC assure actuellement, avec le Département des affaires politiques, la présidence de l'équipe spéciale du système des Nations Unies sur les menaces que représentent la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues pour la sécurité et la stabilité, en vue de mettre en place une approche efficace à l'échelle du système des Nations Unies qui intègre les mesures de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans ses activités de maintien et de consolidation de la paix, de la sécurité et du développement.

V. Organes directeurs

44. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est le principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. La Commission des stupéfiants est, avec ses cinq organes subsidiaires régionaux, le principal organe directeur de l'Organisation dans le domaine du contrôle international des drogues. Le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été créé en 2009 en vue d'atteindre l'objectif commun de renforcer la performance et l'efficacité de l'ONUDC. L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe conventionnel indépendant chargé de veiller à ce que les gouvernements respectent les dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et de leur apporter son concours à cette fin. La Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a été instituée pour améliorer la capacité des États Membres à combattre la criminalité transnationale organisée et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention et de ses Protocoles. La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été instituée pour améliorer la capacité des États Membres à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention et renforcer leur coopération à cet effet ainsi que pour promouvoir et examiner l'application de la Convention. Les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui ont lieu tous les cinq ans, permettent des échanges de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts en matière de prévention du crime et de justice pénale.

45. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, l'ONUDC assurera le service de ces principaux organes. L'augmentation des ressources qui apparaît au tableau 8 ci-après s'explique par un crédit ponctuel pour les travaux et réunions de préparation du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en 2015. Cette augmentation, compensée par une réduction au titre des frais de voyage des représentants aux sessions de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, découle des modifications proposées conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

Tableau 8

Ressources prévues: organes directeurs

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	1 334,1	2 172,5	-	-
Total	1 334,1	2 172,5	-	-

46. Les ressources nécessaires pour assurer le service des organes directeurs susmentionnés sont prévues au budget ordinaire au titre du chapitre 16 du projet de

budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Les contributions volontaires correspondantes affectées à des fins spéciales apparaissent au sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants) pour les projets ayant trait aux activités du Secrétariat des organes directeurs et au Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

VI. Direction exécutive et administration

47. Le Directeur exécutif est chargé de coordonner et de diriger toutes les activités de l'ONU concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime de façon à assurer leur cohérence dans le cadre du programme, ainsi que leur coordination et leur complémentarité à l'échelle du système des Nations Unies, en évitant les doubles emplois. À ce titre, il participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Il s'acquitte au nom du Secrétaire général des responsabilités que lui imposent les instruments internationaux et les résolutions des organismes des Nations Unies concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime sur le plan international. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau du Directeur exécutif est intégré dans celui du Directeur général de l'Office et financé par des ressources prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre 1.C (Politique, direction et coordination d'ensemble).

48. Le Bureau du Directeur exécutif a pour attributions principales: a) d'aider le Directeur exécutif à assurer la direction exécutive et l'administration d'ensemble de l'ONUDC; b) de faciliter la coopération interservices aux fins de l'exécution des plans de travail et des tâches administratives; c) de faire appliquer les décisions en temps voulu et de coordonner les contributions de toutes les unités administratives aux activités de l'Office; et d) d'aider le Directeur exécutif à assurer la direction et la coordination d'ensemble des activités de l'ONUDC en menant des recherches approfondies et en donnant des conseils en matière de politiques, de ressources et de gestion des résultats.

49. Le Bureau du Directeur exécutif comprend également le Groupe de l'évaluation indépendante, qui coordonne et dirige les évaluations de programmes et de projets de l'ONUDC. Le Groupe de l'évaluation indépendante a été rétabli en application des résolutions 52/14 de la Commission des stupéfiants et 18/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Dans ces résolutions, les commissions ont décidé qu'il fallait prévoir des montants suffisants pour la mise en place d'un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant, qui communiquerait ses rapports d'évaluation simultanément au Directeur exécutif et aux États Membres.

50. Conformément aux résolutions 52/14 et 54/10 de la Commission des stupéfiants et aux résolutions 18/6 et 20/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le Groupe de l'évaluation indépendante fait rapport au Directeur exécutif et aux États Membres. Il fournit des informations indépendantes et impartiales sur la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, la viabilité et les résultats des activités de l'ONUDC. L'évaluation étant une obligation institutionnelle et un

indicateur clef en matière de responsabilité, les États Membres et l'ONUDC ont décidé, dès 2010, qu'il fallait renforcer la culture de l'évaluation au sein de l'Organisation. Pour répondre à cette nécessité, le Groupe de l'évaluation indépendante a élaboré une feuille de route sur la culture de l'évaluation (voir par. 33 ci-dessus).

51. L'élaboration d'outils normatifs d'évaluation a permis au Groupe de l'évaluation indépendante d'établir des rapports d'évaluation de haute qualité, comme cela a été indiqué dans les évaluations récentes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Le Groupe donne des conseils sur les questions d'évaluation et prescrit la tenue de consultations avec les bureaux auteurs dans le cadre du processus d'approbation de tous les projets et programmes de l'ONUDC. Il établit aussi régulièrement des révisions et mises à jour des outils normatifs, lignes directrices et modèles qui doivent être utilisés dans le processus d'évaluation et les met à disposition sur le site Web de l'ONUDC, de même que tous les rapports d'évaluation. De nouveaux instruments, tous fondés sur les technologies de l'information, sont sans cesse élaborés, de sorte que la fonction d'évaluation est conforme aux fonctions d'évaluation qui ont fait leurs preuves au sein du système des Nations Unies. Le Groupe a également mis au point et lancé, dans le cadre du système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi), des applications d'évaluation indépendante des projets et d'auto-évaluation participative qui doivent être utilisées par les directeurs de projets dans les processus d'évaluation. Il informe l'administration et les États Membres des résultats de ses évaluations approfondies, favorisant un dialogue sur les conclusions et recommandations fondé sur des données factuelles, ce qui contribue à étayer le cadre des responsabilités de l'ONUDC.

Tableau 9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Coordonner et diriger toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité, et veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Gestion efficace du programme de travail	<p>a) Produits et services fournis en temps voulu</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage du plan de travail de l'Office exécuté dans les délais) 2010-2011: 100 % Estimation pour 2012-2013: 100 % Objectif pour 2014-2015: 100 %</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage des décisions de la direction générale appliquées) 2010-2011: 90 % Estimation pour 2012-2013: 93 % Objectif pour 2014-2015: 95 %</p>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
b) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel	<p>b) i) Pourcentage de candidats recrutés issus d'États Membres non représentés ou sous-représentés à des postes soumis à la répartition géographique</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage des recrutements) 2010-2011: 62,5 % Estimation pour 2012-2013: 20 % Objectif pour 2014-2015: 20 %</p> <p>ii) Parité hommes-femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Parité en pourcentage) 2010-2011: 44,5 % Estimation pour 2012-2013: 46,5 % Objectif pour 2014-2015: 48,5 %</p>
c) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu	<p>c) Réduction de la durée moyenne de vacance des postes d'administrateur</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Durée de vacance des postes d'administrateur, en jours) 2010-2011: 195 Estimation pour 2012-2013: 120 Objectif pour 2014-2015: 120</p>
d) Plus grande cohérence dans les politiques de gestion des activités de l'ONU en matière de lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme	<p>d) Augmentation du nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres organismes</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres organismes) 2010-2011: 3 Estimation pour 2012-2013: 5 Objectif pour 2014-2015: 7</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Nombre d'organismes participant aux activités) 2010-2011: 3 Estimation pour 2012-2013: 5 Objectif pour 2014-2015: 7</p>
e) Programmes de coopération technique de l'ONUSD évalués selon les normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	<p>e) Nombre d'évaluations approfondies, de rapports et de normes produits et diffusés en interne et à des partenaires extérieurs, y compris aux États Membres</p>

*Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès*

Mesure des résultats

(Nombre d'évaluations approfondies diffusées et publiées)

2010-2011: 2

Estimation pour 2012-2013: 3

Objectif pour 2014-2015: 3

Mesure des résultats

(Pourcentage d'outils normatifs révisés, élaborés, actualisés et en application)

2010-2011: 50 %

Estimation pour 2012-2013: 80 %

Objectif pour 2014-2015: 100 %

Facteurs externes

52. L'Office devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si: a) il n'y a pas de retard dans le recrutement du personnel; b) les partenaires fournissent les produits dans les délais prévus; et c) des ressources extrabudgétaires sont disponibles en quantité suffisante pour exécuter le programme de coopération technique.

Produits

53. Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants:

- a) Gestion efficace de l'ONUDC;
- b) Exécution des mandats de l'ONUDC;
- c) Apports et contributions techniques, notamment conseils et analyses politiques à l'intention du Secrétaire général, concernant le contrôle des drogues, la prévention du crime, la lutte contre la corruption et la prévention du terrorisme, sous la forme de dossiers d'information, de déclarations et d'éléments de discussion;
- d) Sensibilisation des États Membres et de la société civile aux questions de contrôle des drogues, de prévention du crime, de lutte contre la corruption et de prévention du terrorisme, à travers des exposés et des conférences, la diffusion d'informations, la participation des médias et la mobilisation de l'opinion publique, et par la représentation du Secrétaire général à des manifestations et réunions internationales, s'il y a lieu;
- e) Contrôle régulier des divisions de l'Office, pour faire en sorte qu'elles établissent et soumettent la documentation aux organes directeurs dans les délais prescrits;
- f) Appui des efforts multilatéraux dans les domaines du contrôle des drogues, de la prévention du crime, de la lutte contre la corruption et de la prévention du terrorisme, et coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, notamment au niveau régional;

g) Préparation, organisation et appui fonctionnel des réunions et/ou activités des organes directeurs compétents tels que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; préparation, organisation et appui fonctionnel de réunions telles que la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;

h) Évaluations indépendantes, évaluations approfondies et auto-évaluations de tous les programmes, sous-programmes et projets.

Tableau 10

Ressources prévues: direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Fonds à des fins générales				
Postes	1 385,3	1 591,8	4	4
Autres objets de dépense	358,9	302,8	-	-
Total partiel	1 744,2	1 894,6	4	4
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	562,6	1 905,0	2	7
Autres objets de dépense	-	88,6	-	-
Total partiel	562,6	1 993,6	2	7
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	1 073,6	687,4	1	1
Fonds du programme contre le crime	-	-	-	-
Total partiel	1 073,6	687,4	1	1
D. Budget ordinaire				
Postes	3 710,9	3 944,9	13	13
Autres objets de dépense	295,8	271,3	-	-
Total partiel	4 006,7	4 216,2	13	13
Total	7 387,1	8 791,8	20	25

54. Des ressources à des fins générales d'un montant de 1 894 600 dollars permettront de financer quatre postes au Bureau du Directeur exécutif (1 D-1, 2 P-4 et 1 P-3). Les ressources non affectées à des postes financeront les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, ainsi que les frais de voyage du personnel et les frais de représentation. La hausse nette de 150 400 dollars par rapport à l'exercice 2012-2013 s'explique principalement par:

a) La création d'un nouveau poste d'administrateur de programme (communication - P-3) au Bureau du Directeur général/Directeur exécutif, afin d'améliorer les communications du Directeur général/Directeur exécutif à travers des discours, blogs, contacts avec les médias, relations avec la presse et entretiens avec les médias (316 100 dollars). Cela permettra de donner plus de force et de

cohérence aux messages du Directeur général/Directeur exécutif sur le plan tant interne qu'externe. L'administrateur de programme aidera le porte-parole et le rédacteur des discours à préparer les discours, déclarations et notes pour le Directeur général/Directeur exécutif, et contribuera à leurs travaux pour ce qui est d'élaborer les documents écrits tels que communiqués de presse, tribunes libres et articles de presse;

b) Le financement sur les fonds d'appui aux programmes du poste d'administrateur de programme associé (P-2), compte tenu du caractère clef de cette fonction en matière d'appui (254 900 dollars);

c) L'augmentation des coûts salariaux (145 300 dollars);

d) L'augmentation partiellement compensée par une baisse de 56 100 dollars des ressources non affectées à des postes.

55. Des ressources au titre des fonds d'appui aux programmes d'un montant de 1 993 600 dollars permettront de financer cinq postes du Bureau du Directeur exécutif (2 P-4, 2 P-2 et 1 G (autres classes)) et deux postes du Groupe de l'évaluation indépendante (2 G (autres classes)). La hausse de 1 431 000 dollars par rapport à l'exercice 2012-2013 s'explique par:

a) La création d'un nouveau poste de juriste (P-4) au Bureau du Directeur général/Directeur exécutif, qui sera chargé de donner des conseils juridiques sur des questions de fond et de procédure complexes dans le domaine du droit, questions qui pourront concerner l'administration et la gestion, l'appui institutionnel, les accords de coopération et de financement, les achats et les marchés, ainsi que d'autres domaines opérationnels (387 700 dollars). Le juriste donnera des conseils au Directeur général/Directeur exécutif sur toutes les questions d'ordre juridique et fournira des services juridiques aux entités du Secrétariat de l'ONU à Vienne;

b) Le financement sur les fonds d'appui aux programmes du poste d'administrateur de programme associé (P-2) au Bureau du Directeur exécutif (254 900 dollars). L'administrateur de programme associé aide à coordonner les activités courantes à moyen et à long terme du Directeur général/Directeur exécutif en ce qui concerne la programmation et les programmes de voyage, gère la correspondance, contribue au suivi des mesures assignées et veille à ce que les normes de qualité et les délais soient respectés;

c) La création d'un nouveau poste d'administrateur de programme associé (P-2) au Bureau du Directeur exécutif pour permettre au Bureau de donner suite aux engagements croissants pris dans le cadre de l'exercice biennal 2014-2015 (254 900 dollars). Il s'agit notamment des préparatifs de grandes manifestations et initiatives telles que l'examen de haut niveau en 2014 de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue; de la feuille de route en prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le problème mondial de la drogue qui doit se tenir en 2016; et de la contribution de l'ONUSIDA à la définition du programme de développement pour l'après-2015. L'administrateur de programme associé apportera son concours à la coordination des politiques et à la coordination interinstitutions, contribuera à la gestion de la circulation de l'information et de la correspondance à destination et en provenance du Bureau,

assurera la liaison avec les divisions de l'ONU DC pour les questions exigeant une coordination, appuiera les activités de coordination entre les divisions de l'Office sur des questions importantes concernant les politiques, les programmes et l'administration et rédigera des notes d'information et des comptes rendus de réunions;

d) La création d'un nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes), à savoir un poste d'assistant d'équipe, au Bureau du Directeur exécutif pour fournir un appui administratif aux différentes équipes du Bureau du Directeur général/Directeur exécutif, visant six administrateurs (206 600 dollars);

e) La création d'un nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes), à savoir un poste d'assistant d'équipe, dans le Groupe de l'évaluation indépendante pour appuyer l'action du chef du Groupe, ainsi que des activités particulières d'évaluation et les différentes étapes du cycle d'évaluation, renforçant ainsi la qualité des services et produits d'évaluation (206 600 dollars);

f) L'augmentation des coûts salariaux (31 700 dollars);

g) Une augmentation de 37 200 dollars au titre des ressources non affectées à des postes au Bureau du Directeur exécutif pour répondre à la demande croissante en voyages de ce dernier et de son personnel dans les bureaux extérieurs et les pays où sont exécutés des projets (30 000 dollars), et pour financer le coût des services d'accès à distance et les dépenses annuelles de téléphonie mobile pour le personnel du Bureau du Directeur exécutif (7 200 dollars);

h) Une augmentation de 51 400 dollars au titre des ressources non affectées à des postes pour le Groupe de l'évaluation indépendante afin d'assurer: i) la poursuite de la maintenance et de la mise à niveau des actuelles applications d'évaluation dans ProFi et l'élaboration d'un système de suivi des recommandations englobant les évaluations déjà finalisées et les nouvelles évaluations sans cesse réalisées; ii) la fourniture de connaissances spécialisées, non disponibles en interne, pour les domaines techniques des évaluations approfondies (49 800 dollars); et iii) le coût des services d'accès à distance et les dépenses annuelles de téléphonie mobile pour le personnel du Groupe (1 600 dollars).

56. Les ressources nécessaires au titre du budget ordinaire pour le Bureau du Directeur exécutif et le Groupe de l'évaluation indépendante sont présentées au chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Le montant de 1 732 400 dollars après actualisation des coûts, indiqué dans ce chapitre, servira à financer le poste du Directeur exécutif (SGA), et les ressources non affectées à des postes permettront au Bureau de s'acquitter de ses fonctions. Ce montant servira aussi à financer les postes du Groupe de l'évaluation indépendante (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3). L'augmentation de 185 600 dollars s'explique par l'effet-report d'un poste P-4 créé au cours de l'exercice biennal 2012-2013, compensée par une réduction à la rubrique des autres objets de dépense, dont les dépenses au titre des consultants, des voyages du personnel et de la représentation, conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Les ressources prévues au budget ordinaire pour le Bureau du Directeur général sont prises en compte à la section C du chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Un montant de 2 483 800 dollars après actualisation des coûts, qui figure dans le chapitre premier, doit permettre de financer 9 postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G (1^{re} classe) et 4 G (autres classes)), et des objets de dépense

autres que les postes, dont les dépenses afférentes au personnel temporaire, les frais de voyage du personnel et d'autres dépenses de fonctionnement. On notera que le Bureau du Directeur général est intégré à celui du Directeur exécutif, qu'il finance à ce titre, et que le Directeur général est en outre chargé de représenter le Secrétaire général à Vienne, d'assurer la direction exécutive et la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne, y compris du Bureau des affaires spatiales et du Service d'information des Nations Unies, et d'assurer la liaison avec le gouvernement hôte, les missions permanentes et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sises à Vienne.

57. Des ressources à des fins spéciales d'un montant de 687 400 dollars, en baisse de 386 200 dollars (36,0 %) par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, permettront de financer le minimum nécessaire à la poursuite des activités du Groupe de l'évaluation indépendante et d'assurer le rôle pilote du Groupe dans les évaluations de programmes qui revêtent une importance stratégique pour l'Organisation. Il s'agira de recueillir des données de première main conformément aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et également de participer et de contribuer à des activités d'évaluation réalisées à l'échelle du système, comme celles dudit Groupe. Des ressources seront également utilisées pour renforcer la culture globale de responsabilité au sein de l'ONUSD, en veillant à la pleine utilisation des résultats de l'évaluation à travers plusieurs investissements stratégiques, conformément aux recommandations spécifiques émanant d'organes de contrôle, du Directeur exécutif et des États Membres.

VII. Programme de travail

Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues

58. La responsabilité fonctionnelle de l'exécution du sous-programme incombe à la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2014-2015 et de la stratégie pour la période 2012-2015.

59. Le programme thématique de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues pour la période 2014-2015 présente le contexte des mesures de prévention et de lutte contre la criminalité organisée, les problèmes traités et les défis à relever à l'ère de la mondialisation. Il décrit les travaux menés par l'ONUSD pour aider les pays à mettre au point des stratégies, des politiques, des plans d'action, des programmes et des projets sur tous les aspects de la Convention contre la criminalité organisée et de ses trois protocoles, ainsi que des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il s'agit notamment du trafic illicite de drogues, d'armes à feu et de ressources naturelles; de la traite des êtres humains et du trafic illicite de migrants; d'actes graves de criminalité, y compris du blanchiment d'argent; des actes criminels commis en mer; et de phénomènes criminels nouveaux (cybercriminalité, trafic de médicaments frauduleux et de métaux précieux et trafic de biens culturels). Le programme thématique vise à établir un équilibre entre l'appui aux objectifs de développement à long terme des capacités institutionnelles (par exemple, par la mise en place de cadres législatifs et réglementaires conformes aux conventions, règles et normes

internationales) et les travaux menés en partenariat avec les gouvernements des États Membres en vue de la mise en œuvre, concrète et axée sur les résultats, de leurs priorités et stratégies d'action. Ce programme, qui doit être révisé durant l'exercice biennal 2014-2015, se compose actuellement de sous-programmes qui s'articulent sur les trois thèmes suivants:

a) Politiques, connaissances et tendances internationales: il s'agit du rôle normatif de l'ONUDC à l'appui de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. L'Office fournit une assistance technique pour faciliter la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant, ainsi que des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, notamment à travers des conseils juridiques, des stages de formation sur le renforcement des capacités et des outils pertinents. En outre, il élabore des manuels sur la coopération internationale en matière pénale, des dispositions législatives types pour combattre la criminalité organisée et un portail de gestion des connaissances sur la criminalité transnationale organisée, et il mène des activités pour promouvoir la coopération judiciaire internationale;

b) Renforcement des capacités régionales et nationales et assistance technique: il s'agit d'orienter l'action menée par l'ONUDC en vue d'une application efficace de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant, en fournissant une assistance et un appui techniques spécialisés, en mettant au point des outils de portée mondiale (lois types, programmes de formation et guides notamment) et en normalisant, à travers des guides, des études de cas et des normes internationales, des méthodes dont l'efficacité est prouvée et qui peuvent servir de plate-forme pour adapter l'élaboration de programmes et d'activités d'assistance technique dans le cadre de programmes régionaux ou nationaux. Ces approches sont concrétisées par le biais de programmes mondiaux, y compris le Programme mondial de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité, le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, le Programme mondial sur les armes à feu et le Programme mondial de contrôle des conteneurs; et

c) Traite des êtres humains et trafic illicite de migrants: il s'agit d'appliquer le mandat confié à l'ONUDC dans le cadre du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. L'Office continue d'aider les États Membres en promouvant et en mettant en œuvre des mesures globales, intégrées et cohérentes face aux nombreux problèmes posés par la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes continuera de fournir l'élan politique nécessaire à l'ONUDC pour faire progresser les mesures pertinentes au sein de la communauté internationale œuvrant contre la traite des êtres humains, et pour renforcer les capacités en vue d'une action concertée autour des quatre piliers que sont la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats. L'adhésion de l'ONUDC aux mécanismes de coordination interinstitutions est une étape importante dans la promotion de la coopération à l'échelle du système.

Tableau 11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Promouvoir des solutions efficaces aux problèmes de la criminalité transnationale organisée, des trafics, y compris le trafic de drogues, en facilitant l'application des conventions pertinentes des Nations Unies par des activités normatives et opérationnelles.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Développement de l'assistance technique fournie aux États Membres, à leur demande, pour encourager la ratification des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant	<p>a) i) Nombre d'États Membres ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée avec l'aide de l'ONUDC</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Nombre de nouvelles ratifications) 2010-2011: 13 Estimation pour 2012-2013: 10 Objectif pour 2014-2015: 5</p> <p>ii) Nombre d'États Membres ayant ratifié les Protocoles se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée avec l'aide de l'ONUDC</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Nombre de nouvelles ratifications du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) 2010-2011: 12 Estimation pour 2012-2013: 5 Objectif pour 2014-2015: 3</p> <p>(Nombre de nouvelles ratifications du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) 2010-2011: 7 Estimation pour 2012-2013: 5 Objectif pour 2014-2015: 3</p> <p>(Nombre de nouvelles ratifications du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) 2010-2011: 10 Estimation pour 2012-2013: 10 Objectif pour 2014-2015: 6</p>

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

iii) Nombre d'États parties dont l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant a été évaluée

Mesure des résultats

2010-2011: sans objet

Estimation pour 2012-2013: sans objet

Objectif pour 2014-2015: sans objet

Note: Cet indicateur, pourtant approuvé par le Comité du programme et de la coordination, est devenu sans objet puisque à sa sixième session, en 2012, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée n'a pas créé de mécanisme d'examen de l'application de ladite convention. Il incombe aux États parties à cet instrument de se prononcer sur un tel mécanisme.

b) Renforcement de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues, avec l'aide de l'ONU DC dans le cadre de son mandat

b) i) Nombre d'initiatives régionales lancées dans le cadre d'accords de coopération négociés sous l'égide de l'ONU DC ou avec son appui aux fins de lutter contre la criminalité transnationale organisée et les trafics

Mesure des résultats

2010-2011: 3 (valeur cumulative)

Estimation pour 2012-2013: 5 (valeur cumulative)

Objectif pour 2014-2015: 10 (valeur cumulative)

ii) Nombre de mécanismes créés ou renforcés par l'ONU DC, dans le cadre de son mandat, en vue d'améliorer la coopération et l'échange d'informations entre les services de justice pénale aux niveaux national et international, notamment dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent

Mesure des résultats

2010-2011: 51 (valeur cumulative)

Estimation pour 2012-2013: 54 (valeur cumulative)

Objectif pour 2014-2015: 54 (valeur cumulative)

iii) Amélioration de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies membres du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes

Mesure des résultats

(Nombre de réunions de coordination avec les organismes faisant partie du Groupe)

2010-2011: 3 (valeur cumulative)

Estimation pour 2012-2013: 4 (valeur cumulative)

Objectif pour 2014-2015: 6 (valeur cumulative)

(Nombre de documents directifs élaborés)

2010-2011: zéro

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	Estimation pour 2012-2013: 5 (valeur cumulative) Objectif pour 2014-2015: 7 (valeur cumulative)
c) Renforcement des moyens dont dispose le Secrétariat pour aider les États Membres qui en font la demande à prendre des mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée et contre de nouveaux problèmes de drogue et de criminalité, notamment en ce qui concerne le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, le trafic de migrants et le trafic d'armes à feu	<p>c) i) Nombre de pays recevant de l'ONUSD une aide au renforcement des institutions et des capacités</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Nombre de pays recevant de l'ONUSD une aide au renforcement des institutions et des capacités dans le cadre des mécanismes et procédures concernant la sécurité et le contrôle des frontières) 2010-2011: 20 Estimation pour 2012-2013: 20 Objectif pour 2014-2015: 20 (Nombre de pays recevant de l'ONUSD une aide au renforcement des institutions et des capacités dans les domaines suivants: trafics, en particulier d'armes à feu et de drogues, criminalité transnationale organisée et contrôle des armes à feu) 2010-2011: 20 Estimation pour 2012-2013: 20 Objectif pour 2014-2015: 20</p> <p>ii) Nombre de stratégies et politiques que les pays recevant une aide de l'ONUSD ont élaborées pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et faciliter la confiscation des avoirs d'origine criminelle</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Nombre de stratégies et politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme) 2010-2011: 48 (valeur cumulative) Estimation pour 2012-2013: 52 (valeur cumulative) Objectif pour 2014-2015: 57 (valeur cumulative) (Nombre de mesures de confiscation d'avoirs d'origine criminelle) 2010-2011: 15 (valeur cumulative) Estimation pour 2012-2013: 17 (valeur cumulative) Objectif pour 2014-2015: 19 (valeur cumulative)</p> <p>iii) Nombre d'États Membres recevant une aide de l'ONUSD pour adopter des lois ou adapter ou réviser leur législation afin d'appliquer les dispositions des instruments juridiques relatifs à la drogue et à la criminalité, en particulier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses Protocoles</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: sans objet Estimation pour 2012-2013: 20</p>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	Objectif pour 2014-2015: 20
	iv) Accroissement du nombre d'outils juridiques ou opérationnels et de pratiques optimales de lutte contre la criminalité transnationale organisée qui ont été mis au point avec l'aide de l'ONUDC ou qui ont bénéficié de son appui
	<i>Mesure des résultats</i>
	2010-2011: 5
	Estimation pour 2012-2013: 8
	Objectif pour 2014-2015: 8

Facteurs externes

60. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés et de parvenir aux réalisations escomptées si: a) les États Membres sont prêts à adhérer aux Conventions et traités des Nations Unies (les traités relatifs au contrôle des drogues et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant) et à en appliquer les dispositions; b) les États Membres sont désireux et en mesure de se conformer aux dispositions des conventions et traités relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité organisée et les trafics, en particulier la traite des personnes, le trafic de migrants et le trafic d'armes à feu sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de présentation de rapports, s'agissant notamment de la communication des informations qu'ils sont tenus de fournir en vertu des instruments applicables; c) les États Membres sont disposés à appliquer les directives adoptées par les organes conventionnels et les organes directeurs en matière de contrôle des drogues et de lutte contre la criminalité; d) le montant des ressources extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu et les services des spécialistes sont obtenus en temps voulu; e) la situation sur le terrain ne compromet pas la mise en œuvre des activités prévues.

Produits

61. Les produits de l'exercice biennal seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Assemblée générale:

Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (1);
 - ii) Commission des stupéfiants:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: séances plénières et réunions des groupes de travail des organes subsidiaires de la Commission (40);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: documents de base destinés à la Commission (8);

iii) Commission des stupéfiants: Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient:

Documentation à l'intention des organes délibérants: document de séance sur les tendances régionales du trafic dans le Proche et le Moyen-Orient et en Asie centrale et du Sud-Ouest (2);

iv) Commission des stupéfiants, réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes:

Documentation à l'intention des organes délibérants: document de séance sur les tendances régionales du trafic de drogues en Amérique latine et aux Caraïbes (2);

v) Commission des stupéfiants, réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe:

Documentation à l'intention des organes délibérants: document de séance sur les tendances régionales du trafic de drogues en Europe (1);

vi) Commission des stupéfiants, réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique:

Documentation à l'intention des organes délibérants: document de séance sur les tendances régionales du trafic de drogues en Asie et dans le Pacifique (2);

vii) Commission des stupéfiants, réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique:

Documentation à l'intention des organes délibérants: document de séance sur les tendances régionales du trafic de drogues en Afrique (2);

viii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

Documentation à l'intention des organes délibérants: contributions au rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption (2);

ix) Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant:

a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions du bureau élargi de la Conférence (10); dispositions types relatives aux nouvelles formes et dimensions de la criminalité organisée (8); réunions du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la protection des biens culturels (8); réunions du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les armes à feu (8); réunions de la Conférence des Parties (une session d'une semaine) (20); groupe de travail sur le trafic de migrants (8); et groupe de travail sur la traite des personnes (8);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: documents de base destinés à la Conférence et autres documents pertinents (28); documents

de base pour les groupes de travail (23); documentation pour le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les armes à feu (4); rapport du groupe de travail sur la traite de personnes (1); rapport du groupe de travail sur la coopération internationale (1); rapport du groupe de travail sur l'assistance technique (1); rapport sur les travaux de la Conférence (1); rapport sur les travaux du groupe de travail sur le trafic de migrants (1); rapports à la Conférence sur différents problèmes relatifs à l'application de la Convention et de ses trois Protocoles (4);

c. Groupes spéciaux d'experts: réunions d'experts sur les notions clefs des Protocoles relatifs à la traite des personnes et au trafic de migrants (3); réunion d'experts sur la coopération internationale (1); réunion d'experts sur les formes et dimensions nouvelles des activités criminelles (1); réunion d'experts chargés d'élaborer un commentaire juridique sur les dispositions pertinentes de la Convention (1); réunion d'experts chargés d'élaborer un outil d'évaluation des besoins professionnels des autorités compétentes pour aider les États Membres à lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants (1); réunions, par téléconférence ou sur place, de groupes de travail du Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des personnes, bénéficiant des services de secrétariat de l'ONUDC (10); réunion d'experts chargés d'établir un recueil d'affaires de criminalité transnationale organisée (1); réunions de conseillers en matière de détection et de répression (2); réunions d'experts chargés d'évaluer les progrès réalisés dans l'exécution du Programme mondial de contrôle des conteneurs (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Publications en série: lois et règlements adoptés par les États parties aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à la criminalité aux fins d'appliquer ces conventions (60); impression de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant (1); brochure sur le règlement et les procédures types pour la coopération juridique internationale (1); brochure sur les travaux du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite (1); répertoire des autorités nationales compétentes (1); guide sur l'adoption de lois et de politiques rationnelles concernant les formes et dimensions nouvelles des activités criminelles (1); guide ou commentaire juridique sur les dispositions pertinentes de la Convention (1); dépliant sur les outils juridiques (1);

ii) Publications isolées: documents de réflexion sur les notions clefs des Protocoles relatifs à la traite des personnes et au trafic de migrants (2); outil d'assistance technique pour la mise en œuvre du Protocole relatif au trafic de migrants (1); outil d'assistance technique pour la mise en œuvre du Protocole relatif à la traite des personnes (1);

iii) Activités techniques: élaboration et maintenance d'un site Web destiné à fournir une assistance en matière d'extradition et à faciliter l'entraide judiciaire (1); publication d'études et de travaux de recherche sur le blanchiment d'argent (2); maintenance d'un site Web sécurisé au moyen duquel les autorités compétentes visées par les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité peuvent obtenir des informations utiles à la coopération judiciaire (1);

- iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions: participation et fourniture de services de secrétariat aux réunions du Groupe mondial sur la migration concernant des questions relatives à la traite des personnes et au trafic de migrants (2);
- v) Contribution à des produits communs: participation à des réunions consacrées au renforcement de la coopération judiciaire avec le Commonwealth, l'Organisation maritime internationale, INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes, l'Office européen de police (Europol), Eurojust, le Réseau judiciaire européen, le Conseil de l'Europe et la Cour pénale internationale (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):
 - i) Services consultatifs: missions destinées à donner aux États Membres des avis techniques sur la lutte contre les trafics de médicaments contrefaits et leur détection (4); missions pour assister à des réunions, des conférences et des manifestations internationales et régionales afin de renforcer les partenariats et de créer des synergies (9); missions destinées à donner aux États Membres des avis techniques en matière de contrôle des conteneurs et de sécurité des chaînes logistiques (10); missions destinées à donner aux États Membres des conseils techniques pour élaborer et appliquer des textes législatifs sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (10); missions destinées à donner aux États Membres des avis techniques sur les mesures de détection et de répression et sur l'application des conventions internationales sur les drogues et la criminalité (7); prestation de services consultatifs aux pays sur l'adhésion aux conventions relatives au contrôle des drogues ainsi qu'à la Convention contre la criminalité organisée et aux trois protocoles s'y rapportant et sur l'application de ces instruments (14);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers: assistance aux administrations publiques, aux ministères, aux parlementaires et à d'autres autres parties prenantes, en vue de l'évaluation, de l'élaboration ou de la révision des lois contre la traite des personnes et le trafic de migrants (4); formations nationales et régionales dispensées aux praticiens de la justice pénale en matière d'enquêtes et de poursuites visant le trafic de migrants (4); formations nationales et régionales dispensées aux praticiens de la justice pénale en matière d'enquêtes et de poursuites visant la traite de personnes (4); organisation de consultations, de stages de formation et d'ateliers internationaux sur la coopération internationale en matière pénale, et participation à ces activités (1); stages et ateliers visant à aider les responsables à faire appliquer les dispositions techniques du Protocole relatif aux armes à feu en ce qui concerne la prévention et la détection du trafic illicite de ces armes (11); stages, ateliers ou réunions organisés à l'intention des agents des services de détection et de répression, et destinés à renforcer les capacités de contrôle des conteneurs et de gestion des risques (20); formation à l'application des conventions relatives aux drogues, à la criminalité et à la corruption et des lois et dispositions nationales y afférentes (1); formations destinées aux ministères ou services d'exécution, à d'autres parties prenantes et aux organismes régionaux concernés, et portant sur les politiques de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, ainsi que sur l'élaboration de stratégies (2); réunions ou ateliers régionaux ou sous-régionaux rassemblant des représentants de services

de détection et de répression, de services juridiques ou du secteur financier, et destinés à promouvoir des pratiques optimales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (1); réunions ou ateliers régionaux ou sous-régionaux rassemblant des représentants de services de détection et de répression, de services juridiques ou de services de renseignement financier, et destinés à promouvoir l'adoption de pratiques optimales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (5);

iii) Projets opérationnels: projets nationaux, régionaux ou internationaux visant à promouvoir la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants grâce au développement des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel (3); projets nationaux, régionaux ou internationaux visant à promouvoir: a) la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des trois protocoles s'y rapportant; et b) la lutte contre la criminalité transnationale organisée, grâce au développement des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel (1).

Tableau 12

Ressources prévues: sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Fonds à des fins générales				
Postes	424,7	446,4	1	1
Autres objets de dépense	-	1,6	-	-
Total partiel	424,7	448,0	1	1
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	562,6	800,9	2	3
Autres objets de dépense	-	3,2	-	-
Total partiel	562,6	804,1	2	3
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	48 550,5	96 394,1	31	34
Fonds du programme contre le crime	62 452,9	78 479,0	39	31
Total partiel	111 003,4	174 873,1	70	65
D. Budget ordinaire				
Postes	5 292,5	5 679,6	19	19
Autres objets de dépense	923,0	969,5	-	-
Total partiel	6 215,5	6 649,1	19	19
Total	118 206,2	182 774,3	92	88

62. Le sous-programme 1, Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, comprend le Bureau du Directeur de la Division des traités et le Service de la criminalité organisée et du trafic illicite.

63. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, le sous-programme 1 recevra principalement des fonds affectés à des fins spéciales et des fonds prévus au budget ordinaire. Le très faible niveau, dans ce sous-programme, des fonds affectés à des fins générales et à l'appui aux programmes s'explique avant tout par la modicité relative de ces catégories de fonds. On notera également que ce sous-programme reçoit des crédits relativement importants au titre du budget ordinaire et qu'une grande partie des fonds alloués à des fins spéciales le sont à des fins génériques pour des activités de programme.

64. Le montant de 448 000 dollars au titre du fonds à des fins générales concerne le financement du poste P-5 du Chef de la Section de l'appui à l'application de la Convention, qui relève du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite. L'augmentation des dépenses à des fins générales d'un montant de 23 300 dollars s'explique par une hausse des coûts salariaux (21 700 dollars) ainsi que par le coût des services d'accès à distance et les dépenses annuelles de téléphonie mobile (1 600 dollars).

65. Le montant de 804 100 dollars au titre des fonds d'appui aux programmes doit permettre de financer trois postes (1 P-4 au Bureau du Directeur de la Division des traités et deux G (autres classes)). L'augmentation des dépenses d'appui au programme s'explique par: a) la création d'un nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes), à savoir un poste d'assistant spécial (206 600 dollars), chargé d'aider le Chef de la Section de l'appui à l'application de la Convention du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite à assurer l'administration générale de la Section, à coordonner et suivre plusieurs activités et méthodes de travail pour faire en sorte que les directives et décisions en matière de gestion soient correctement exécutées, et à superviser le travail du personnel d'appui de la Section; b) l'augmentation des coûts salariaux (31 700 dollars); et c) le coût des services d'accès à distance et les dépenses annuelles de téléphonie mobile (3 200 dollars).

66. Les fonds requis au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16 (sous-programme 1) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Ils s'établissent à un montant total de 6 649 100 dollars, soit une hausse nette de 433 600 dollars. Les fonds présentés au chapitre 16 doivent permettre de financer 19 postes ainsi que les autres objets de dépense, à savoir les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux heures supplémentaires, aux consultants et aux experts, de même que les frais de voyage du personnel et les services contractuels. La hausse nette s'explique par: a) la suppression d'un poste d'agent chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent (P-4), proposée conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale; b) le transfert depuis le sous-programme 8 d'un poste d'agent des services généraux (autres classes), suite à la rationalisation des fonctions de surveillance et d'appui au sein de la Division des traités et de la Division des opérations; c) l'effet-report de deux postes (1 P-5 et 1 P-4) approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013; et d) des ajustements mineurs apportés au titre des autres objets de dépense, en fonction de la structure des dépenses.

67. Des ressources à des fins spéciales d'un montant de 174 873 100 dollars, soit une augmentation de 63 869 700 dollars (57,5 %), financeront des services consultatifs et des activités de coopération technique à l'appui de la lutte contre le trafic de stupéfiants et de l'application de la Convention contre la criminalité organisée. Les activités porteront sur les domaines suivants: lutte contre la

criminalité organisée (106,0 millions de dollars), lutte contre les stupéfiants (34,6 millions de dollars), lutte contre la traite des êtres humains (17,5 millions de dollars), lutte contre le trafic de migrants (5,9 millions de dollars), lutte contre le blanchiment d'argent (7,8 millions de dollars), lutte contre les flux financiers illicites issus de la piraterie (0,4 million de dollars) et Programme mondial sur les armes à feu (2,6 millions de dollars). L'Office continuera de fournir un appui soutenu à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'aux groupes de travail et d'experts qui ont été créés dans ce contexte. Une assistance technique sera fournie pour assurer une application intégrale et effective de la Convention contre la criminalité organisée et des protocoles s'y rapportant, l'objectif étant de renforcer les capacités institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre d'une législation pertinente et d'accroître la coopération judiciaire internationale. À sa sixième session, en octobre 2012, la Conférence n'a pas été en mesure d'adopter un mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des protocoles s'y rapportant. Dans le même temps, l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/189, et la Conférence des Parties, dans sa résolution 6/1, ont souligné qu'il était urgent d'adopter un tel mécanisme. En outre, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté la résolution 22/3, dans laquelle elle a rappelé la nécessité d'établir un mécanisme d'examen et invité les États Membres à poursuivre le dialogue à cet égard, en particulier en vue de la tenue de la prochaine session de la Conférence en 2014. Au besoin, l'ONUSD appuiera l'appui nécessaire au dialogue entre les États Membres.

68. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Conférence des Parties et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont chargé l'ONUSD de renforcer son assistance technique reposant sur des données factuelles, notamment dans les domaines des nouvelles formes de criminalité (cybercriminalité et trafic de biens culturels, de médicaments frauduleux et de métaux précieux, par exemple). L'Office continuera à coopérer avec les organisations compétentes pour leur fournir, sur demande, une assistance technique et pour renforcer les capacités des États en fonction de leurs besoins, en particulier dans les domaines de la prévention, de la détection, des enquêtes et des poursuites visant la cybercriminalité sous toutes ses formes, y compris en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme continuera de fournir dans la durée une assistance technique soutenue aux praticiens nationaux et aux acteurs du secteur privé pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres juridiques et réglementaires à l'appui du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que des mesures et pratiques opérationnelles pour lutter contre les flux financiers illicites, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le Programme mondial s'est engagé à promouvoir la coordination nationale et la coopération régionale et internationale au sujet de questions concernant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Grâce à son Programme mondial sur les armes à feu, l'ONUSD continuera d'accroître son soutien aux États Membres en vue de la ratification et de l'application du Protocole relatif aux armes à feu, en mettant l'accent en particulier sur l'assistance législative, l'appui technique pour l'enregistrement, le marquage et le traçage des armes à feu, et l'aide spécialisée pour la saisie, la gestion et la disposition définitive de ces armes. L'Office a mis au point des outils d'assistance technique et il dispense à

l'intention des enquêteurs, des procureurs, des représentants des autorités chargées du contrôle du transfert et de la société civile une formation spécialisée consacrée à la prévention, aux enquêtes et aux poursuites visant les infractions connexes, à la promotion des efforts régionaux d'harmonisation ainsi qu'à la facilitation de la coopération internationale et de l'échange de bonnes pratiques. Enfin, il contribuera à renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse des données relatives au trafic des armes à feu, en vue d'étudier et de cartographier le phénomène aux niveaux national, régional et mondial. Les programmes mondiaux de l'ONUSD contre la traite des personnes et le trafic de migrants continueront de donner une application pratique au programme thématique, en élaborant des solutions mondiales face aux problèmes critiques en présence et en appuyant et fournissant une assistance technique directe, en étroite consultation et coordination avec les bureaux régionaux. L'Office fournira également une assistance technique spécialisée et mènera des activités de renforcement des capacités pour que les États Membres soient à même de prévenir et de combattre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Il apportera un appui direct aux États Membres et élaborera des outils à leur intention pour leur permettre d'appliquer à la fois le Protocole relatif à la traite des personnes et le Protocole relatif aux armes à feu. Il continuera de coordonner les travaux du Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des personnes, qui rassemble des organismes des Nations Unies et des organisations internationales clefs qui participent aux actions de prévention et de lutte contre la traite des personnes, afin de renforcer la coordination et la coopération.

Sous-programme 2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

69. La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe au Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé de la Division des opérations. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2014-2015 et au sous-programme 5 de la stratégie pour la période 2012-2015.

70. Le programme thématique relatif aux vulnérabilités du développement sanitaire et humain dans le contexte des drogues et de la criminalité a été le premier programme thématique élaboré par l'ONUSD pour la période 2009-2011. Le cadre stratégique révisé pour l'exercice 2014-2015 portera sur les vulnérabilités liées à l'usage de drogues et à la toxicomanie et les vulnérabilités en milieu carcéral. Il met l'accent sur les problèmes interdépendants que constituent l'usage illicite de drogues, la toxicomanie et leurs conséquences sanitaires et sociales, en particulier le VIH/sida. Le programme thématique repose sur le principe fondamental qui sous-tend toutes les conventions internationales visant à lutter contre les stupéfiants et les substances psychotropes illicites, à savoir protéger les individus et la société contre les effets dangereux des drogues, s'attaquer aux problèmes sanitaires et sociaux des usagers de drogues, des toxicomanes et des personnes incarcérées, et garantir l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales, tout en empêchant leur détournement et leur mésusage. Les domaines de travail couverts par ce programme thématique sont les suivants: prévention de l'usage de drogues, traitement, prise en charge et réadaptation des toxicomanes dans la communauté et en milieu carcéral; prévention, traitement et prise en charge du VIH et du sida chez

les usagers de drogues et en milieu carcéral; et mesures visant à assurer l'accès aux médicaments placés sous contrôle à des fins médicales tout en empêchant leur détournement et leur mésusage. Le sous-programme 2 vise aussi à lutter contre les cultures illicites destinées à la production de stupéfiants et de substances psychotropes, par le biais d'activités de lutte contre les drogues axées sur le développement (développement alternatif et/ou développement alternatif préventif). L'action menée dans ce domaine a notamment pour but d'assurer aux populations agricoles rurales une source de revenus légitime par le biais de stratégies viables de contrôle des cultures, de lutter contre la pauvreté et de résoudre les problèmes de sécurité alimentaire. L'Office aide également les pays à mettre des services sociaux et économiques de base à la disposition des populations exposées à la toxicomanie, au VIH/sida et à la criminalité. Grâce à ce sous-programme, l'ONUDC s'attaque également à l'exploitation illégale des forêts et au braconnage.

Tableau 13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Réduire l'abus des drogues et les infections au VIH/sida (chez les usagers de drogues injectables, les personnes en milieu carcéral et les victimes de la traite des êtres humains); mener des campagnes efficaces de prévention, de traitement, de prise en charge, de réadaptation et de réinsertion sociale des usagers de drogues; élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes intégrés de réduction de la demande de drogues qui aient une portée réelle et globale et s'appuient sur des données factuelles; et promouvoir et renforcer la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité partagée en matière de développement alternatif durable, notamment à titre préventif, s'il y a lieu.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Avec l'aide de l'ONUDC, pour les États Membres qui en font la demande, renforcement de l'application des mesures visant à aider les populations, à l'échelon local, à réduire leur vulnérabilité face à l'usage de drogues et au VIH/sida	<p>a) i) Nombre de pays recevant une aide de l'ONUDC pour mener des interventions préventives contre l'usage de drogues, dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 24</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 25</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 25</p> <p>ii) Nombre de pays recevant une aide de l'ONUDC pour mener des interventions en matière de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale des toxicomanes, dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 45</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 45</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 45</p>

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

	<p>iii) Nombre de pays recevant une aide de l'ONUDC pour élaborer, adopter et mettre en œuvre des stratégies et des programmes concernant le VIH/sida destinés aux consommateurs de drogues, notamment par injection, dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 56</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 60</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 64</p>
<p>b) Avec l'aide de l'ONUDC et à leur demande, accroissement des moyens dont disposent les États Membres pour aider les personnes vivant en milieu carcéral à réduire leur vulnérabilité face à l'usage de drogues et au VIH/sida</p>	<p>b) i) Nombre de pays recevant une aide de l'ONUDC pour élaborer ou renforcer, dans leur système de justice pénale, des politiques et des programmes de lutte contre la toxicomanie, dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 10</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 10</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 10</p>
	<p>ii) Nombre de pays recevant une aide de l'ONUDC pour élaborer, adopter et mettre en œuvre, dans leur système de justice pénale, des politiques et des programmes de prévention et de traitement du VIH/sida et les services de prise en charge et d'accompagnement correspondants, le tout intégré dans une séquence de soins axée sur le rétablissement, et ce dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 43</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 47</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 51</p>
<p>c) Avec le concours de l'ONUDC et à leur demande, accroissement des moyens dont disposent les États Membres pour aider les personnes qui pourraient être ou ont été victimes de la traite à réduire leur vulnérabilité face à la l'usage de drogues et au VIH/sida</p>	<p>c) Nombre de pays recevant une aide de l'ONUDC pour élaborer, adopter et mettre en œuvre des stratégies et programmes concernant l'usage de drogue et le VIH/sida dans le contexte de la traite des êtres humains, dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 18</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 20</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 22</p>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
d) Avec l'aide de l'ONU DC, amélioration de la capacité de mettre au point, d'appliquer, de contrôler et d'évaluer des stratégies viables de contrôle des cultures grâce à des projets de développement alternatif ou de développement alternatif préventif	d) i) Nombre de pays recevant une aide de l'ONU DC pour mettre au point et appliquer des stratégies viables de contrôle des cultures parallèlement à des programmes de développement nationaux <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 8 Estimation pour 2012-2013: 10 Objectif pour 2014-2015: 10
	ii) Nombre de pays recevant une aide de l'ONU DC pour intégrer dans des stratégies viables de contrôle des cultures des programmes de protection de l'environnement visant à lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le braconnage <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: zéro Estimation pour 2012-2013: 4 Objectif pour 2014-2015: 4
e) Avec l'aide de l'ONU DC et à leur demande, renforcement de la capacité des États Membres d'assurer des moyens de subsistance durables (protection sociale de base) aux populations exposées à la toxicomanie et à la criminalité du fait de leur marginalisation sociale et économique	e) Nombre de pays recevant une aide de l'ONU DC pour mettre des services sociaux et économiques de base à la disposition des populations exposées à la toxicomanie, au VIH/sida et à la criminalité, dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: zéro Estimation pour 2012-2013: 5 Objectif pour 2014-2015: 5

Facteurs externes

71. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés et de parvenir aux réalisations escomptées si: a) les États Membres fournissent en temps utile des informations et des données statistiques fiables; b) les États Membres s'engagent à éliminer les cultures illicites, les trafics, le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains, la criminalité organisée, la corruption, l'usage des drogues et la toxicomanie, ainsi que l'exposition au VIH/sida, la pauvreté et la marginalisation qui y sont associées; c) les conditions sur le terrain n'empêchent pas l'exécution des activités prévues; et d) les ressources extrabudgétaires couvrent la quasi-totalité de l'aide dont ont besoin les États Membres pour exécuter les activités prescrites.

Produits

72. Les produits de l'exercice seront les suivants:

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):

i) Commission des stupéfiants:

a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions de la Commission sur le développement alternatif et les moyens de subsistance durables (2); réunions de la Commission sur des questions relatives à la réduction de la demande de drogues et aux mesures correspondantes (2); réunions sur des questions relatives au VIH/sida chez les consommateurs de drogues, y compris en milieu carcéral (2);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: note sur la promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions relatives au VIH/sida entre la Commission et le Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA (2); rapport sur les progrès accomplis par les États Membres dans l'exécution de leurs engagements concernant la réduction de la demande de drogues et l'application des mesures connexes, qui figurent dans la Déclaration politique sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue de 2009 (1); rapport sur l'application de la résolution 49/4 de la Commission intitulée "Faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hémotogène chez les consommateurs de drogues" (1); rapports sur les moyens de subsistance durables, prescrits dans les résolutions de la Commission et dans la Déclaration politique et le Plan d'action (2);

ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions sur des questions relatives à la prévention du VIH ainsi qu'au traitement, à la prise en charge et à l'accompagnement des malades en milieu carcéral (2);

b. Groupes spéciaux d'experts: réunion d'experts sur la prévention et le traitement du VIH chez les consommateurs de drogues (1); réunion d'experts sur la prévention et le traitement du VIH en milieu carcéral ou dans d'autres environnements clos (1); réunion d'experts sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience en matière de développement alternatif et d'environnement (1); réunion d'experts sur la mise en place d'interventions éthiques reposant sur des données factuelles en vue de prévenir l'usage de drogues (1); réunion d'experts sur la mise en place d'interventions éthiques reposant sur des données factuelles en vue de traiter, prendre en charge et réadapter les toxicomanes (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):

i) Publications isolées: directives sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience en matière de développement alternatif et d'environnement (1); directives pour la mise en place d'interventions éthiques reposant sur des données factuelles en vue de prévenir l'usage de drogues (1); directives pour la mise en place d'interventions éthiques reposant sur des

données factuelles en vue de traiter, prendre en charge et réadapter les toxicomanes (1);

ii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions: Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA sur des questions relatives à la prévention du VIH ainsi qu'au traitement, à la prise en charge et à l'accompagnement des consommateurs de drogues en milieu carcéral ou dans d'autres environnements clos (4);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: consultation avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales en vue de promouvoir des services de prévention et de traitement ainsi que des services consultatifs reposant sur des données factuelles, pour aider les États Membres à mettre en place des dispositifs de prévention et de traitement appropriés (4); soutien opérationnel et technique aux États Membres et à d'autres institutions et organisations intéressées en matière de développement alternatif et de moyens de subsistance durables (10); soutien opérationnel et technique aux États Membres en matière de prévention du VIH/sida ainsi que de traitement et de prise en charge des consommateurs de drogues, y compris en milieu carcéral (8);

ii) Projets opérationnels: projets aux niveaux mondial, régional et national destinés à aider les États Membres à élaborer, mettre en œuvre, contrôler et évaluer des activités de prévention, de traitements et de réadaptation reposant sur des données factuelles (25); projets aux niveaux mondial, régional et national destinés à aider les États Membres à élaborer, mettre en œuvre, contrôler et évaluer des activités relatives à la prévention du VIH, ainsi qu'aux traitements, à la prise en charge et à l'accompagnement des consommateurs de drogues, y compris en milieu carcéral (10); projets aux niveaux mondial, régional et national destinés à aider les États Membres à mettre en œuvre des projets mondiaux, régionaux et nationaux en faveur du développement alternatif et de moyens de subsistance durables (10).

Tableau 14

Ressources prévues: sous-programme 2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Fonds à des fins générales				
Postes	179,5	-	1	-
Autres objets de dépense	80,3	-	-	-
Total partiel	259,8	-	1	-
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	206,6	-	1
Autres objets de dépense	-	129,5	-	-
Total partiel	-	336,1	-	1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	156 948,9	163 356,3	34	37
Fonds du programme contre le crime	1 228,7	1 963,3	1	1
Total partiel	158 177,6	165 319,6	35	38
D. Budget ordinaire				
Postes	1 321,5	1 387,0	5	4
Autres objets de dépense	230,2	328,0		
Total partiel	1 551,7	1 715,0	5	4
Total	159 989,1	167 370,7	41	43

73. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le sous-programme 2 recevra principalement des fonds affectés à des fins spéciales et des fonds prévus au budget ordinaire. En matière d'appui, les ressources qui relevaient précédemment des fonds à des fins générales relèvent désormais des fonds d'appui au programme. On notera également que, dans ce sous-programme, une grande partie des fonds alloués à des fins spéciales le sont à des fins génériques.

74. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, les fonds d'appui au programme permettront de financer un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Bureau du Chef du Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé. Les ressources non affectées à des postes financeront les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, aux frais de voyages du personnel et aux services contractuels. L'augmentation de 76 300 dollars par rapport à l'exercice 2012-2013 s'explique par: a) l'augmentation des coûts salariaux de 27 100 dollars; b) l'augmentation des fonds requis au titre de l'assistance temporaire, des consultants et des experts ainsi que des frais de voyage du personnel pour appuyer les services de secrétariat du débat de haut niveau de la session de la Commission des stupéfiants et de ses activités préparatoires ainsi que les services consultatifs aux États Membres en ce qui concerne l'élaboration de politiques conformément aux activités prescrites dans le domaine de la prévention de la toxicomanie et de la santé (48 400 dollars); et c) le coût des services d'accès à distance et les dépenses annuelles de téléphonie mobile (800 dollars).

75. Les fonds requis au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16 (sous-programme 2) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Pour cet exercice, ces fonds représentent au total 1 715 000 dollars, soit une diminution nette de 163 300 dollars. Les fonds présentés au chapitre 16 doivent permettre de financer quatre postes (1 D-1, 2 P-4 et 1 P-3), ainsi que les autres objets de dépense, à savoir les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, et les voyages. L'augmentation s'explique par: a) l'effet-report d'un poste de D-1 approuvé lors de l'exercice 2012-2013; et b) la suppression d'un poste d'agent des services généraux (autres classes), à savoir un poste d'assistant (programmes), et des réductions au titre des autres objets de dépense, tels que les services de consultants et les travaux d'imprimerie exécutés à

l'extérieur, proposées conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

76. Des ressources à des fins spéciales d'un montant de 165 319 600 dollars, en hausse de 7 142 000 dollars (4,5 %) en raison de l'évolution des activités et de l'achèvement de certains projets, assureront l'essentiel du financement de ce sous-programme, notamment de la coopération technique et des services consultatifs fournis aux États Membres en matière de prévention de l'usage de drogues, de traitement, de prise en charge et de réadaptation (54,1 millions de dollars), de prévention du VIH/sida (31,5 millions de dollars) et d'appui technique en faveur du développement alternatif et de moyens de subsistance durables (79,8 millions de dollars). Les activités du programme concernant la prévention de l'usage de drogues devraient être axées sur la promotion de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'interventions et de mesures fondées sur des données scientifiques, comme prévu dans les Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues. Le programme relatif au traitement et à la réadaptation des toxicomanes devrait s'inscrire dans le cadre du Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes, et de l'initiative pour la prévention de l'usage de drogues et de la toxicomanie chez les enfants et la prise en charge des enfants touchés. Par ailleurs, l'ONUDC diffusera des outils et des documents d'orientation pour garantir l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales tout en prévenant le détournement et le mésusage. Pour ce qui est de la prévention et du traitement, l'Office met l'accent sur la promotion d'une approche de l'usage de drogues et de la toxicomanie centrée sur la santé, qui s'appuie sur des mesures de prévention, de traitement, de prise en charge et de réadaptation privilégiant les données scientifiques et non la sanction. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, il poursuivra ses efforts pour atteindre l'objectif adopté par la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le sida tenue en 2011, qui est de réduire de 50 %, d'ici à 2015, le taux de transmission du VIH parmi les usagers de drogues injectables et de faire en sorte que les personnes incarcérées ou placées dans d'autres environnements clos aient accès à des services complets de prévention et de traitement du VIH. Pour cela, il devra: a) s'attaquer à l'épidémie de VIH parmi les usagers de drogues injectables en mettant l'accent en particulier sur 24 pays hautement prioritaires; b) aider à établir des programmes complets dans les prisons; et c) renforcer ses travaux sur l'usage de stimulants non injectables et intensifier son action en faveur des principaux groupes de population vulnérable (en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans certains pays d'Asie du Sud-Est). D'ici la fin de 2015, il s'emploiera dans une optique stratégique à diversifier et à étoffer ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, et à mieux cibler les campagnes de sensibilisation en faveur de l'accès des populations concernées à des services complets de prévention et de traitement du VIH dans les pays principalement intéressés. Pour ce qui est des moyens de subsistance durables et du développement alternatif, il continuera de mettre en œuvre sa vision élargie en la matière à travers un programme destiné à cinq pays d'Afrique de l'Est, dont l'objectif sera de fournir une aide sociale de base dans le cadre de projets de prévention et de traitement de la toxicomanie et du VIH. Les activités visant à réduire les cultures illicites se poursuivront dans six pays. Au Myanmar et en République démocratique populaire lao, le programme sera axé sur la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire. En Colombie et au Pérou, l'ONUDC s'emploiera à réduire les cultures illicites en apportant un appui soutenu

aux entreprises gérées par de petits agriculteurs et en fournissant une assistance technique (distribution de semences à haut rendement résistant aux maladies, formation des agriculteurs et accès aux marchés) en vue d'augmenter les superficies consacrées aux cultures licites (cacao, huile de palme, café). Dans l'État plurinational de Bolivie, le recul de la culture du cocaïer passera par des activités de réduction de la pauvreté visant à renforcer la production agricole et à introduire des pratiques de gestion durable des forêts, dans le respect de l'environnement. En Afghanistan, la question des cultures illicites sera abordée à travers le renforcement des politiques et des capacités nationales à l'appui de la mise en œuvre de programmes de développement alternatif et de l'amélioration de la coordination entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Dans le domaine de la criminalité visant les espèces sauvages et les forêts, le portefeuille de projets de l'ONUDC sera étoffé et couvrira l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique. L'accent sera placé sur la mise en pratique de la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et sur la prestation aux pays concernés d'une assistance technique en vue de renforcer les cadres législatifs, les moyens de répression, les capacités judiciaires et de poursuites, les techniques de prévention, ainsi que la collecte et l'analyse de données pour lutter contre cette forme de criminalité.

Sous-programme 3. Lutte contre la corruption

77. La responsabilité de l'exécution du sous-programme 3 du programme de travail incombe à la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans les développements concernant le sous-programme 3 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2014-2015 et le sous-programme 2 de la stratégie pour la période 2012-2015.

78. L'Office, par le biais de son programme thématique consacré à l'action contre la corruption, la fraude économique et la criminalité liée à l'identité pour la période 2012-2015, sert de catalyseur et offre des ressources pour aider les États, en particuliers ceux dont l'économie en développement ou en transition est vulnérable, à mettre au point des réponses cohérentes pour prévenir et combattre la corruption, la criminalité économique et la fraude à l'identité. Conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption et sous la direction générale de la Conférence des États parties à la Convention et de ses organes subsidiaires, l'Office mène et coordonne des activités de renforcement des capacités et des activités plus larges d'assistance technique et réunit des connaissances sur les questions liées à la corruption. Au plan normatif, l'ONUDC apporte un appui technique et une aide sur les questions de fond et l'élaboration des programmes concernant la corruption, la criminalité économique et la fraude à l'identité à des organes directeurs tels que le secrétariat de la Conférence et ses organes subsidiaires ainsi que plus généralement au système des Nations Unies, en particulier à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Plus particulièrement, en tant que secrétariat du Mécanisme d'examen de l'application, dont le Groupe d'examen de l'application, il est chargé d'organiser et d'appuyer les examens par pays prévus par la Convention ainsi que d'établir des rapports d'examen thématiques ou régionaux. L'Office est aussi chargé d'assurer le

service fonctionnel et technique du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement des avoirs, du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption et des réunions d'experts intergouvernementales à participation non limitée sur la coopération internationale. Au plan opérationnel, l'ONUSUDC s'acquitte de toutes les fonctions nécessaires pour promouvoir l'adhésion à la Convention contre la corruption et son application effective par les États Membres en offrant des services consultatifs ciblés, en mettant au point des outils et en identifiant et promouvant les pratiques propres à assurer le renforcement effectif des institutions et des capacités. Pour ce faire, il adopte une approche globale et pluridisciplinaire qui englobe la prévention, l'incrimination et la détection et la répression, la coopération internationale et le recouvrement des avoirs, de sorte que tous les aspects de la corruption soient pris en compte et combattus. Dans ce contexte, l'ONUSUDC gère un réseau de mentors/conseillers anticorruption sur le terrain et exécute plusieurs projets anticorruption de grande envergure par le biais de son réseau de bureaux extérieurs. Les activités de l'ONUSUDC visent également à assurer la participation active de tous les secteurs de la société (gouvernement, institutions publiques, parlementaires, secteur privé, société civile, médias et milieux universitaires) à la prévention et à la lutte contre la corruption. Enfin, l'ONUSUDC s'emploie activement à promouvoir l'utilisation de la Convention comme cadre d'action pour d'autres acteurs internationaux, régionaux et nationaux de façon à empêcher l'application de normes différentes et l'adoption d'approches divergentes.

Tableau 15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Prévenir et combattre la corruption conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Assistance technique fournie par l'ONUSUDC, à la demande des États Membres, pour contribuer à l'augmentation du nombre de ratifications et d'adhésions dont fait l'objet la Convention des Nations Unies contre la corruption	a) Nombre d'États ratifiant la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y adhérant avec l'aide de l'ONUSUDC <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 10 Estimation pour 2012-2013: 10 Objectif pour 2014-2015: 10
b) Appui renforcé apporté par l'ONUSUDC à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à ses organes subsidiaires ainsi qu'au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale de façon à faciliter la prise des décisions et les orientations de politique générale	b) i) Nombre de rapports d'examen de pays et de résumés de rapports établis avec le concours de l'ONUSUDC pour le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 20 (valeur cumulative) Estimation pour 2012-2013: 60 (valeur cumulative) Objectif pour 2014-2015: 110 (valeur cumulative)

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	<p>ii) Pourcentage d'États Membres ayant participé à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption qui se disent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 80 %</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 85 %</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 85 %</p>
	<p>iii) Pourcentage d'États Membres ayant participé au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui se disent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 80 %</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 85 %</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 85 %</p>
c) Renforcement des moyens dont dispose l'ONUSUDC pour aider les États Membres à prévenir et combattre la corruption, en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et à s'attaquer à la fraude économique et à la criminalité liée à l'identité	<p>c) i) Augmentation du nombre d'États Membres qui, à leur demande, reçoivent une aide au renforcement de leurs capacités nationales en matière de prévention de la corruption</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 10</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 15</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 20</p>
	<p>ii) Nombre de pays qui, avec l'aide de l'ONUSUDC, ont rédigé des projets de loi ou révisé leur législation nationale pour incorporer dans leur droit interne les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 10</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 10</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 10</p>

Facteurs externes

79. Les objectifs et les réalisations escomptés devraient être atteints à condition que: a) les États Membres soient déterminés à prévenir et combattre la corruption; b) les États Membres soient prêts à ratifier la Convention contre la corruption ou à y adhérer et à appliquer ses dispositions; c) les États Membres soient capables de se conformer aux dispositions de la Convention et de s'acquitter de leurs obligations en matière de communication de l'information, notamment de soumettre les données dont la Convention impose la communication; d) les États Membres soient disposés à renforcer leur coopération judiciaire, en particulier sur les questions d'extradition, d'entraide judiciaire et de recouvrement des avoirs; e) les États Membres soient disposés à appliquer les directives de politique générale concernant la corruption données par les organes conventionnels et les organes directeurs; f) des données et

des informations statistiques de qualité soient fournies dans les meilleurs délais par les États Membres; et g) les fonds extrabudgétaires ne soient pas insuffisants pour permettre la réalisation des activités prévues en vue d'aider les États Membres, et les compétences spécialisées nécessaires pour l'apport d'une aide en temps voulu soient disponibles.

Produits

80. Les produits finals de l'exercice biennal seront les suivants:

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

i) Assemblée générale:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de la Troisième Commission consacrées à des questions en lien avec la corruption et la criminalité économique (2); contributions à des manifestations de haut niveau organisées par l'Assemblée générale sur des questions en lien avec la corruption (1);

b. Documentation destinée aux organes délibérants: rapport biennal sur les pratiques visant à prévenir et combattre la corruption et sur le transfert de fonds d'origine illicite et la restitution de ces fonds aux pays d'origine (1); rapport sur les travaux de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); contributions au rapport annuel sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier en ce qui concerne ses capacités de coopération technique (2);

ii) Conseil économique et social:

a. Services fonctionnels pour les réunions: contributions à des manifestations de haut niveau organisées par le Conseil (1);

b. Documentation destinée aux organes délibérants: contributions au rapport annuel sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2);

iii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

Documentation destinée aux organes délibérants: contributions au rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'ONUSD (2); contributions au rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption (2); rapports du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de prévention, d'investigation, de poursuite et de répression de la fraude économique et de la criminalité liée à l'identité (2);

iv) Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale:

Documentation destinée aux organes délibérants: contributions au rapport du Secrétaire général sur le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (1);

v) Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption:

a. Services fonctionnels pour les réunions: sixième session de la Conférence (16); réunions du Groupe d'examen de l'application (32); réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement des avoirs (20); réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption (20); réunions d'experts sur la coopération internationale (8);

b. Documentation destinée aux organes délibérants: rapport sur les travaux de la sixième session de la Conférence (1) et documents de base s'y rapportant (18); rapports sur les réunions du Groupe d'examen de l'application (4) et documents de base s'y rapportant (y compris résumés analytiques des rapports d'examen de pays) (80); rapports thématiques sur le mécanisme d'examen de l'application (4); rapports régionaux sur le mécanisme d'examen de l'application (10) et autres documents de base (6); rapports des réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement des avoirs (2) et documents de base s'y rapportant (8); rapports des réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption (2) et documents de base s'y rapportant (8); rapports des réunions d'experts sur la coopération internationale (2) et documents de base s'y rapportant (6);

vi) Autres services (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

Groupes spéciaux d'experts: réunion d'un groupe d'experts sur la criminalité liée à l'identité (1); ateliers sur certains aspects du recouvrement d'avoirs (3); réunion d'un groupe d'experts chargé de l'élaboration d'une note d'orientation sur certains aspects de la Convention des Nations Unies contre la corruption sur la base des besoins identifiés grâce au mécanisme d'examen de l'application (1); réunion d'un groupe d'experts chargé d'élaborer des lignes directrices sur le thème corruption et système de justice pénale (1); réunion d'un groupe d'experts chargé d'élaborer des lignes directrices sur les mesures de prévention de la corruption (1); ateliers consacrés à d'autres aspects particuliers de la corruption (2);

b) Autres activités fonctionnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

i) Publications en série: réimpression de la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); guide législatif pour l'application de la Convention (1); travaux préparatoires de la Convention (1); règlement intérieur de la Conférence (1); documents de base pour la mise en œuvre du mécanisme d'examen de l'application (1); recueil des instruments juridiques internationaux sur la corruption (1);

ii) Publications isolées: publications sur des aspects particuliers du recouvrement des avoirs (3); note d'orientation sur certains aspects de la Convention à établir sur la base des besoins identifiés par le biais du mécanisme d'examen de l'application (1); lignes directrices sur la corruption et le système de justice pénale (1); lignes directrices sur les mesures de prévention de la corruption (1); autres publications ad hoc sur les normes, politiques, procédures opérationnelles et bonnes pratiques offrant aux États

Membres une orientation et un appui technique pour l'application de la Convention (1);

iii) Supports techniques:

a. Gestion d'une base de données législative et jurisprudentielle, incluant également des connaissances non juridiques ayant trait à la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment aux questions liées au recouvrement des avoirs;

b. Outils électroniques et matériaux de formation sur les normes, politiques, procédures opérationnelles et bonnes pratiques propres à offrir aux États Membres des orientations et un appui technique pour l'application de la Convention (2);

iv) Promotion d'instruments juridiques:

a. Formation concernant le mécanisme d'examen de l'application (10);

b. Préparation de 80 visites de pays (mécanisme d'examen de l'application);

c. Analyse de 80 rapports d'auto-évaluation reçus et de renseignements complémentaires (mécanisme d'examen de l'application);

d. Contribution à la rédaction de 80 rapports d'examen de pays (mécanisme d'examen de l'application);

e. Analyse de 80 rapports de pays et élaboration de 80 résumés de rapports de pays (mécanisme d'examen de l'application);

f. Élaboration de rapports thématiques et d'additifs régionaux, avec notamment une évaluation des besoins d'assistance technique (mécanisme d'examen de l'application);

g. Liste d'experts gouvernementaux participant au processus d'examen, mensuellement actualisée (mécanisme d'examen de l'application) (1);

h. Base de données recensant les autorités compétentes, les organes de liaison pour le recouvrement des avoirs et les autorités centrales (1);

i. Base de données régulièrement actualisée contenant une liste d'experts pour la prestation d'une assistance technique (1);

v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions:

a. Participation à la structure de gouvernance et aux réunions interinstitutions du Pacte mondial des Nations Unies, en particulier à celles du groupe de travail chargé du dixième principe intitulé "Lutte contre la corruption" (1);

b. Organisation des réunions de coordination, entre organismes des Nations Unies, de la lutte contre la corruption (1);

vi) Contribution aux produits communs:

a. Coordination et liaison interinstitutions par le biais d'une participation aux réunions de coordination pertinentes des institutions spécialisées des Nations Unies, de la Banque mondiale et du réseau des instituts de prévention du crime et de justice pénale consacrées à des questions en lien avec la corruption et la criminalité économique (1);

b. Initiatives, activités et projets visant à prévenir et combattre la corruption mis au point et réalisés en collaboration avec d'autres départements, bureaux, fonds et programmes du système des Nations unies ainsi qu'avec des organisations internationales ou régionales extérieures au système: Conseil de l'Europe, Organisation pour la coopération et le développement économiques, Association internationale des autorités anticorruption, Organisation des États américains, Groupe des 20, Business 20 et Académie internationale de lutte contre la corruption;

c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

i) Services consultatifs:

a. Fourniture de services juridiques et autres services consultatifs connexes aux fins de l'utilisation de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation basée sur la Convention des Nations Unies contre la corruption afin de faire un tour exhaustif des besoins et des lacunes (8);

b. Fourniture aux pays de services juridiques et autres services consultatifs connexes concernant la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'adhésion à la Convention et son application (10);

ii) Cours de formation, séminaires et ateliers:

a. Ateliers et cours de formation nationaux, régionaux et interrégionaux sur la Convention et/ou sur la prévention et la lutte contre la corruption (5);

iii) Projets opérationnels: projets aux niveaux national, régional ou international visant à appuyer la ratification et/ou l'application de la Convention (1).

Tableau 16

Ressources prévues: sous-programme 3. Lutte contre la corruption

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Fonds d'appui au(x) programme(s)				
Postes	-	387,7	-	1
Autres objets de dépense	-	1,6	-	-
Total partiel	-	389,3	-	1
B. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	-	-	-	-
Fonds du programme contre le crime	32 096,5	45 748,9	27	30

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
	Total partiel	32 096,5	45 748,9	27
C. Budget ordinaire				
Postes	4 236,9	4 401,0	15	15
Autres objets de dépense	319,5	335,2		
Total partiel	4 556,4	4 736,2	15	15
Total	36 652,9	50 874,4	42	46

81. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, le sous-programme 3 recevra principalement des fonds à des fins spéciales et des fonds du budget ordinaire. On notera également que ce sous-programme reçoit des fonds relativement importants du budget ordinaire et qu'une grande partie des fonds alloués à des fins spéciales le sont à des fins génériques pour des activités de programme.

82. Le montant de 389 300 dollars prévu à la rubrique "Fonds d'appui au(x) programme(s)" s'explique par la création d'un nouveau poste P-4 de spécialiste de la gestion des programmes - Contrôle et budget pour aider le chef du Service dans l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes, opérations et autres activités du Service: planification, ressources humaines, budgétisation et autres responsabilités administratives (387 700 dollars). Le spécialiste de la gestion des programmes planifiera, coordonnera et supervisera les activités budgétaires en lien avec les contributions extrabudgétaires, la mobilisation de ressources financières (collecte de fonds) et humaines (recrutement) ainsi que la mise au point, l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités, programmes et projets étroitement imbriqués regroupés dans le programme thématique et la communication d'informations à leur sujet, de façon à assurer la cohérence et la qualité de l'exécution des programmes au niveau du Service. Le montant prévu est aussi destiné à couvrir le coût du téléaccès et des abonnements annuels de téléphonie mobile (1 600 dollars).

83. Les fonds requis au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16 (sous-programme 3) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Ils s'élèvent au total à 4 736 200 dollars, soit une augmentation de 179 800 dollars. Ils assureraient le financement de 15 postes (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 4 P-2 et 2 G (AC)) ainsi que d'autres objets de dépense: services de consultants et d'experts; frais de voyage du personnel et services contractuels. L'augmentation est due à l'actualisation des coûts pour 2014-2015.

84. Des ressources à des fins spéciales d'un montant de 45 748 900 dollars, en hausse de 13 652 400 dollars (augmentation de 42,5 %) principalement à cause de l'augmentation escomptée des dépenses au titre des programmes et projets nationaux et régionaux tandis que les ressources requises pour les activités menées à l'échelle mondiale devraient rester stables, viendront compléter les ressources du budget ordinaire pour la mise en place d'un large ensemble de services consultatifs, de cours de formation, de séminaires et d'ateliers, d'outils et de produits de connaissance ainsi que de projets opérationnels destinés à aider les États Membres à ratifier et à appliquer la Convention. Le Mécanisme d'examen de l'application, qui

fonctionne depuis juillet 2010, demeurera un élément clef des travaux relevant de ce sous-programme en 2014-2015. Le premier cycle du Mécanisme (2010-2015), qui concerne l'application des chapitres III et IV de la Convention, se terminera en 2015; 62 pays, dont ceux qui ont ratifié la Convention depuis 2010, devant être soumis à un examen au cours des deux dernières années du cycle. Viendra s'ajouter le démarrage des préparatifs fonctionnels et techniques du deuxième cycle (2015-2020) qui sera consacré à l'examen de l'application des chapitres II et V de la Convention. Des efforts particuliers continueront d'être faits pour assurer la participation aux réunions de la Conférence des États parties et de ses organes subsidiaires de représentants des pays les moins avancés qui sont parties à la Convention. Compte tenu en particulier des besoins identifiés grâce au Mécanisme d'examen de l'application, des activités d'assistance technique continueront d'être menées pour aider les États à ratifier la Convention, à y adhérer et à l'appliquer. Des conseillers anticorruption ayant des responsabilités régionales seront déployés sur le terrain pour apporter un appui concret ciblé. Dans le domaine du recouvrement d'avoirs, l'Initiative conjointe ONUDC-Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) poursuivra ses activités: renforcement des capacités; services consultatifs; dialogue concernant les politiques à suivre; et facilitation des contacts entre autorités nationales et centres financiers; et élaboration et réalisation d'outils pratiques et d'études sur les politiques générales. L'Office continuera de soutenir la participation du secteur privé à l'action visant à prévenir et combattre la corruption afin de combler les lacunes au niveau des connaissances et de la communication. Il continuera également à réunir et à diffuser des informations sur la corruption et sur la Convention de façon à susciter une meilleure prise de conscience et à rendre la société civile mieux apte à prévenir et combattre la corruption. Il continuera en outre à mettre au point et diffuser de bonnes pratiques et des outils afin de guider et d'aider les États parties dans l'application de la Convention ainsi qu'au sujet des formes émergentes de criminalité que constituent la fraude économique et la criminalité liée à l'identité, en particulier grâce à son portail anticorruption "Tools and Resources for Anti-Corruption Knowledge (TRACK)". De plus, il contribuera à la collecte de données, à l'amélioration des méthodes statistiques et au renforcement des capacités de recherche de façon à permettre des évaluations solidement étayées de la nature et de l'étendue de la corruption. Enfin, il renforcera la collaboration régionale et internationale et la coordination des politiques générales dans les autres instances régionales et internationales.

Sous-programme 4. Prévention du terrorisme

85. La responsabilité fonctionnelle de l'exécution du sous-programme 4 du programme de travail incombe à la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans les développements concernant le sous-programme 4 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2014-2015 et le sous-programme 3 de la stratégie pour la période 2012-2015.

86. Le programme d'activités de l'ONUDC en matière de lutte contre le terrorisme, inspiré du programme thématique sur la prévention du terrorisme pour la période 2012-2015, est axé principalement sur la ratification et l'application des 18 instruments juridiques universels contre le terrorisme et sur le renforcement des moyens dont disposent les systèmes nationaux de justice pénale pour appliquer,

dans le respect des principes de l'état de droit, ces instruments ainsi que les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité contre le terrorisme et la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

87. Dans le domaine de la prévention du terrorisme, l'ONU DC a reçu de l'Assemblée générale pour mandat d'apporter une assistance technique aux États Membres, à leur demande, en vue de renforcer la capacité de leur système national de justice pénale à prévenir et à déjouer les actes de terrorisme. Comme l'indique le programme thématique sur la prévention du terrorisme pour la période 2012-2015, l'ONU DC fait bénéficier les États Membres d'une assistance technique juridique et d'un renforcement de leurs capacités dans quatre grands domaines:

a) L'Office promeut la ratification et l'incorporation dans les législations nationales des instruments juridiques internationaux contre le terrorisme. Pour ce faire, il collabore avec des décideurs, des parlementaires et d'autres personnalités nationales en vue de mieux faire connaître le contenu de ces instruments, les avantages d'une adhésion et les exigences qui en découlent ainsi que l'importance d'une adhésion universelle pour empêcher la création de refuges pour les terroristes;

b) L'Office aide à la rédaction de textes législatifs nationaux et à l'examen des législations nationales de façon à assurer l'harmonisation de ces dernières avec les obligations internationales existantes, dont le strict respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

c) L'Office renforce la capacité des personnels des systèmes de justice pénale nationaux à appliquer ces normes en organisant des ateliers nationaux et régionaux, à l'intention des procureurs, des juges et des personnels des services de détection et de répression, ainsi que des ateliers de formation de formateurs et des cours de formation en ligne et en réalisant des outils et des publications techniques;

d) L'Office s'emploie également à renforcer la coopération régionale et internationale en matière pénale. Cette action est soutenue par la mise en place d'autorités centrales nationales et de plates-formes judiciaires régionales comportant des référents nationaux afin de faciliter le traitement des demandes d'entraide judiciaire et d'extradition.

S'appuyant sur les solides avantages comparatifs qu'il tire de ses mandats et de ses compétences spécialisées, l'ONU DC met à profit le programme thématique pour planifier et fournir des services intégrés de prévention du terrorisme qui incorporent les éléments étroitement liés et transversaux que sont la prévention du crime et le contrôle des drogues, la justice pénale et la coopération internationale.

Tableau 17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Promouvoir et renforcer un régime de justice pénale fonctionnel contre le terrorisme qui soit efficace et appliqué par les États, dans le respect de l'état de droit.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Renforcement de l'assistance technique fournie par l'ONUUDC, sur demande, pour contribuer à la ratification des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme	<p>a) i) Augmentation du nombre total de ratifications des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme par des pays ayant reçu une assistance technique de l'ONUUDC en matière de lutte contre le terrorisme</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 577 (valeur cumulative) Estimation pour 2012-2013: 590 (valeur cumulative) Objectif pour 2014-2015: 595 (valeur cumulative)</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays qui ont révisé leur législation antiterroriste ou adopté de nouvelles lois en la matière avec le concours de l'ONUUDC</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 87 Estimation pour 2012-2013: 95 Objectif pour 2014-2015: 95</p>
b) Amélioration de la capacité à prévenir le terrorisme dans le respect de l'état de droit	<p>b) i) Nombre de pays recevant, sur demande, une aide de l'ONUUDC pour renforcer leurs capacités aux niveaux national et régional</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 85 Estimation pour 2012-2013: 87 Objectif pour 2014-2015: 89</p> <p>ii) Augmentation du nombre des personnels de justice pénale formés à l'application des conventions et protocoles concernant le terrorisme</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 3 500 Estimation pour 2012-2013: 3 700 Objectif pour 2014-2015: 3 900</p> <p>iii) Nombre de stratégies et plans nationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme élaborés avec l'aide de l'ONUUDC</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 16 Estimation pour 2012-2013: 20 Objectif pour 2014-2015: 30</p>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	iv) Nombre de mécanismes opérationnels de prévention et de répression du terrorisme, appuyés par l'ONU DC et élaborés avec son aide, dans le domaine de la coopération internationale entre les entités nationales concernées par la mise en œuvre des mesures antiterroristes
	<i>Mesure des résultats</i>
	2010-2011: 10
	Estimation pour 2012-2013: 20
	Objectif pour 2014-2015: 30

Facteurs externes

88. Les objectifs et les réalisations escomptés devraient être atteints à condition que: a) les États Membres soient désireux de devenir partie aux conventions et protocoles relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme; b) les États Membres soient désireux et capables de se conformer aux dispositions des conventions et protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité concernant le terrorisme; c) les États Membres soient désireux et capables de renforcer leur coopération judiciaire pour contrer le terrorisme et soient désireux de coopérer entre eux à cet égard; d) les États Membres soient désireux de mettre en œuvre les directives des organes directeurs relatives au terrorisme; et e) le montant des fonds extrabudgétaires ne soit pas trop en deçà des prévisions et que des compétences spécialisées soient disponibles pour apporter une aide en temps voulu.

Produits

89. Les produits finals de l'exercice biennal seront les suivants:

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):

i) Assemblée générale:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de la Sixième Commission consacrées à des questions en lien avec le terrorisme (4); séances de la Troisième Commission consacrées à des questions en lien avec le terrorisme (2); examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (1);

b. Documentation destinée aux organes délibérants: contribution au rapport sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (1); contributions au rapport annuel sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (2); contributions au rapport annuel sur les mesures visant à empêcher des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (2); rapport sur des questions spécifiques relatives à l'assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme (1);

ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

Documentation destinée aux organes délibérants: rapports sur le renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique pour prévenir et combattre le terrorisme (2);

iii) Groupes spéciaux d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires): réunion d'experts sur les difficultés juridiques posées par l'application du régime juridique universel contre le terrorisme: questions juridiques liées à la sécurité des transports (terrorisme aérien et maritime) (fonds extrabudgétaires) (1); réunion d'un groupe d'experts chargé d'élaborer des principes et lignes directrices des Nations Unies pour aider et soutenir les victimes d'actes de terrorisme (budget ordinaire) (1); réunion d'un groupe d'experts consacrée au cadre juridique international contre le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire (budget ordinaire) (1); deuxième réunion du groupe d'experts chargé d'élaborer des principes et lignes directrices des Nations Unies pour aider et soutenir les victimes d'actes de terrorisme (fonds extrabudgétaires) (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

i) Publications isolées (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

a. Brochure sur l'apport d'une aide pour contrer le terrorisme (budget ordinaire) (1);

b. Module du programme de formation juridique contre le terrorisme sur le thème lutte contre le terrorisme et droit international (fonds extrabudgétaires) (1);

c. Module du programme de formation juridique contre le terrorisme consacré à l'aide et à l'appui à apporter aux victimes d'actes de terrorisme dans les procédures de justice pénale (budget ordinaire) (1);

d. Module du programme de formation juridique contre le terrorisme sur la justice pénale au service de la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes (fonds extrabudgétaires) (1);

e. Module du programme de formation juridique contre le terrorisme sur le cadre juridique universel: terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire (budget ordinaire) (1);

f. Module du programme de formation juridique contre le terrorisme sur le cadre juridique universel: financement du terrorisme (fonds extrabudgétaires) (1);

ii) Supports techniques (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

a. Enrichissement et mise à jour régulière de la base de données sur les lois antiterroristes, grâce à l'ajout de documents de base pertinents (1);

b. Poursuite de la mise en place d'une plate-forme virtuelle en ligne pour des cours de formation sur des aspects juridiques particuliers de la lutte antiterroriste (1);

c. Perfectionnement des outils de formation en ligne de formateurs concernant les cours à dispenser dans le cadre de l'assistance technique (1);

iii) Promotion des instruments juridiques (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires): promotion de la ratification et de l'application des 18 instruments juridiques universels contre le terrorisme (1);

iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires): coordination de la participation aux réunions des organisations internationales, régionales et sous-régionales impliquées dans la lutte contre le terrorisme (14); coordination et liaison interinstitutions pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment participation à des réunions de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et à des réunions avec des entités membres de l'Équipe spéciale (8);

v) Contribution à des produits communs (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires): partenariat avec des établissements universitaires et des instituts nationaux de formation professionnelle en vue de promouvoir une formation professionnelle juridique spécialisée dans les questions liées à la lutte contre le terrorisme afin de renforcer les compétences juridiques en la matière (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

i) Services consultatifs (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires): fourniture de services consultatifs, à la demande, pour la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme et en vue du renforcement des capacités des systèmes nationaux de justice pénale (1);

ii) Cours de formation, séminaires et ateliers (fonds extrabudgétaires): ateliers nationaux, sous-régionaux et interrégionaux sur des questions techniques ayant trait à la prévention et à la répression du terrorisme (60);

iii) Projets opérationnels (fonds extrabudgétaires): intensification des activités menées dans le cadre de programmes régionaux et nationaux de lutte contre le terrorisme en vue de développer les compétences spécialisées, de renforcer les capacités institutionnelles et de former des professionnels de la justice pénale (1); intensification des activités menées dans le cadre du Projet mondial pour le renforcement du régime juridique contre le terrorisme afin de consolider les compétences et les capacités institutionnelles et de former des personnels de justice pénale (1);

Tableau 18

Ressources prévues: sous-programme 4. Prévention du terrorisme

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	-	103,3	-	-
Total partiel	-	103,3	-	-
B. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	-	-	-	-

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
Fonds du programme contre le crime	15 713,2	17 114,9	21	22
Total partiel	15 713,2	17 114,9	21	22
C. Budget ordinaire				
Postes	2 510,6	2 490,6	9	8
Autres objets de dépense	235,0	247,4		
Total partiel	2 745,6	2 738,0	9	8
Total	18 458,8	19 956,2	30	30

90. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, le sous-programme 4 recevra principalement des fonds à des fins spéciales et des fonds du budget ordinaire. On notera également qu'une assez grande partie des fonds alloués à des fins spéciales le sont à des fins génériques pour des activités de programme.

91. Le montant de 103 300 dollars apparaissant à la rubrique "Fonds d'appui aux programmes" financera le personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui aidera le Chef du Service dans ses tâches administratives (recrutement; suivi budgétaire; élaboration et présentation de programmes/projets, révisions budgétaires et communication de l'information technique et financière).

92. Les fonds requis au budget ordinaire sont présentés au chapitre 16 (sous-programme 4) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Ils s'élèvent au total à 2 738 000 dollars, soit une diminution nette de 7 600 dollars. Ils assureraient le financement de huit postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 2 G (AC) ainsi que d'autres objets de dépense: services de consultants et d'experts; frais de voyage du personnel et services contractuels. La diminution correspond à: a) l'effet retardé d'un poste P-4 approuvé pendant l'exercice biennal 2012-2013; b) la suppression proposée d'un poste d'administrateur de programme (P-3), conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, et un ajustement mineur des ressources de la rubrique "Autres objets de dépense", résultat net de divers ajustements fondés sur la structure des dépenses et les besoins des programmes.

93. Des ressources à des fins spéciales d'un montant de 17 114 900 dollars, en hausse de 1 401 700 dollars (8,9 %), devraient compléter les ressources du budget ordinaire pour la fourniture aux États Membres de services consultatifs et d'assistance technique. L'Office continuera de fournir, sur demande, une assistance technique aux États Membres pour la ratification et l'application intégrale des instruments juridiques internationaux contre le terrorisme de façon à promouvoir et renforcer un régime de justice pénale fonctionnel permettant de lutter contre le terrorisme dans le respect du droit international des droits de l'homme et de l'état de droit. Cette assistance consistera principalement:

a) À continuer d'encourager les États Membres à devenir partie aux conventions et protocoles internationaux contre le terrorisme et à les appliquer ainsi que, à leur demande, à leur fournir des avis sur les mesures à adopter, des services de conseil juridique et des services d'appui et de formation en matière de renforcement des capacités législatives et institutionnelles, de même qu'à faciliter le

transfert de connaissances spécialisées, notamment sur le terrorisme maritime, le financement du terrorisme et l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes;

b) À renforcer la capacité des systèmes de justice pénale nationaux à appliquer la législation antiterroriste dans le respect du droit international des droits de l'homme, de l'état de droit et des instruments juridiques internationaux contre le terrorisme ainsi que de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité;

c) À promouvoir la coopération internationale en matière pénale sur les questions intéressant le terrorisme, en particulier l'extradition et l'entraide judiciaire;

d) À coopérer étroitement avec le Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme et sa direction exécutive ainsi qu'avec l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et ses entités participantes;

e) À assurer le suivi et la mise en œuvre des mandats intergouvernementaux énoncés dans les résolutions et décisions pertinentes des organes directeurs des Nations Unies, ainsi que du document final du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

94. Le nombre de pays ayant ratifié les instruments juridiques internationaux contre le terrorisme ayant augmenté, l'attention se porte désormais davantage sur l'assistance et le renforcement des capacités des systèmes de justice pénale de façon à assurer une application conforme au droit international des droits de l'homme et à l'état de droit. Ce type d'assistance est complexe: vaste formation spécialisée des personnels de justice pénale; élaboration de guides, manuels et documents de travail spécialisés; et suivi approfondi et sur le long terme de l'assistance fournie. À cette fin, l'ONUSD continuera de renforcer l'assistance technique qu'il apporte aux États qui le souhaitent en organisant des ateliers aux niveaux national et régional, en élaborant de nouveaux outils et publications techniques (y compris des formations en ligne) et en développant les compétences dans des domaines spécialisés. Le volume de travail devrait continuer de s'accroître au cours de l'exercice biennal 2014-2015 du fait d'une augmentation des demandes d'assistance pour un renforcement considérable des capacités.

Sous-programme 5. Justice

95. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Section de la justice de la Division des opérations, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

96. Le programme thématique sur la prévention du crime et la justice pénale décrit la stratégie et les activités de l'ONUSD dans ces domaines pour la période 2012-2015. Il expose le cadre global des programmes et projets de l'Office sur la prévention du crime et la réforme de la justice pénale, en suivant une approche cohérente et globale fondée sur les cadres stratégiques de l'ONUSD, la stratégie de l'ONUSD pour la période 2012-2015 ainsi que les conventions, règles et normes pertinentes des Nations Unies ayant un lien avec cette réforme. L'Office fournira un appui aux États Membres en matière de prévention du crime et de réforme de la

justice pénale, notamment dans un certain nombre de domaines clefs: la réforme de la police; le renforcement des services de poursuites, le système judiciaire et les tribunaux, y compris dans le contexte de la lutte contre la piraterie; la justice réparatrice; l'accès à l'aide juridique; la réforme pénitentiaire et les peines de substitution à l'emprisonnement, notamment dans les domaines transversaux des droits de l'homme; les femmes dans le système de la justice pénale; la justice pour enfants; et la protection des victimes et des témoins. Une attention particulière sera accordée à l'adoption d'une approche globale et intégrée de la prévention du crime et de la réforme de la justice pénale ainsi qu'à la prise en considération des questions concernant la prévention du crime dans l'ensemble des travaux de l'ONUDD. Quatre résultats ont été identifiés dans le cadre opérationnel du programme:

- a) Les États ayant demandé une assistance ont élaboré et mis en œuvre des initiatives de prévention du crime et de réforme de la justice pénale, notamment des stratégies, des plans d'action et des mesures;
- b) Des outils, des manuels et des supports de formation de l'ONUDD sont utilisés par les États Membres;
- c) De nouvelles règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale sont élaborées et les précédentes sont actualisées par les États Membres, avec l'appui de l'ONUDD;
- d) La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale s'acquittent de leur mandat en la matière, avec l'assistance de l'ONUDD.

Le produit a) sera réalisé dans le cadre de 36 projets et programmes de l'ONUDD, dont des sous-programmes de pays et des programmes régionaux comprenant 3 projets mondiaux, 7 projets régionaux et 26 projets nationaux. Le projet le plus important et le plus complet mené au niveau mondial couvre tous les domaines susmentionnés et prévoit la fourniture de conseils pratiques et techniques, l'élaboration et la diffusion d'outils et de manuels, la réalisation de missions d'évaluation et de programmation, la fourniture d'un appui aux projets en cours et une collaboration interinstitutionnelle. Au titre du résultat b), l'accent sera mis en 2014-2015 sur la fourniture d'outils de formation, notamment par le biais de l'apprentissage en ligne et de partenariats mondiaux. Concernant le résultat c), les mandats donnés en 2012-2013 comprennent l'élaboration de nouvelles stratégies et de mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale et la révision de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus. S'agissant du résultat d), l'accent portera sur la fourniture d'un appui et de services au Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Tableau 19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Renforcer l'état de droit par la prévention du crime et la promotion de systèmes de justice pénale efficaces, équitables, humains et responsables qui soient conformes aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et aux instruments internationaux pertinents.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Renforcement de l'aide apportée par l'ONUDC pour l'élaboration et l'actualisation des règles et normes internationales en matière de prévention du crime et de justice pénale	a) Nombre de règles et de normes des Nations Unies relatives à des domaines spécifiques de la prévention du crime et de la justice pénale qui ont été élaborées ou actualisées par les pays avec l'aide de l'ONUDC, à leur demande <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 2 Estimation pour 2012-2013: 3 Objectif pour 2014-2015: 2
b) Élaboration et mise en œuvre, dans le cadre du mandat de l'ONUDC, de projets de réforme en matière de prévention du crime et de justice pénale dans le respect des règles et normes internationales	b) i) Nombre de pays qui utilisent des outils, des manuels et des supports de formation mis au point par l'ONUDC pour améliorer les stratégies et mesures de prévention du crime ainsi que les procédures et pratiques en matière de justice pénale <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 30 Estimation pour 2012-2013: 45 Objectif pour 2014-2015: 55 ii) Nombre de pays bénéficiant d'une assistance de l'ONUDC qui élaborent et appliquent des mesures de prévention du crime (notamment en milieu urbain) <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 10 Estimation pour 2012-2013: 15 Objectif pour 2014-2015: 15 iii) Nombre de pays bénéficiant d'une assistance de l'ONUDC qui prennent des initiatives en vue de l'adoption et de la mise en œuvre de normes professionnelles, de mesures garantissant l'intégrité et de mécanismes de contrôle dans le système de justice pénale <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 5 Estimation pour 2012-2013: 5 Objectif pour 2014-2015: 5 iv) Nombre de pays bénéficiant d'une assistance de l'ONUDC qui mettent en œuvre des mesures appropriées en matière de réforme de la justice pénale, s'il y a lieu

Mesure des résultats

(Nombre de pays mettant en œuvre des programmes de justice réparatrice conformes aux normes des droits de l'homme)

2010-2011: 1

Estimation pour 2012-2013: 2

Objectif pour 2014-2015: 4

(Nombre de pays mettant en œuvre des stratégies intégrées de fourniture de l'aide juridique)

2010-2011: 2

Estimation pour 2012-2013: 4

Objectif pour 2014-2015: 6

(Nombre de pays mettant en œuvre des réformes du système pénitentiaire)

2010-2011: 10

Estimation pour 2012-2013: 15

Objectif pour 2014-2015: 25

(Nombre de pays mettant en œuvre des mesures concernant les systèmes de justice pour enfants et pour mineurs)

2010-2011: 4

Estimation pour 2012-2013: 5

Objectif pour 2014-2015: 6

(Nombre de pays mettant en œuvre des mesures pour répondre aux besoins spécifiques des femmes dans le système de justice pénale)

2010-2011: 3

Estimation pour 2012-2013: 4

Objectif pour 2014-2015: 6

(Nombre de pays mettant en œuvre des mesures dans le cadre de programmes d'appui et d'aide aux victimes et aux témoins)

2010-2011: 3

Estimation pour 2012-2013: 4

Objectif pour 2014-2015: 5

(Nombre de pays mettant en œuvre des mesures concernant l'appareil de police et de répression)

2010-2011: 2

Estimation pour 2012-2013: 4

Objectif pour 2014-2015: 6

(Nombre de pays mettant en œuvre des mesures concernant les services de poursuite)

2010-2011: 2

Estimation pour 2012-2013: 3

Objectif pour 2014-2015: 5

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

(Nombre de pays mettant en œuvre des mesures concernant l'appareil judiciaire)

2010-2011: 2

Estimation pour 2012-2013: 4

Objectif pour 2014-2015: 7

v) Nombre de pays bénéficiant d'une aide de l'ONUSUDC qui luttent contre la piraterie

Mesure des résultats

2010-2011: 4

Estimation pour 2012-2013: 6

Objectif pour 2014-2015: 8

Facteurs externes

97. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres s'engagent à élaborer des règles et des normes en matière de prévention du crime et de justice pénale ou à réexaminer et actualiser celles qui existent; b) les États Membres s'engagent à appliquer les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et à élaborer et mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des plans nationaux de réforme de la justice pénale et de prévention du crime; c) le montant des ressources extrabudgétaires n'accuse pas de déficit majeur; d) des spécialistes sont disponibles pour prêter une assistance en temps voulu; e) la situation sur le terrain ne compromet pas la mise en œuvre des activités prévues.

Produits

98. Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants:

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):

i) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

a. Documentation destinée aux organes délibérants: rapport quinquennal du Secrétaire général au Conseil économique et social sur la peine capitale et sur le respect des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort (1); rapport sur les principes et directives des Nations Unies relatifs à l'accès à l'aide juridique dans le système de justice pénale (1); rapports sur l'utilisation et l'application de règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (2);

b. Groupes spéciaux d'experts: réunions d'experts sur les meilleures pratiques en matière de prévention du crime et de réforme de la justice pénale (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):

i) Publications en série: série de manuels sur la justice pénale et modules de formation correspondants (1);

ii) Publications isolées: brochure de la Section de la justice (1); version révisée du *Recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale* (1); traduction dans les langues officielles de l'ONU des outils en matière de prévention du crime et de justice pénale (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: prestation de services consultatifs aux pays en matière de prévention du crime et de justice pénale (25);

ii) Activités de formation: stages, séminaires et ateliers: sessions de formation, séminaires et ateliers traitant de la prévention du crime et de la justice pénale (25);

iii) Projets opérationnels: projets nationaux, régionaux et internationaux traitant d'autres questions spécifiques relatives à la prévention du crime et à la justice pénale (36).

Tableau 20

Ressources prévues: sous-programme 5. Justice

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Fonds à des fins générales				
Postes	746,1	838,8	3	3
Autres objets de dépense	171,1	182,1	-	-
Total partiel	917,2	1 020,9	3	3
B. Fonds d'appui au programme				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	3 304,5	-	1	-
Fonds du programme contre le crime	62 740,5	81 897,5	22	25
Total partiel	66 045,0	81 897,5	23	25
D. Budget ordinaire				
Postes	2 461,5	2 527,8	9	8
Autres objets de dépense	166,2	182,1		
Total partiel	2 627,7	2 709,9	9	8
Total	69 589,9	85 628,3	35	36

99. Les ressources à des fins générales prévues pour 2014-2015 (1 020 900 dollars) serviront à financer trois postes à la Section de la justice (2 P-3 et 1 G (autres classes)). Les ressources non affectées à des postes serviront à

financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts et les frais de voyage du personnel de la Section de la justice.

100. L'augmentation nette des dépenses à des fins générales (103 700 dollars) s'explique par: a) l'augmentation des coûts salariaux (92 700 dollars); b) le résultat net de divers ajustements apportés au titre des autres objets de dépense, en fonction de l'évolution des dépenses (7 000 dollars); et c) les coûts de l'accès à distance et les frais annuels de téléphonie mobile (4 000 dollars).

101. Les ressources du budget ordinaire sont présentées au chapitre 16 (sous-programme 5) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Pour cet exercice, ces ressources s'élèveront à 2 709 900 dollars, ce qui représente une croissance nette de 82 200 dollars. Les fonds prévus au chapitre 16 financeront huit postes (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2) et d'autres objets de dépense, notamment le personnel temporaire, les consultants et experts, les voyages du personnel et les services contractuels). L'augmentation est le résultat net de: a) l'effet différé de la création d'un poste P-4 approuvé pendant l'exercice biennal 2012-2013; et b) la suppression d'un poste G (autres classes) d'assistant (programmes), proposé en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

102. Des dépenses à des fins spéciales d'un montant de 81 897 500 dollars sont prévues au titre du sous-programme 5 pour la mise en œuvre du programme thématique sur la prévention du crime et la justice pénale, ce qui représente une hausse de 15 852 500 dollars (24 %). Pour aider les pays à mettre en place et à promouvoir des politiques, stratégies et programmes efficaces, justes et humains de prévention du crime ainsi que des systèmes de justice pénale fondés sur l'état de droit et conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, l'ONUSD continuera, au cours de l'exercice biennal 2014-2015, à accroître son assistance technique dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale. Il aidera les États Membres à élaborer de nouvelles règles et normes sur la violence contre les enfants, à réviser l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et à appliquer les règles et normes récemment adoptées, par exemple concernant la violence à l'égard des femmes, l'aide juridique et les femmes détenues. À cette fin, de nouveaux outils, manuels et programmes de formation seront élaborés et diffusés. L'ONUSD renforcera également son rôle pour ce qui est de fournir un vivier de compétences spécialisées en matière de prévention du crime et de justice pénale, soit directement à partir de son siège, soit par l'entremise de ses bureaux extérieurs, afin de faciliter l'élaboration de nouveaux instruments juridiques nationaux, d'évaluer les politiques et stratégies nationales de prévention du crime et de justice pénale, d'une part, et les institutions et les capacités, d'autre part, et d'aider les organismes publics et les entités de la société civile à exécuter ces politiques et stratégies. Les projets de l'ONUSD dans le domaine de la justice sont de plus en plus intégrés dans les programmes régionaux et de pays, offrant ainsi aux pays un ensemble complet de mesures d'appui pour renforcer les institutions compétentes en matière de prévention du crime et de justice pénale par le biais d'activités à court, moyen et long terme. Ces activités, qui sont fondées sur des évaluations approfondies des besoins nationaux, renforcent les capacités nationales à élaborer et exécuter des réformes durables aux niveaux stratégique, national et local. Un domaine qui suscite un intérêt particulier est la mise en œuvre de normes relatives aux enfants, aux femmes et aux groupes vulnérables. Une approche

équilibrée axée sur la prévention et la réinsertion des délinquants et des victimes sera suivie.

Sous-programme 6. Études et analyse des tendances

103. La responsabilité opérationnelle de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. Les objectifs seront atteints grâce à des interventions axées sur les principaux domaines d'activité suivants: a) fourniture de statistiques et d'analyses actualisées et rigoureuses sur les problèmes mondiaux de la drogue et de la criminalité, l'accent étant mis sur des aspects particuliers de la criminalité; b) analyse de l'évolution des problèmes de nature transnationale que posent la drogue et la criminalité pour aider à identifier les menaces et les priorités; c) formulation de recommandations et fourniture de conseils d'experts aux laboratoires d'analyse des drogues et aux instituts de criminalistique; et d) renforcement des données factuelles sur lesquelles repose l'élaboration des politiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2014-2015 et de la stratégie pour la période 2012-2015.

104. Le programme thématique sur les études et l'analyse des tendances comprend cinq volets: statistiques et enquêtes, services scientifiques et criminalistiques, études et analyse des menaces, *Rapport mondial sur les drogues* et *Rapport mondial sur la traite des personnes*.

105. Au titre du volet statistiques et enquêtes, l'ONUDC a pour responsabilité d'établir et de diffuser des statistiques exactes sur les drogues et la criminalité et d'analyser les tendances pour appuyer l'élaboration de politiques à l'échelle internationale, et d'aider les pays à établir et à diffuser des statistiques sur les drogues et la criminalité au niveau national. Cela suppose l'établissement de séries de données comparables au plan international et la diffusion des résultats à la communauté internationale. D'autres activités importantes sont l'élaboration de normes et de recommandations internationales relatives aux statistiques sur les drogues et la criminalité, ainsi que l'appui technique aux États Membres en vue de la conception et de la réalisation d'activités de collecte de données ainsi que du traitement et de la diffusion de ces dernières, de même que la mise sur pied de systèmes d'observation de la situation en matière de drogue et de criminalité.

106. Dans le cadre du volet services scientifiques et criminalistiques, l'ONUDC fixe les objectifs des programmes au niveau mondial dans les domaines scientifique et criminalistique et met au point la stratégie opérationnelle nécessaire pour que les États Membres et la communauté internationale aient accès à des services et données scientifiques et criminalistiques de qualité aux fins de la lutte contre la drogue et de la prévention de la criminalité. Ce volet vise à renforcer les moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les États Membres pour satisfaire aux normes internationalement acceptées, notamment par l'utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire aux fins des activités de coopération interinstitutionnelle et à l'appui de la formulation des actions stratégiques et des politiques ainsi que de la prise de décisions. Il sert de cadre à la fourniture de services scientifiques et criminalistiques intégrés concernant les

aspects étroitement liés et transversaux de la prévention du crime et de la lutte contre la drogue, de la justice pénale et de la coopération internationale.

107. Au titre du volet sur les études et l'analyse des menaces, l'ONUDC entreprend des travaux de recherche au niveau mondial sur les menaces et les manifestations de la criminalité transnationale organisée, notamment les nouvelles formes et dimensions de cette criminalité et les nouveaux défis. Ces travaux visent à appuyer la formulation de politiques fondées sur des faits, comme l'ont demandé les États Membres (résolution 2012/19 du Conseil économique et social).

108. Le *Rapport mondial sur les drogues* est le principal rapport de l'ONUDC en la matière. Publié tous les ans, il renseigne les gouvernements et le public sur la nature, la portée et l'évolution du problème mondial des drogues. Les États Membres ont réaffirmé à maintes reprises qu'ils souhaitaient que l'ONUDC continue de produire ce rapport, qu'ils utilisent comme source d'information essentielle faisant autorité au niveau international.

109. Le cinquième volet, *Rapport mondial sur la traite des personnes*, a été créé pour donner suite à la résolution 64/293, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé à l'ONUDC d'établir des rapports biennaux sur les tendances et l'évolution de la traite des personnes aux échelons national, régional et international. Au titre de ce volet, l'ONUDC élabore tous les deux ans le *Rapport mondial sur la traite des personnes* et œuvre en étroite coopération avec les États Membres et divers collaborateurs internes et externes.

Tableau 21

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: approfondir la connaissance des tendances thématiques et intersectorielles pour asseoir l'élaboration des politiques, les activités opérationnelles et les études d'impact sur une bonne compréhension des questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme.

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Amélioration de l'accès à des connaissances approfondies en vue de l'élaboration de stratégies répondant aux questions nouvelles ou existantes en matière de drogues et de criminalité

a) i) Accroissement du nombre de références à des données ou documents produits par l'ONUDC dans des publications de recherche

Mesure des résultats

2010-2011: 1 916

Estimation pour 2012-2013: 2 100

Objectif pour 2014-2015: 2 400

ii) Pourcentage d'opinions positives concernant l'intérêt et l'utilité des conclusions des travaux de recherche pour l'élaboration de stratégies

Mesure des résultats

2010-2011: non disponible

Estimation pour 2012-2013: non disponible

Objectif pour 2014-2015: 60 %

iii) Nombre de séries de données nationales diffusées par l'ONUDC sur l'offre et la demande de drogue, la criminalité et la justice pénale

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	<p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: non disponible Estimation pour 2012-2013: non disponible Objectif pour 2014-2015: 600</p>
b) Renforcement de la capacité de produire et d'analyser des données statistiques sur les tendances, notamment en ce qui concerne les nouveaux problèmes touchant aux drogues et à certaines formes de criminalité	<p>b) Nombre d'États Membres bénéficiant, à leur demande, d'activités de formation ciblées ou d'autres formes d'assistance technique sur la collecte de données relatives aux drogues et à la criminalité</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Nombre d'États Membres ayant bénéficié d'activités de formation en matière de statistiques relatives aux drogues et à la criminalité) 2010-2011: non disponible Estimation pour 2012-2013: non disponible Objectif pour 2014-2015: 20 (Nombre d'institutions nationales ayant reçu une assistance technique en matière de statistiques relatives aux drogues et à la criminalité) 2010-2011: non disponible Estimation pour 2012-2013: non disponible Objectif pour 2014-2015: 25</p>
c) Renforcement des moyens scientifiques et criminalistiques en vue de satisfaire à des normes élevées, moyennant notamment l'utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire aux fins de la coopération interinstitutionnelle et de l'action stratégique, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions	<p>c) i) Augmentation du pourcentage d'institutions recevant une assistance de l'ONU DC qui déclarent disposer de moyens scientifiques et criminalistiques accrus</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 82 % Estimation pour 2012-2013: 85 % Objectif pour 2014-2015: 87 %</p> <p>ii) Augmentation du nombre de laboratoires qui participent activement au projet de collaboration internationale</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 115 Estimation pour 2012-2013: 120 Objectif pour 2014-2015: 130</p> <p>(iii) Augmentation du pourcentage de laboratoires recevant une assistance de l'ONU DC qui déclarent collaborer avec des services de police, des organismes de réglementation, des autorités judiciaires et des services de santé dans le cadre d'activités interinstitutionnelles ou procéder à des analyses de tendances et disent utiliser des données criminalistiques à ces fins</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 75 % Estimation pour 2012-2013: 75 % Objectif pour 2014-2015: 80 %</p>

Facteurs externes

110. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) des données suffisantes sur la drogue et la criminalité sont rassemblées et communiquées par les États Membres; b) les gouvernements jugent hautement prioritaire la mise en place ou l'amélioration des moyens criminalistiques et scientifiques, s'engagent à respecter les meilleures pratiques criminalistiques et intègrent des laboratoires d'analyse criminalistique au dispositif national de lutte contre les drogues et de prévention de la criminalité; c) l'assurance de la qualité est une priorité pour les laboratoires nationaux et ceux-ci bénéficient d'un soutien adapté aux plus hauts niveaux institutionnels; d) les laboratoires nationaux coopèrent entre eux et avec les autorités concernées (par exemple, police et justice, autorités de réglementation et autorités sanitaires), que ce soient celles de leur propre pays ou d'autres pays, et avec l'ONUDD; e) les États Membres continuent d'accorder la priorité à l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des bases factuelles, et appuient les efforts faits par l'ONUDD pour mieux connaître les tendances thématiques et intersectorielles en ce qui concerne les drogues, la criminalité et le terrorisme; et f) les ressources extrabudgétaires ne connaissent pas de déficit significatif.

Produits

111. Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants:

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):

i) Commission des stupéfiants:

Documentation destinée aux organes délibérants: rapport annuel sur la situation mondiale en ce qui concerne l'abus des drogues, établi sur la base des réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels et des renseignements complémentaires fournis par les gouvernements (2);

ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

a. Documentation destinée aux organes délibérants: rapport annuel sur les tendances mondiales en matière de criminalité, les nouveaux problèmes et les mesures prises pour y faire face dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale, établi sur la base des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances de la criminalité et des renseignements complémentaires fournis par les gouvernements (2);

b. Groupes spéciaux d'experts: réunions annuelles du comité permanent international pour les études de criminalistique (2); réunion du groupe d'experts sur l'évaluation des menaces (1); réunion du groupe d'experts sur les statistiques relatives aux drogues et à la criminalité (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):

i) Publications en série: rapports semestriels sur les saisies (4); *Bulletin des stupéfiants* (publication annuelle) (2); *Forum sur le crime et la société* (publication annuelle) (2); *Rapport mondial sur la traite des personnes* (1);

point sur la surveillance des substances synthétiques à l'échelle mondiale: analyse, communication d'informations et tendances, dans le cadre du programme SMART (4); statistiques internationales sur la criminalité établies à partir des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances de la criminalité (2); statistiques internationales sur les drogues illicites établies à partir des réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels (2); manuels/directives sur les procédures/méthodes d'identification/d'analyse des substances placées sous contrôle et d'analyse criminalistique, et procédures et bonnes pratiques de laboratoire (2); réimpression ou révision des manuels ou directives sur les méthodes d'identification et d'analyse des drogues placées sous contrôle et d'analyse criminalistique (2); publications techniques sur la situation en matière de criminalité et le fonctionnement de la justice dans le monde (1); *Rapport mondial sur les drogues* (2);

ii) Documents techniques: mise en place de dispositifs nationaux de surveillance et publication d'enquêtes sur le contrôle des cultures illicites (10); lancement d'un programme d'assurance de la qualité et publication de rapports y relatifs (8); fourniture d'un millier d'échantillons de référence aux laboratoires nationaux d'analyse des drogues (2); fourniture, aux autorités nationales, d'environ 400 trousseaux pour l'analyse de drogues et de précurseurs et des scènes de crime (2); notes scientifiques et techniques (1); bibliographies et articles sur l'identification et l'analyse des drogues, des produits chimiques et des précurseurs placés sous contrôle (4); module de formation concernant l'analyse des drogues et des précurseurs et l'appui criminalistique aux fins de la lutte contre les drogues et de la prévention du crime (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: fourniture de conseils d'expert aux États Membres sur les enquêtes relatives aux drogues et à la criminalité (surveillance des cultures illicites, enquêtes sur les victimes de la criminalité) (4); fourniture d'un appui scientifique, d'informations et de conseils de haute qualité aux gouvernements ainsi qu'aux organisations et institutions nationales et internationales sur une large gamme de questions scientifiques et techniques (2);

ii) Cours, séminaires et ateliers: organisation de réunions ou d'ateliers régionaux et sous-régionaux à l'intention des responsables de laboratoire de criminalistique, des services de détection et de répression et des autorités judiciaires, visant à encourager la collaboration entre les laboratoires et les organismes de lutte contre la drogue et de prévention de la criminalité (2); organisation de cours et de voyages d'étude à l'intention d'experts en criminalistique (2);

iii) Projets sur le terrain: projets nationaux et régionaux relatifs au renforcement et à la création de laboratoires nationaux de criminalistique (2).

Tableau 22
Ressources prévues: sous-programme 6. Études et analyse des tendances

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Fonds à des fins générales				
Postes	3 528,5	3 657,8	15	14
Autres objets de dépense	15,7	34,4	-	-
Total partiel	3 544,2	3 692,2	15	14
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	193,4	594,3	1	2
Autres objets de dépense	84,8	87,2	-	-
Total partiel	278,2	681,5	1	2
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	19 956,1	30 234,9	11	12
Fonds du programme contre le crime	45 573,7	42 810,0	37	39
Total partiel	65 529,8	73 044,9	48	51
D. Budget ordinaire				
Poste	5 574,0	5 764,8	20	19
Autres objets de dépense	621,5	629,6		
Total partiel	6 195,5	6 394,4	20	19
Total	75 547,7	83 813,0	84	86

112. Le sous-programme 6 (Études et analyse des tendances) comprend le Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et le Service de la recherche et de l'analyse des tendances.

113. Des ressources à des fins générales d'un montant total de 3 692 200 dollars permettront de financer 14 postes au Service de la recherche et de l'analyse des tendances (1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 10 G (autres classes)). Les ressources non affectées à des postes financeront les frais de voyage du personnel ainsi que les coûts de l'accès à distance et les frais annuels de téléphonie mobile du Service de la recherche et de l'analyse des tendances.

114. La hausse nette des ressources à des fins générales par rapport à l'exercice 2012-2013 (148 000 dollars) s'explique par: a) le transfert aux fonds d'appui aux programmes d'un poste d'administrateur de programme (P-4) du Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, étant donné que les attributions de ce poste consistent à fournir un appui à caractère général (387 700 dollars); b) l'augmentation des coûts salariaux (517 000 dollars), partiellement compensée par une augmentation des frais de voyage du personnel du Service de la recherche et de l'analyse des tendances (4 300 dollars); et c) les coûts de l'accès à distance et les frais annuels de téléphonie mobile (14 400 dollars).

115. Les ressources au titre de l'appui aux programmes (681 500 dollars) permettront de financer deux postes (1 P-4 et 1 G (autres classes)) au Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques ainsi que d'autres objets de dépense, à savoir le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les frais de voyage et de représentation et les frais généraux de

fonctionnement. La hausse de 403 300 dollars s'explique par le transfert du poste d'administrateur de programme (P-4) précédemment imputé aux fonds à des fins générales (387 700 dollars), l'augmentation des coûts salariaux (13 200 dollars), les frais de communications, les coûts de l'accès à distance et les frais annuels de téléphonie mobile (2 400 dollars).

116. Les ressources prévues au budget ordinaire (6 394 400 dollars) sont présentées au chapitre 16 (sous-programme 6) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Ce montant servira à financer 19 postes (1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 1 G (1^{re} classe) et 3 G (autres classes)) ainsi que d'autres objets de dépense, à savoir le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les consultants et experts, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les fournitures et le matériel. L'augmentation nette s'explique par: a) l'effet différé de la création du poste P-4 approuvé au cours de l'exercice 2012-2013; b) la suppression d'un poste G (autres classes) d'assistant de recherche et la diminution des autres objets de dépense, principalement les travaux contractuels d'imprimerie et la maintenance du matériel d'analyse scientifique, proposée conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

117. Le montant prévu des dépenses imputées aux fonds à des fins spéciales est de 73 044 900 dollars, soit une augmentation de 7 515 100 dollars (11,5 %). Le programme sur la recherche et l'analyse des tendances devrait se développer. Tout en continuant à produire des rapports mondiaux de référence tels que le *Rapport mondial sur les drogues*, le *Rapport mondial sur la traite des personnes* et l'*Étude mondiale sur l'homicide*, le programme créera un dispositif spécialement chargé de coordonner et de diriger la production du *Rapport mondial sur les drogues* et effectuera, à la demande les États Membres, de nouvelles analyses approfondies au niveau mondial des nouvelles menaces que pose la criminalité transnationale. Il surveillera les effets de la transition en Afghanistan sur le commerce d'opiacés et améliorera le système de collecte et de diffusion des données pour faciliter la communication par les États Membres des informations qui leur ont demandées et faire en sorte que les données sur les drogues et la criminalité soient plus largement accessibles. Ce programme doit être renforcé pour pouvoir satisfaire ces demandes. Par ailleurs, afin de disposer de données comparables plus nombreuses et de meilleure qualité sur les problèmes de drogue et de criminalité, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour se donner les moyens d'améliorer les données sur l'offre et l'usage de drogues et leur impact sur la santé et renforcer les capacités nationales permettant de mesurer la criminalité, y compris la victimisation et la corruption. En outre, le programme, dont le mandat a été élargi, doit couvrir un certain nombre de questions de criminalistique en relation avec la drogue et la criminalité. En particulier, les activités concernant la criminalité se poursuivront en se concentrant sur l'approche globale normalisée en matière de formation, le recours aux nouvelles technologies garantissant la pérennité et l'amélioration continue des compétences dans des domaines tels que l'expertise criminalistique des documents. Il couvrira aussi un certain nombre d'autres questions de criminalistique liées aux activités de l'ONUDC visant à prévenir et combattre la criminalité. En outre, il est prévu de développer les activités concernant les drogues, en particulier les recherches menées en laboratoire pour appuyer les analyses et les enquêtes sur les tendances en matière de drogues, et les travaux de renforcement des capacités des laboratoires et d'assurance de la qualité. Un renforcement des activités est

également prévu en ce qui concerne la présence sur le terrain du programme SMART et l'échange rapide et complet d'informations sur les nouvelles substances psychoactives par le biais du système global d'alerte précoce. Le montant prévu pour ce sous-programme inclut également le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (38,7 millions de dollars).

Sous-programme 7. Appui en matière de politiques

118. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service des relations publiques et de l'appui aux politiques de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

119. Le sous-programme comprend le Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques et le Bureau de liaison de New York.

120. Le Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques est chargé de diriger et de coordonner les activités d'appui en matière de politiques et la stratégie de collecte de fonds de l'ONUDC. Il assure la gestion du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, créé par l'Assemblée générale dans le cadre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Il fait connaître les objectifs et la mission de l'ONUDC aux principales parties prenantes et au grand public en intervenant dans les médias et en menant des activités de communication, en organisant des campagnes actives de sensibilisation aux questions liées à la drogue et au crime, en tenant à jour un site Web convivial et informatif et en fournissant un appui à de grandes manifestations. En outre, il appuie et facilite la participation active de la société civile à des réunions intergouvernementales, propose des formations et des outils en ligne aux organisations non gouvernementales (ONG) et tient à jour une base de données de l'ONUDC sur les ONG. Il est également chargé d'élaborer des cadres normatifs de gestion axée sur les résultats aux fins de la programmation, de surveiller les activités de planification des programmes de l'ONUDC, de coordonner avec d'autres organismes du système des Nations Unies les travaux concernant la criminalité, la corruption, les drogues et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et d'assurer la gestion des connaissances et l'apprentissage institutionnel. Il s'efforce d'accroître l'efficacité et d'améliorer les résultats en favorisant la cohérence et les synergies à l'échelle de l'ONUDC et une conception du travail conforme aux objectifs de l'ensemble du système des Nations Unies, dans le but de promouvoir un environnement où la planification, la surveillance et la communication d'informations sont considérés comme indispensables à la transparence et à la responsabilité à l'égard des partenaires de l'ONUDC. L'Office s'applique à diversifier ses partenariats, en particulier avec d'autres organismes des Nations Unies, afin de renforcer son rôle dans la réforme en cours de l'Organisation et de participer davantage et de façon plus systématique aux travaux politiques, normatifs et de plaidoyer du système des Nations Unies. Dans le cadre du mécanisme interinstitutionnel chargé d'élaborer des mesures à l'échelle du système pour relever les défis après 2015, il continuera d'encourager l'intégration des

questions relatives à la criminalité, à la corruption, aux drogues et au terrorisme dans la planification à l'échelle du système des Nations Unies, d'ici à 2015 et au-delà.

121. Le Bureau de liaison de New York représente l'ONUDC au sein des diverses commissions de l'Assemblée générale et entretient des relations de travail très étroites avec d'autres partenaires des Nations Unies au Siège. Il joue un rôle de coordination et veille à ce que les pratiques de l'ONUDC soient prises en compte dans les politiques plus générales des Nations Unies. Il travaille aussi avec des entités extérieures au système des Nations Unies en Amérique du Nord, comme les médias, le secteur privé, des fondations, des départements du Gouvernement des États-Unis, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et d'autres organismes de la société civile.

Tableau 23

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Faciliter les interventions politiques et opérationnelles concernant la lutte contre les drogues, la prévention du crime et la justice pénale.

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Meilleure connaissance par le public des problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que des instruments, règles et normes juridiques de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale

a) i) Augmentation du nombre de connexions au site Web de l'ONUDC, ventilé par type d'information consultée et fréquence des visites

Mesure des résultats

(Nombre de connexions par mois)

2010-2011: 184 000

Estimation pour 2012-2013: 200 000

Objectif pour 2014-2015: 225 000

ii) Augmentation du nombre de publications téléchargées à partir du site Web de l'ONUDC, ventilé en fonction du titre des publications et de leur type

Mesure des résultats

(Nombre de publications téléchargées par mois)

2010-2011: 13 445

Estimation pour 2012-2013: 14 000

Objectif pour 2014-2015: 14 500

b) Renforcement de la capacité des États Membres de mettre en œuvre les conventions, règles et normes internationales relevant du mandat de l'ONUDC

b) Augmentation du nombre d'accords de partenariat ou de financement conclus avec des gouvernements, des fondations, des organisations non gouvernementales et des organismes du secteur privé

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

Mesure des résultats

(Valeur des instruments de financement, tels qu'accords, échanges de lettres et mémorandums d'accord)

2010-2011: 485 millions de dollars

Estimation pour 2012-2013: 485 millions de dollars

Objectif pour 2014-2015: 500 million de dollars

Facteurs externes

122. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les ressources extrabudgétaires ne subissent pas de déficit significatif; b) les États Membres continuent d'appuyer la mise en œuvre, au sein de l'ONU DC, de la gestion axée sur les résultats.

Produits

123. Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants:

a) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):

i) Publications en série: base de données en ligne répertoriant les organisations non gouvernementales dont les activités portent sur la prévention de la toxicomanie, le traitement et la réadaptation, le développement alternatif, la prévention de la criminalité et la justice pénale, et la lutte contre la corruption et contre la traite des êtres humains (1); bulletin électronique mensuel de l'ONU DC (24);

ii) Brochures, messages de sensibilisation radiophoniques et télévisuels, entretiens avec les médias et autres moyens de promotion (8);

iii) Manifestations spéciales: poursuite de la mise au point de nouvelles initiatives de collecte de fonds et de nouveaux partenariats stratégiques avec des donateurs, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des fondations privées ou d'entreprise (1); célébration de la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues et de la Journée internationale de la lutte contre la corruption (4);

iv) Moyens techniques: conception, maintenance et amélioration du site Web de l'ONU DC (1);

v) Audiovisuel: enrichissement de la collection de photographies sur les thèmes des drogues, de la criminalité et du terrorisme, et gestion de la photothèque accessible sur le Web ou sur support numérique (1); publication de vidéos promotionnelles (1);

vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions: coordination et liaison entre les organisations grâce à la participation aux réunions du Comité de haut niveau sur les programmes et aux réunions interinstitutions au sein du système des Nations Unies (1).

Tableau 24
Ressources prévues: sous-programme 7. Appui en matière de politiques

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Fonds à des fins générales				
Postes	931,6	1 093,1	3	3
Autres objets de dépense	344,2	306,2	-	-
Total partiel	1 275,8	1 399,3	3	3
B. Fonds d'appui au programme				
Postes	2 969,6	3 985,0	10	13
Autres objets de dépense	236,2	286,2	-	-
Total partiel	3 205,8	4 271,2	10	13
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	1 945,0	2 497,3	4	5
Fonds du programme contre le crime	3 046,0	2 801,8	5	4
Total partiel	4 991,0	5 299,1	9	9
D. Budget ordinaire				
Postes	1 467,2	1 721,7	5	5
Autres objets de dépense	37,1	37,5	-	-
Total partiel	1 504,3	1 759,2	5	5
Total	10 976,9	12 728,8	27	30

124. Les ressources à des fins générales (1 339 300 dollars) permettront de financer trois postes au Bureau de liaison de New York (1 D-1, 1 P-3 et 1 G (autres classes)). Les ressources non affectées à des postes financeront le personnel temporaire, les frais de voyage du personnel, les dépenses de représentation, les dépenses de location et d'entretien, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel.

125. L'augmentation des ressources à des fins générales (123 500 dollars) par rapport à l'exercice 2012-2013 s'explique par la hausse des coûts salariaux (161 500 dollars), les coûts de l'accès à distance et du télétravail ainsi que les frais annuels de téléphonie mobile (4 000 dollars), partiellement compensés par une baisse au titre du personnel temporaire.

126. Les ressources d'appui aux programmes (4 271 200 dollars) permettront de financer un poste au Bureau du Chef du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques (1 G (autres classes)), neuf postes à la Section du cofinancement et des partenariats (y compris le Bureau de liaison de Bruxelles) (3 P-4, 3 P-3 et 3 G (autres classes)), un poste au Groupe de la planification stratégique (1 P-4) et deux postes à la Section de la sensibilisation (1 P-4 et 1 G (autres classes)). Comme lors de l'exercice biennal 2012-2013, le coût du poste P-4 de la Section de la sensibilisation sera partagé avec le projet "Looking beyond: towards a stronger partnership with civil society organizations on drugs and crime" (GLOU68). Les ressources non affectées à des postes financeront le personnel temporaire, les frais de voyage du personnel, les dépenses de location et d'entretien, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel.

127. L'augmentation (1 065 400 dollars) des ressources d'appui aux programmes par rapport à l'exercice 2012-2013 s'explique par une hausse de 1 015 400 dollars au titre des postes et de 50 000 dollars au titre des autres objets de dépense.

128. La hausse de 1 015 400 dollars au titre des postes s'explique par:

a) La création d'un nouveau poste G (autres classes) d'assistant spécial (206 600 dollars) au Bureau du Chef du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques pour fournir l'appui administratif requis par le Chef du Service;

b) La création à la Section du cofinancement et des partenariats d'un nouveau poste de fonctionnaire des relations extérieures (P-3, 316 100 dollars) chargé de fournir un appui supplémentaire pour contribuer à la mobilisation de fonds et à l'élaboration d'accords de financement, aider les services organiques à assurer une gestion responsable des fonds des donateurs et assurer les services de secrétariat et d'appui courant nécessaires au Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes;

c) La création d'un poste G d'assistant d'équipe (autres classes, 228 400 dollars) au Bureau de liaison de Bruxelles pour fournir à temps plein l'appui administratif dont le Bureau a besoin et aider le représentant à accroître la visibilité de l'ONUSD à Bruxelles;

d) Le reclassement à P-4 d'un poste P-3 d'administrateur de programme au Groupe de la planification stratégique (71 600 dollars) pour renforcer la préparation et le suivi des questions interinstitutionnelles, notamment coordonner les préparatifs en vue de la participation aux travaux du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat et la contribution de l'ONUSD au processus complexe d'élaboration du programme de développement après 2015;

e) L'augmentation des coûts salariaux (192 700 dollars).

129. L'augmentation nette (50 000 dollars) au titre des autres objets de dépense est due à une hausse des frais de voyage dans les capitales des donateurs pour élargir et approfondir la collaboration avec les parties prenantes (32 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement de la Section du cofinancement et des partenariats et des dépenses de location et d'entretien du Bureau de liaison de Bruxelles (18 400 dollars), et du coût de l'accès à distance et des frais annuels de téléphonie mobile (10 400 dollars), partiellement compensée par une baisse des dépenses au titre du personnel temporaire.

130. Les ressources prévues au budget ordinaire sont présentées au chapitre 16 (sous-programme 7) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Ce montant (1 759 200 dollars) servira à financer cinq postes (1 D-1, 2 P-5, 1 P-3 et 1 P-2) et d'autres objets de dépense (voyages du personnel et services contractuels). L'augmentation de 254 900 dollars est imputable à: a) l'effet différé de la création d'un poste D-1 approuvée au cours de l'exercice 2012-2013; et b) la baisse des ressources demandées au titre des autres objets de dépense (travaux contractuels d'imprimerie), proposée conformément aux dispositions de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

131. Le montant des dépenses imputées aux fonds à des fins spéciales est de 5 299 100 dollars, soit une augmentation de 308 100 dollars (6,2 %). Il est prévu de continuer d'appuyer des campagnes de sensibilisation sur les questions relatives à la criminalité transnationale organisée, à la traite des personnes, aux drogues et à la corruption, ainsi que sur de nouvelles formes de criminalité transnationale organisée comme celle liée aux espèces sauvages. Des activités de communication essentielles consistant par exemple à mettre à disposition un site Web actualisé et bien documenté, à fournir des matériels d'information à l'intention du public et à sensibiliser les médias et les principaux partenaires de l'ONUSD seront exécutées. En outre, les activités visant à fournir des services d'appui et de formation aux organisations non gouvernementales, en particulier sur la Convention des Nations Unies contre la corruption, seront intensifiées, et on continuera de faciliter et de coordonner la participation de la société civile aux réunions intergouvernementales pertinentes. Les fonds à des fins spéciales seront également utilisés en complément des fonds d'appui aux programmes dans le domaine de la planification stratégique et de la coordination interinstitutions pour financer, notamment, la formation du personnel de l'ONUSD à la gestion axée sur les résultats et les frais de voyage pour le suivi des questions interinstitutionnelles. Bien que l'ONUSD soit chargé de gérer les ressources du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui vise à fournir une aide humanitaire, juridique et financière aux victimes de la traite, le projet connexe continuera d'accorder de petites subventions à des organisations non gouvernementales locales qui s'occupent directement des victimes sur place.

Sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel

132. La responsabilité opérationnelle de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division des opérations. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 8 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

133. Le sous-programme comprend le Bureau du Directeur de la Division des opérations, le Service de la programmation intégrée et du contrôle et les bureaux extérieurs de l'ONUSD. Actuellement, le réseau de l'ONUSD sur le terrain, qui est constitué de 20 bureaux extérieurs et de plus de 40 bureaux de programme subsidiaires, couvre plus de 190 pays et emploie plus de 1 400 personnes, dont la plupart sont recrutées localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et personnels engagés au titre de contrats de service). Pour la plupart temporaires, ces postes font fréquemment l'objet de changements et sont administrés par le PNUD pour le compte de l'ONUSD.

134. L'objectif de ce sous-programme sera réalisé grâce aux activités suivantes:

a) Fournir des services consultatifs de qualité en matière politique, stratégique et normative aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies, aux partenaires et aux donateurs dans tous les domaines qui relèvent du mandat de l'ONUSD;

b) Conseiller les États Membres et les partenaires locaux des bureaux extérieurs sur les dispositions des conventions des Nations Unies relatives à la drogue, à la criminalité et à la corruption, les règles et normes de l'ONU en matière

de prévention du crime et de justice pénale, les traités internationaux, les cadres et politiques institutionnels ayant trait à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, ainsi que dans d'autres domaines qui relèvent du mandat de l'ONUDC;

c) Inciter les États Membres à élaborer des politiques, des stratégies et des plans d'actions en matière de lutte contre la drogue et le crime aux échelons national et régional, et leur fournir des services d'experts et des informations à cette fin;

d) Élaborer et exécuter des programmes intégrés avec des pays partenaires et des entités régionales et assurer la pleine appropriation de ces programmes par les États Membres au moyen d'un dialogue régulier sur les politiques, les stratégies et la programmation tant sur le terrain qu'au siège;

e) Promouvoir l'intégration des questions intéressant la drogue et le crime dans les stratégies nationales et régionales de développement et de sécurité, selon qu'il convient, et fournir des conseils techniques aux fins de la création de nouveaux partenariats et du renforcement de la coopération régionale et interrégionale contre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite;

f) Piloter des mécanismes permettant de consulter les partenaires locaux dans les lieux d'affectation hors siège afin de disposer d'une plate-forme d'action commune avec les partenaires de l'ONU, les institutions financières internationales, les organismes multilatéraux, les organisations régionales et les donateurs.

Tableau 25

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Faciliter la coopération et la gestion sur le terrain dans les domaines relevant du mandat de l'ONUDC.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Conception et mise en œuvre de programmes intégrés, en étroite concertation avec les entités régionales et les pays partenaires, selon qu'il convient	<p>a) i) Nombre de programmes régionaux intégrés mis au point et appliqués sur le terrain</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Programmes régionaux intégrés appliqués conformément aux plans prévus à cet effet et jugés satisfaisants dans le cadre des examens et évaluations périodiques) 2010-2011: 7 Estimation pour 2012-2013: 8 Objectif pour 2014-2015: 10</p> <p>ii) Pourcentage d'États Membres qui se disent satisfaits des conseils sur la politique à suivre, des services d'experts, de la coordination et des autres formes d'appui fournis par le réseau de l'ONUDC sur le terrain</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage d'États Membres satisfaits des programmes régionaux dont ils sont bénéficiaires) 2010-2011: 65 % Estimation pour 2012-2013: 75 % Objectif pour 2014-2015: 85 %</p>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
b) Amélioration de la transparence, de l'efficacité, de l'application du principe de responsabilité et de la gouvernance dans les bureaux extérieurs de l'ONUDC	<p>b) i) Augmentation du nombre de bureaux extérieurs faisant l'objet d'opinions d'audit non assorties de réserves</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Nombre de cas où un bureau extérieur fait l'objet d'une opinion d'audit assortie de réserves) 2010-2011: zéro Estimation pour 2012-2013: zéro Objectif pour 2014-2015: zéro</p> <p>ii) Diminution du nombre de bureaux extérieurs faisant l'objet d'opinions d'audit défavorables</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Nombre de cas où un bureau extérieur fait l'objet d'une opinion d'audit défavorable) 2010-2011: zéro Estimation pour 2012-2013: zéro Objectif pour 2014-2015: zéro</p>

Facteurs externes

135. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) des ressources extrabudgétaires continuent d'être disponibles; b) les États Membres sont disposés à fournir des fonds pouvant être affectés de façon souple au niveau des programmes; c) des mécanismes régionaux efficaces favorisent la participation à l'échelle nationale; et d) les conditions opérationnelles sur le terrain n'entravent pas la mise en œuvre des activités prévues.

Produits

136. Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (ressources extrabudgétaires):
 - i) Commission des stupéfiants: documentation destinée aux organes délibérants – rapport du Directeur exécutif sur l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes régionaux de l'ONUDC (1);
 - b) Coopération technique (ressources extrabudgétaires):
 - i) Projets opérationnels: mise en œuvre du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins, avec l'appui des programmes nationaux intégrés (8); mise en œuvre du programme régional pour l'Amérique centrale, avec l'appui des programmes nationaux intégrés (3); mise en œuvre du programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, avec l'appui des programmes nationaux intégrés (9); mise en œuvre du programme régional pour l'Afrique de l'Est, avec l'appui des programmes nationaux intégrés (3); mise en œuvre du programme régional pour l'Asie du Sud, avec l'appui des programmes nationaux intégrés (6); mise en œuvre du programme régional

pour l'Europe du Sud-Est, avec l'appui des programmes nationaux intégrés (3); mise en œuvre du programme régional pour l'Afrique australe, avec l'appui des programmes nationaux intégrés (3); mise en œuvre du programme régional pour l'Afrique de l'Ouest, avec l'appui des programmes nationaux intégrés (3); mise en œuvre du programme régional pour les États arabes, avec l'appui des programmes nationaux intégrés (3); mise en œuvre du programme régional pour les Caraïbes, avec l'appui des programmes nationaux intégrés (3); mise en œuvre du programme de pays pour l'État plurinational de Bolivie (3); mise en œuvre du programme de pays pour le Brésil (3); mise en œuvre du programme de pays pour la Colombie (3); mise en œuvre du programme de pays pour le Mexique (3); mise en œuvre du programme de pays pour le Pérou (3).

Tableau 26

Ressources prévues: sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Fonds à des fins générales				
Postes	11 270,3	6 356,3	25	12
Autres objets de dépense	-	1,6	-	-
Total partiel	11 270,3	6 357,9	25	12
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	14 262,8	13 515,7	121	80
Autres objets de dépense	4 874,3	3 308,7	-	-
Total partiel	19 137,1	16 824,4	121	80
C. Fonds à des fins spéciales^a				
Fonds du programme contre la drogue	6 778,2	5 730,8	5	9
Fonds du programme contre le crime	3 305,9	3 555,2	-	8
Total partiel	10 084,1	9 286,0	5	17
D. Budget ordinaire				
Postes	1 602,1	1 482,2	6	5
Autres objets de dépense	1 600,2	1 599,0	-	-
Total partiel	3 202,3	3 081,2	6	5
Total	43 693,8	35 549,5	157	114

^a Inclut les postes administrés par l'ONUSUD qui étaient financés par des fonds à des fins spéciales en août 2013. Outre les postes financés par des fonds à des fins spéciales qui figurent dans les tableaux d'effectifs, en août 2013, 1 333 postes soumis à un recrutement local (23 administrateurs recrutés sur le plan national, 35 agents locaux et 1 275 personnels engagés au titre de contrats de service) dans les bureaux extérieurs étaient administrés par le PNUD pour le compte de l'ONUSUD. Ces postes sont souvent à caractère temporaire et leur nombre varie fréquemment.

137. Le sous-programme 8 comprend le Bureau du Directeur de la Division des opérations, le Service de la programmation intégrée et du contrôle et les bureaux extérieurs de l'ONUSUD.

Tableau 27
Ressources prévues: sous-programme 8. Siège

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Fonds à des fins générales				
Postes	457,4	561,0	1	1
Autres objets de dépense	-	1,6	-	-
Total partiel	457,4	562,6	1	1
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	8 776,0	8 888,4	31	30
Autres objets de dépense	655,0	983,8	-	-
Total partiel	9 431,0	9 872,2	31	30
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	672,3	969,8	1	-
Fonds du programme contre le crime	794,5	970,7	-	-
Total partiel	1 466,8	1 940,5	1	-
D. Budget ordinaire				
Postes	1 602,1	1 482,2	6	5
Autres objets de dépense	1 600,2	1 599,0	-	-
Total partiel	3 202,3	3 081,2	6	5
Total	14 557,5	15 456,5	39	36

138. Les ressources à des fins générales affectées au siège de l'ONUDC au titre du sous-programme 8 financent les dépenses du Bureau du Directeur de la Division des opérations. Le montant total prévu pour 2014-2015 (562 600 dollars), permettra de financer le poste de directeur de la Division (1 D-2). Les ressources non affectées à des postes serviront à couvrir le coût des services d'accès à distance et les frais annuels de téléphonie mobile.

139. L'augmentation de 105 200 dollars des dépenses à des fins générales s'explique par une hausse des coûts salariaux standard et la vacance d'un poste en 2012 (103 600 dollars), ainsi que par le coût des services d'accès à distance et les frais annuels de téléphonie mobile (1 600 dollars).

140. Les ressources d'appui aux programmes affectées au siège de l'ONUDC au titre du sous-programme 8 financent les dépenses du Bureau du Directeur de la Division des opérations et du Service de la programmation intégrée et du contrôle. Le montant total prévu (9 872 200 dollars) permettra de financer deux postes au Bureau du Directeur (1 G (1^{re} classe) et 1 G (autres classes)) et 28 postes au Service de la programmation intégrée et du contrôle (4 P-5, 5 P-4, 7 P-3 et 12 G (autres classes)). Les ressources non affectées à des postes (983 800 dollars) serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux voyages, à la représentation, aux services contractuels, au matériel et aux fournitures, ainsi que les frais généraux de fonctionnement.

141. L'augmentation de 112 400 dollars au titre des postes s'explique par la hausse des coûts salariaux (500 100 dollars), partiellement compensée par la suppression d'un poste d'administrateur de programme (P-4) au Service de la programmation

intégrée et du contrôle (387 700 dollars). La suppression de ce poste vacant représente également une étape de la transition vers le nouveau modèle de financement, en vertu duquel l'appui direct fourni aux programmes par le Service de la programmation intégrée et du contrôle sera financé par les programmes correspondants.

142. L'augmentation de 328 800 dollars au titre des autres objets de dépense permettra de financer les dépenses supplémentaires nécessaires au titre de l'assistance temporaire et des frais de voyage et de fonctionnement pour appuyer la transition vers le nouveau modèle de financement. Le Service de la programmation intégrée et du contrôle aura besoin d'une assistance temporaire supplémentaire pour appuyer et conseiller les bureaux extérieurs pendant le processus de transition.

143. Le Service de la programmation intégrée et du contrôle fait office de centre géographique de compétences et de connaissances au sein de l'ONUDC en ce qui concerne les faits nouveaux et les tendances à l'échelon régional, notamment les partenariats et les programmes stratégiques envisageables au niveau de l'ONUDC dans son ensemble. Il appuie et surveille l'exécution des programmes, et en rend compte; veille à la qualité et assure le suivi et le contrôle; collabore avec les donateurs à l'élaboration et à l'exécution de programmes; coordonne l'élaboration de programmes nationaux et régionaux intégrés; et donne des conseils stratégiques à la direction de l'ONUDC sur l'élaboration de programmes, en mettant l'accent sur la réforme de l'ONU, les questions stratégiques transversales, les meilleures pratiques et l'évaluation. En particulier, il coordonne et dirige l'élaboration et l'évaluation de nouveaux programmes et y participe, fournit un appui et participe à des missions du Directeur exécutif et à des activités visant à créer des partenariats, et encourage l'élaboration de programmes dans des domaines qui ne sont pas encore couverts par des programmes de pays ou des programmes régionaux. Il est aussi chargé de revoir la structure et les stratégies des bureaux extérieurs, de mener des consultations stratégiques afin de recenser des possibilités de programmation nouvelles ou plus étendues, d'élaborer des lignes directrices pratiques pour les programmes et des procédures opératoires standard, et de coordonner et soutenir les missions interdivisions d'appui aux programmes et aux bureaux extérieurs, les évaluations, les audits ainsi que les évaluations du Corps commun d'inspection.

144. Les sections régionales du Service de la programmation intégrée et du contrôle assurent la coordination indispensable sur le plan externe avec les partenaires des programmes et de financement ainsi qu'à l'échelle interne. Dans le cadre des équipes spéciales interdivisions de l'ONUDC et d'autres mécanismes de consultation internes, elles maximisent les effets de synergie et veillent à la bonne intégration des programmes de pays et des programmes régionaux d'une part et des plans stratégiques et des programmes thématiques et mondiaux de l'ONUDC de l'autre. Elles donnent des informations sur les tendances et évolutions politiques et socioéconomiques intéressant la drogue et le crime dans les pays et les régions, les analysent et établissent des rapports et organisent des réunions d'information à ce sujet en vue de conseiller le Directeur exécutif, l'équipe de direction, les États Membres et les organismes partenaires sur les possibilités stratégiques et programmatiques et la gestion des risques sur le terrain. Elles établissent également des rapports de fond pour les organes directeurs de l'ONUDC ainsi que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).

Le Service de la programmation intégrée et du contrôle sert également de point de contact général avec tous les États Membres qui demandent une assistance à l'ONUDC et les organisations régionales et internationales, y compris ceux qui ne bénéficient pas encore d'un programme d'assistance technique.

145. Les ressources du budget ordinaire sont présentées au chapitre 16 (sous-programme 8) et au chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Pour cet exercice, elles s'établiront au total à 3 081 200 dollars, ce qui représente une baisse de 121 100 dollars. Les fonds présentés au chapitre 16, d'un montant de 1 487 300 dollars, permettront de financer cinq postes (1 D-1, 2 P-4 et 2 G (autres classes)), et les ressources non affectées à des postes serviront à financer les frais de voyage du personnel. Cette baisse s'explique principalement par le transfert au sous-programme 1 d'un poste d'agent des services généraux (autres classes), dans le cadre de la rationalisation des activités de suivi et d'appui de la Division des traités et de la Division des opérations, ainsi que par la diminution des ressources non affectées à des postes, conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. L'allocation de 1 593 900 dollars au chapitre 23 servira à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, aux frais de voyage, aux services contractuels, les dépenses de fonctionnement et les subventions et contributions.

Tableau 28

Ressources prévues: sous-programme 8. Opérations sur le terrain

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Fonds à des fins générales				
Postes	10 812,9	5 795,3	24	11
Autres objets de dépense	-	-	-	-
Total partiel	10 812,9	5 795,3	24	11
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	5 486,8	4 267,3	90	50
Autres objets de dépense	4 219,3	2 324,9	-	-
Total partiel	9 706,1	6 952,3	90	50
C. Fonds à des fins spéciales^a				
Fonds du programme contre la drogue	6 105,9	4 761,0	4	9
Fonds du programme contre le crime	2 511,4	2 584,5	-	8
Total partiel	8 617,3	7 345,5	4	17
Total	29 136,3	20 093,1	118	78

^a Inclut les postes administrés par l'ONUDC qui étaient financés par des fonds à des fins spéciales en août 2013. Outre les postes financés par des fonds à des fins spéciales qui figurent dans les tableaux d'effectifs, en août 2013, 1 333 postes soumis à un recrutement local (23 administrateurs recrutés sur le plan national, 35 agents locaux et 1 275 personnels engagés au titre de contrats de service) dans les bureaux extérieurs étaient administrés par le PNUD pour le compte de l'ONUDC. Ces postes sont souvent temporaires et leur nombre varie fréquemment.

146. En 2014-2015, les ressources à des fins générales serviront à financer les postes essentiels d'agents recrutés sur le plan international dans les bureaux

extérieurs de l'ONU DC, alors que les dépenses locales, y compris les traitements du personnel local, seront financées par les fonds d'appui aux programmes et des contributions à des fins spéciales. Les ressources à des fins générales, d'un montant de 5 795 300 dollars, permettront de financer 11 postes d'agents recrutés sur le plan international dans les bureaux extérieurs en 2014 (3 D-1, 7 P-5 et 1 P-4) et 10 postes d'agents recrutés sur le plan international dans les bureaux extérieurs en 2015 (3 D-1, 6 P-5 et 1 P-4).

147. La diminution nette de 5 017 600 dollars s'explique par:

a) Le reclassement de D-1 à P-5 des postes des représentants de l'ONU DC au Bureau de liaison et de partenariat au Mexique, au Bureau régional pour l'Asie centrale et au Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, qui a également été reclassé de centre régional à bureau régional conformément à la nomenclature et à la structure des bureaux extérieurs de l'ONU DC (99 000 dollars);

b) L'augmentation des coûts salariaux de 1 808 900 dollars du fait de l'actualisation des coûts;

c) Les mesures de transition vers le nouveau modèle de financement, à savoir:

i) Le transfert aux fonds à des fins spéciales du financement des postes de représentants adjoints au bureau pour l'Afghanistan (P-5) et aux bureaux régionaux pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (P-4), l'Asie du Sud-Est et le Pacifique (P-4), l'Afrique australe (P-4), l'Afrique de l'Ouest et du Centre (P-3), l'Afrique de l'Est (P-3) et l'Asie centrale (P-3). Ce transfert avait déjà commencé en 2012-2013, ces postes étant directement et principalement liés à la gestion, à l'exécution et au suivi des activités en cours et à la présentation de rapports les concernant, ainsi qu'à l'élaboration de nouvelles activités de programme financées par des fonds à des fins spéciales (2 876 500 dollars);

ii) Le transfert aux fonds à des fins spéciales du financement de six postes de représentant de l'ONU DC en 2014 et d'un poste supplémentaire de représentant de l'ONU DC en 2015 dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux chargés d'un grand nombre de programmes, où des partenariats durables ont été établis (3 851 000 dollars).

148. Le transfert, des fonds à des fins générales aux fonds à des fins spéciales, du financement des postes de représentant dans les bureaux extérieurs constitue une étape importante vers la mise en œuvre du nouveau modèle de financement de l'ONU DC, les attributions de ces postes étant liées aux programmes. Cela permet également de réduire les prélèvements sur les fonds à des fins générales, dont les recettes sont en baisse. Le montant de 5 795 300 dollars prévu au titre des fonds à des fins générales pour les 10 postes de représentants restants traduit le fait que ces postes continueront d'être financés par les fonds à des fins générales pendant l'exercice 2014-2015 dans les pays et régions a) qui ne reçoivent pas encore suffisamment de fonds à des fins spéciales provenant de nombreux programmes et b) qui perçoivent des fonds à des fins spéciales principalement au titre d'un seul accord avec un donateur ou un partenaire.

149. Les ressources totales prévues au titre de l'appui aux programmes pour 2014-2015 s'établissent à 6 952 200 dollars, dont 4 627 300 destinés aux postes et

2 324 900 aux autres objets de dépense. Au titre de la transition vers le nouveau modèle de financement, il est prévu que, pendant l'exercice 2014-2015, 50 postes d'agents locaux seront financés par les fonds d'appui aux programmes, contre 90 (21 administrateurs recrutés sur le plan national et 69 postes d'agents locaux) qui étaient financés en partie par des fonds d'appui aux programmes et en partie par des fonds à des fins spéciales en 2012-2013. Cette diminution résulte du transfert progressif des fonds d'appui aux programmes aux fonds à des fins spéciales des fonctions locales d'appui aux programmes dans le cadre de la transition vers le nouveau modèle de financement, au titre duquel l'appui direct aux programmes est couvert par le portefeuille de programmes. Au cours de l'exercice, l'ONUSDC s'emploiera à accroître la proportion des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan local financées par des fonds à des fins spéciales au titre des activités de programmes, ce qui exige un financement accru des donateurs et partenaires.

150. Dans le même temps, un montant de 650 000 dollars alloué en 2012-2013 a été transféré aux frais généraux de fonctionnement et porté à 1 026 000 dollars en 2014-2015 afin de couvrir des imprévus et des déficits liés à la transition. En outre, des ressources non affectées aux postes d'un montant de 1 298 900 dollars serviront à financer le personnel temporaire, les frais de voyage, les fournitures, le matériel et d'autres frais de fonctionnement des bureaux extérieurs. Conformément au nouveau modèle de financement et au principe du recouvrement intégral des coûts, ce montant représente une diminution de 1 894 400 dollars des objets de dépense autres que les postes par rapport à 2012-2013 due à la prise en charge intégrale anticipée des coûts des bureaux extérieurs par les fonds à des fins spéciales.

151. Le montant prévu des dépenses financées par des fonds à des fins spéciales au titre du sous-programme 8 est de 9 286 000 dollars, soit une diminution de 798 100 dollars (7,9 %). Cette diminution s'explique principalement par la baisse de volume des projets des bureaux extérieurs destinés à couvrir les dépenses locales de personnel, de sécurité et d'infrastructure des grands bureaux (comme ceux pour l'Afghanistan et le Brésil) avant que l'imputation des dépenses directes aux programmes financés par des fonds à des fins spéciales ne soit appliquée de façon plus stricte en 2012-2013. Dans le même temps, de nouvelles contributions des gouvernements couvrant les dépenses locales des bureaux extérieurs ont été reçues en 2012-2013 pour le Brésil, le Mexique et le Panama. Ces contributions devraient être maintenues en 2014-2015 pour ces bureaux mais d'autres devraient également en bénéficier. La diminution s'explique aussi par une baisse des dépenses prévues en 2014-2015 pour l'élaboration et la phase de lancement opérationnel de programmes régionaux et de pays intégrés étant donné que de tels programmes existent maintenant dans quasiment toutes les régions prioritaires de l'ONUSDC.

Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants

152. La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à la Division des traités. Celui-ci sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 9 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

153. Le secrétariat des organes directeurs est notamment chargé de fournir un appui technique et fonctionnel et des services de secrétariat aux organes intergouvernementaux suivants: a) la Commission des stupéfiants (y compris les services à assurer en mars 2014 pour l'examen de haut niveau des suites données par les États Membres à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue); b) les cinq organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants (Réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Amérique latine et les Caraïbes, et Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient); c) la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; d) le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; e) le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et ses réunions régionales préparatoires (y compris les services à assurer pour le treizième congrès en 2015 et ses réunions régionales préparatoires en 2014); et f) l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pour l'examen des points intéressant la drogue et le crime. Le secrétariat des organes directeurs est également chargé de promouvoir et de suivre la suite donnée par les États Membres au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et les préparatifs du treizième Congrès, ainsi que l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

154. Le secrétariat l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) assure les fonctions de secrétariat de l'OICS et lui fournit notamment un appui technique et fonctionnel; aide l'OICS à suivre et à faciliter l'application par les gouvernements des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues; élabore le rapport annuel de l'OICS, ainsi que le rapport annuel sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et les deux rapports techniques annuels sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Il administre le régime international des évaluations et statistiques ainsi que de nombreux autres systèmes informatiques comme le système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes (I2ES), le système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) et le Système de notification des incidents concernant les précurseurs ainsi que d'autres systèmes de gestion des données, conformément à la résolution 59/162 de l'Assemblée générale. Au nom de l'OICS, son secrétariat entretient un dialogue constant avec les gouvernements, leur fournit sous la forme de conseils techniques et d'activités d'assistance et de formation un appui pour l'application des dispositions des trois traités et les aide à recueillir et échanger des informations pour les besoins d'enquêtes sur les détournements de précurseurs.

Tableau 29

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Veiller au bon fonctionnement des organes des Nations Unies chargés d'élaborer des politiques en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité, qui sont par ailleurs les organes directeurs de l'ONUDC, et à la bonne exécution de leurs mandats; veiller à ce que l'Organe international de contrôle des stupéfiants s'acquitte de ses obligations conventionnelles qui consistent à encourager l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à s'assurer qu'ils sont respectés en tous points.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Renforcement de l'appui fourni par l'ONUDC aux organes directeurs afin de faciliter la prise de décisions et la définition d'orientations générales sur les questions relatives à la drogue, à la criminalité et au terrorisme	<p>a) i) Nombre de membres des commissions qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Commission des stupéfiants) 2010-2011: non disponible* Estimation pour 2012-2013: non disponible* Objectif pour 2014-2015: 13 (*Pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013, l'indicateur mesurait la satisfaction des membres du bureau élargi. En 2014-2015, cet indicateur mesurera la satisfaction de l'ensemble des membres de la Commission, conformément aux recommandations du Comité du programme et de la coordination.)</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Commission pour la prévention du crime et la justice pénale) 2010-2011: non disponible Estimation pour 2012-2013: non disponible Objectif pour 2014-2015: 16 (Note: Pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013, l'indicateur mesurait la satisfaction des membres du bureau élargi. En 2014-2015, cet indicateur mesurera la satisfaction de l'ensemble des membres de la Commission, conformément aux recommandations du Comité du programme et de la coordination.)</p> <p>ii) Pourcentage d'États Membres ayant participé au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui se disent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011: 80 % Estimation pour 2012-2013: 85 % Objectif pour 2014-2015: 85 %</p>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
b) Adoption, dans les domaines relevant des conventions, de décisions et de recommandations qui donnent à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), avec l'appui de l'ONUDC, les moyens d'assurer la promotion et le respect desdites conventions	<p>b) i) Nombre de membres de l'OICS qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services fonctionnels fournis à l'OICS par le Secrétariat</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 11 membres sur 13</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 10 membres sur 13</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 7 membres sur 13</p> <p>ii) Pourcentage de décisions de l'OICS mises en œuvre par le Secrétariat</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 85 %</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 80 %</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 85 %</p>

Facteurs externes

155. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres sont prêts à participer pleinement aux travaux des commissions notamment aux sessions ordinaires, aux reprises de session et aux réunions intersessions, et à donner suite aux résolutions qu'elles adoptent; b) les salles et services de conférence nécessaires sont disponibles; c) les ressources nécessaires pour fournir les services en temps voulu n'accusent pas de déficit important; d) les États Membres sont disposés à mettre en œuvre les directives de politique générale des organes conventionnels et des organes directeurs concernant la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme; e) les États Membres s'investissent activement dans un dialogue soutenu avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants (directement ou par l'intermédiaire de son secrétariat) pour assurer le respect et l'application des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, notamment en participant au système international d'évaluation et de statistiques relatives aux drogues, en établissant, de manière ponctuelle et régulière, les rapports qu'ils doivent communiquer à l'OICS comme prévu dans les conventions, en répondant aux communications et aux demandes d'information de l'OICS, en accueillant les missions que l'OICS se propose d'effectuer sur leur territoire et en détachant des délégations pour s'entretenir avec l'OICS à la demande de celui-ci.

Produits

156. Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):

- i) Assemblée générale:
 - a. Documentation destinée aux organes délibérants: rapports sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (2); rapports sur les activités de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2); rapport sur l'examen de haut niveau consacré par la Commission des stupéfiants à la Déclaration politique et au Plan d'action (1); rapports sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, notamment de ses capacités de coopération technique (2);
- ii) Conseil économique et social:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions du Conseil économique et social (12);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants: rapports annuels de la Commission des stupéfiants (2); rapports annuels de la Commission des stupéfiants sur la reprise de sa session (2); rapports annuels de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2); rapports annuels de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 (2); rapport sur l'examen de haut niveau consacré par la Commission des stupéfiants à la Déclaration politique et au Plan d'action (1); rapports annuels sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2); rapports annuels de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa session (2);
- iii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions intersessions du bureau de la Commission (12); séances plénières de la Commission (32); réunions du Comité plénier lors des sessions ordinaires de la Commission (24); réunions intersessions de la Commission organisées à l'intention des missions permanentes (10); séances plénières de la Commission durant la reprise de la session (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants: ordres du jour provisoires annotés pour la session annuelle ordinaire de la Commission (2); ordres du jour provisoires annotés pour la reprise de session de la Commission (2); notes du Secrétariat concernant les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC (2); rapports annuels sur les activités des instituts membres du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2); guide de discussion annuel pour le débat thématique organisé lors de la session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2);
- iv) Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions régionales préparatoires (30); séances du Congrès, y compris les séances parallèles en plénière et celles du Comité I et du Comité II (45);

b. Documentation destinée aux organes délibérants: guide de discussion (1); rapports sur les conclusions des réunions préparatoires (5); ordre du jour provisoire annoté du Congrès (1); rapport sur la situation de la criminalité et de la justice pénale dans le monde (1); documents de travail sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour (4); notes d'information sur les thèmes des ateliers (4); rapport sur les travaux du treizième Congrès (1);

v) Commission des stupéfiants:

a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions intersessions du bureau de la Commission (12); séances plénières et réunions des groupes de travail des organes subsidiaires de la Commission (90); réunions intersessions de la Commission organisées à l'intention des missions permanentes (10); réunions du Comité plénier (16); séances plénières de la Commission (32); séances plénières de la Commission durant la reprise de la session (4);

b. Documentation destinée aux organes délibérants: ordres du jour provisoires annotés pour la session annuelle ordinaire de la Commission (2); ordres du jour provisoires annotés pour la reprise de session de la Commission (2); rapports annuels du Directeur exécutif sur les activités de l'Office (2); rapports annuels sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission (2); rapport biennal du Directeur exécutif sur la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action (1); rapport final des réunions des organes subsidiaires (9); notes du Secrétariat concernant les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC (2); ordres du jour provisoires annotés pour les réunions des organes subsidiaires (9); rapport du Directeur exécutif sur l'examen de haut niveau de la Déclaration politique et du Plan d'action (1); rapport du Secrétariat sur les préparatifs de l'examen de haut niveau (1); rapports sur l'application des recommandations faites aux organes subsidiaires (9); rapports sur la coopération régionale des organes subsidiaires (9); rapports annuels sur les modifications du champ d'application du contrôle des substances (2);

vi) Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC:

a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions officielles, et séances et consultations officieuses du groupe de travail (24);

vii) Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS)

a. Services fonctionnels pour les réunions: services fonctionnels pour les séances de l'OICS et de son Comité permanent des évaluations (110); services fonctionnels au Comité directeur du projet "Cohésion" et à l'équipe spéciale chargée du projet "Prism", deux grands projets internationaux de traçage des produits chimiques utilisés pour la fabrication de drogues illicites (ressources extrabudgétaires, 10);

b. Documentation destinée aux organes délibérants: rapports annuels sur les modifications du champ d'application du contrôle des substances (2); rapports concernant le fonctionnement du contrôle international exercé sur l'approvisionnement licite en stupéfiants et substances psychotropes, y

compris les évaluations des besoins en stupéfiants et les prévisions (8); rapports pour les équipes des projets “Prism” et “Cohésion”, deux initiatives internationales visant à prévenir le détournement de produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues (8); rapports sur les missions de l’OICS et études ponctuelles (30); rapports sur les faits nouveaux intervenus entre les sessions (4); rapports d’analyse de données visant à mettre en évidence les nouvelles tendances de la fabrication illicite de drogues et à fournir des évaluations relatives aux produits chimiques (précurseurs) (4); rapports d’évaluation du respect de l’ensemble des traités par les États (4); rapports sur les articles 14, 19 et 22 (respectivement) des conventions de 1961, 1971 et 1988 (4); rapports d’évaluation des suites données par les États aux missions de l’OICS (4); rapports techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs (6);

c. Groupe spéciaux d’experts: réunions de groupes spéciaux d’experts chargés de conseiller l’OICS sur l’application des articles 12, 13 et 22 de la Convention de 1988 en ce qui concerne le contrôle des précurseurs (1); réunions de groupes spéciaux d’experts chargés d’aider l’OICS à étudier les questions liées à l’application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (3); services fonctionnels pour les réunions des équipes des projets “Prism” et “Cohésion” (2); réunions d’un groupe spécial d’experts mandaté comme suite à l’examen de haut niveau consacré par la Commission des stupéfiants à l’application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d’action sur la coopération internationale en vue d’une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (1);

d. Services fonctionnels pour des réunions d’organisations intergouvernementales et d’autres organisations régionales ou internationales ayant notamment pour mission de lutter contre la drogue comme INTERPOL, l’Organisation mondiale des douanes, le Conseil de l’Europe (Groupe Pompidou) et Europol (6);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Publications en série: publications établies à la demande de l’Organe international de contrôle des stupéfiants (2); rapports sur la fabrication de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs (2); *Stupéfiants: évaluations des besoins du monde – statistiques* (2); mises à jour trimestrielles des prévisions des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV (8); rapports de l’Organe international de contrôle des stupéfiants établis en application de l’article 15 de la Convention de 1961 et de l’article 18 de la Convention de 1971 (2); rapports de l’Organe international de contrôle des stupéfiants sur l’application de l’article 12 de la Convention de 1988 (2); suppléments à la publication *Stupéfiants: évaluations des besoins du monde – statistiques*, et deux éditions préliminaires de l’évaluation des besoins du monde (10); statistiques sur les substances psychotropes (prévisions des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites au tableau II, autorisations nécessaires pour l’importation de substances inscrites aux tableaux III et IV) (2); annuaires des autorités nationales compétentes aux fins des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (2);

ii) Publications isolées: brochure consacrée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (1);

iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation: bulletins d'information mensuels à l'intention des membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (24); dossiers de presse à l'occasion de la publication du rapport annuel de l'OICS (2);

iv) Communiqués et conférences de presse: liaison avec les centres d'information des Nations Unies, participation à des conférences de presse, réponses aux demandes des médias et participation à l'élaboration des discours et des interventions des membres de l'OICS aux réunions internationales, notamment celles du Conseil économique et social et de la Commission des stupéfiants (2); large diffusion des conclusions et des rapports de l'OICS auprès des décideurs et du grand public (2);

v) Activités techniques: mise à jour annuelle du tableau des pays qui soumettent à autorisation l'importation de substances inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971 (2); mises à jour annuelles et envoi du formulaire D (informations sur les substances fréquemment utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international) (2); mises à jour annuelles et envoi de la liste des stupéfiants placés sous contrôle international ("liste jaune") (2); mises à jour annuelles et envoi de la liste des substances psychotropes placées sous contrôle international ("liste verte") (2); mises à jour annuelles de la liste des substances fréquemment utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international ("liste rouge") (2); mise à jour et enrichissement de trois bases de données globales sur les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs (2); mises à jour et distribution de supports de formation sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs (3); mises à jour de la liste limitée de produits chimiques fréquemment utilisés pour la fabrication illicite de stupéfiants faisant l'objet d'une surveillance internationale spéciale (2); mises à jour du dossier d'information sur le contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (2); mises à jour annuelles des formulaires A, B et C utilisés par les gouvernements pour communiquer à l'OICS les statistiques et les évaluations exigées par la Convention de 1961 (2); mises à jour annuelles des formulaires P, A/P et B/P utilisés par les gouvernements pour communiquer les données exigées par la Convention de 1971 et les résolutions du Conseil économique et social (2); activités de production et d'analyse de données sur la fabrication, le commerce et les utilisations licites des précurseurs, visant à faciliter la détection des transactions suspectes et à créer et alimenter une base de données (1); activités de production et d'analyse de données permettant d'établir et de tenir à jour une liste de produits chimiques non inscrits aux tableaux sur lesquels il convient d'exercer une surveillance internationale spéciale afin d'empêcher leur utilisation par des trafiquants (1);

vi) Promotion d'instruments juridiques: lettres d'information trimestrielles de l'OICS aux gouvernements (8); propositions de mesures supplémentaires ou de substitution aux fins du respect des traités qui seront présentées aux

gouvernements, à l'OICS et à la Commission (2); production et analyse d'indicateurs pour aider les gouvernements à mieux évaluer leurs besoins en stupéfiants (1); étude et analyse de données visant à mettre en évidence les nouvelles tendances de l'offre et de la demande licites de stupéfiants et de substances psychotropes tels que les stimulants de type amphétaminique et à fournir des analyses comparatives en la matière (1); étude sur l'offre de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire):

i) Services consultatifs: visites et missions effectuées dans les pays par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (30); promotion d'instruments juridiques: envoi de notes verbales constituant des notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues; propositions de mesures supplémentaires ou de substitution aux fins du respect des traités qui seront présentées aux gouvernements, à l'OICS et à la Commission (2); fourniture aux États d'informations et de conseils juridiques sur l'adhésion aux conventions et sur la voie à suivre pour que celles-ci soient pleinement appliquées (2);

ii) Stages, séminaires et ateliers: formation d'experts (autorités nationales chargées du contrôle des drogues) (2).

Tableau 30

Ressources prévues: sous-programme 9

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actualisation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	1 695,3	4 667,3	5	6
Fonds du programme contre le crime	-	21,5	-	-
Total partiel	1 695,3	4 688,8	5	6
B. Budget ordinaire				
Postes	9 221,5	9 595,1	37	37
Autres objets de dépense	1 139,8	1 202,4	-	-
Total partiel	10 361,3	10 797,5	37	37
Total	12 056,6	15 486,3	42	43

157. Le montant de 10 797 500 dollars servira à financer 37 postes (1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 9 P-3, 5 P-2, 2 G (1^{re} classe) et 12 G (autres classes)), ainsi que les services de personnel temporaire (autre que pour les réunions), de consultants et d'experts, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et le mobilier et matériel. L'augmentation nette du montant demandé au titre des autres objets de dépense est imputable aux nouvelles dépenses liées à la réunion d'information qui sera proposée aux missions permanentes à New York sur l'application du paragraphe 40 de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

158. Le montant prévu des dépenses financées par les fonds à des fins spéciales est de 4 688 800 dollars, soit une augmentation de 2 993 500 dollars (176,6 %). Cette augmentation correspond aux ressources nécessaires pour contribuer aux frais de voyage des représentants des pays les moins avancés et d'autres pays en développement pour se rendre aux réunions de la Commission des stupéfiants et de ses organes subsidiaires et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que pour faciliter leur participation active aux processus de prise des décisions et de définition des orientations générales des organes intergouvernementaux sur les questions ayant trait à la drogue et à la criminalité, sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

159. L'augmentation des dépenses est également imputable à une intensification des activités de l'OICS en matière de contrôle des précurseurs, ainsi qu'à deux nouveaux projets sur le renforcement des capacités dans le domaine du contrôle réglementaire et des nouvelles substances psychoactives.

160. L'objectif général du programme de contrôle des précurseurs chimiques de l'OICS continue de refléter les principales activités de l'OICS, à savoir surveiller le commerce licite des produits chimiques inscrits aux Tableaux I et II de la Convention de 1988 et empêcher leur détournement vers les circuits illicites, surveiller le trafic illicite de précurseurs et évaluer des substances qui ne sont pas encore soumises au contrôle international dans la perspective d'une modification possible du champ d'application de ce contrôle. Conformément à la résolution 59/162 de l'Assemblée générale, on continue de mettre l'accent sur les initiatives internationales contre le détournement des précurseurs, comme les projets "Prism" (concernant les précurseurs des stimulants de type amphétamine) et "Cohesion" (concernant les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne et de cocaïne). Les autres domaines prioritaires sont notamment le perfectionnement du système automatisé international PEN Online et de la plate-forme de communication mondiale PICS, l'intensification des échanges d'informations sur le trafic de précurseurs, l'élaboration d'un système international de contrôle des drogues de nouvelle génération, la simplification du système d'évaluation des besoins annuels légitimes de précurseurs des stimulants de type amphétamine et la base de données sur les précurseurs et autres produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues.

161. À la demande des gouvernements, un nouveau projet a été élaboré en vue de renforcer la capacités des autorités nationales compétentes à respecter les dispositions des conventions relatives au contrôle des drogues sur le contrôle réglementaire du trafic licite de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs et à assurer ainsi une offre suffisante de substances placées sous contrôle international pour les besoins médicaux et scientifiques, tout en empêchant qu'il en soit fait abus et qu'elles soient détournées vers les circuits illicites. Parmi les activités prévues figurent l'élaboration d'un programme de formation normalisé, l'élaboration et la diffusion d'outils d'apprentissage en ligne, l'organisation d'ateliers de formation régionaux à l'intention des agents des autorités nationales compétentes et la fourniture d'une assistance technique spécialisée.

162. En réponse à des demandes des gouvernements concernant de nouvelles substances psychoactives, un nouveau projet a été élaboré pour empêcher que de telles substances n'atteignent les marchés de consommation. Ce projet vise à mettre au point une plate-forme de communication pour échanger des renseignements sur

les nouvelles substances psychoactives, à constituer et appuyer une équipe multilatérale d'intervention et d'enquête, à évaluer et améliorer les mesures réglementaires existantes et à contribuer à l'élaboration de nouvelles mesures, le cas échéant.

VIII. Appui aux programmes

163. La Division de la gestion appuie les sous-programmes relatifs aux organes directeurs, à la direction exécutive et à la gestion et aux activités de fond. Ses services sont répartis entre six entités: le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, le Service de la technologie de l'information, la Section de l'appui général, le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté. Le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté ne sont pas mentionnés ci-après, car ils sont présentés séparément dans les chapitres 2 et 34, respectivement, du projet de budget-programme pour 2014-2015.

164. L'objectif général de la Division est de fournir aux programmes de fond de l'ONU et plus particulièrement à l'ONUSD et ses bureaux extérieurs, ainsi qu'à d'autres organisations internationales installées au Centre international de Vienne, des services d'appui efficaces en ce qui concerne la gestion, l'administration, les finances, les ressources humaines, l'informatique et d'autres domaines touchant aux infrastructures.

165. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, l'Office des Nations Unies à Vienne continuera à renforcer l'exécution des programmes grâce à une amélioration de la gestion et des contrôles financiers et à mettre en œuvre le programme de réformes du Secrétaire général concernant la gestion des ressources humaines. Cependant, la Division s'emploiera principalement à coordonner la mise en œuvre locale des initiatives concernant l'ensemble du Secrétariat (normes IPSAS et Umoja). Il est prévu de mettre en œuvre les normes IPSAS en 2014, la première série d'états financiers de l'ONUSD conformes à ces normes devant être établie pour décembre 2014. La mise en œuvre d'Umoja à Vienne et dans les bureaux extérieurs de l'ONUSD est prévue pour 2015. Le projet Umoja, qui est considéré comme la grande initiative de réforme de l'Organisation des Nations Unies des prochaines années, concerne les finances, les ressources humaines, les services généraux et les achats sous tous leurs aspects et vise à faciliter l'exécution des programmes sur le plan matériel. Les préparatifs de la mise en œuvre, par exemple l'harmonisation des processus internes et la définition des structures et des fonctions de l'organisation, ont déjà commencé. À partir de 2014, ces préparatifs vont s'intensifier et comprendront des travaux détaillés concernant l'inventaire des tâches du personnel, la vérification par les utilisateurs et les essais de réception, le nettoyage et la validation des données, l'évaluation de l'état de préparation et la formation, l'élaboration de rapports et de processus de travail locaux et le renforcement progressif du service d'assistance et des équipes de soutien. Bien que la mise en œuvre de ces deux initiatives incombe au premier chef à la Division de la gestion, tous les clients doivent y contribuer grâce aux connaissances spécialisées dont ils disposent dans leurs domaines de responsabilité. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes pour les projets Umoja et IPSAS financeront la mise en

œuvre des composantes relatives aux fonctionnalités et à la technologie de l'information.

166. Le Service de la gestion des ressources financières continuera de renforcer la surveillance de l'exécution du budget, les contrôles financiers et l'établissement des rapports. Il continuera également d'apporter son concours à toutes les entités de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUDC dans les domaines de la planification des programmes, de la budgétisation, de l'exécution du budget et de l'établissement de rapports à ce sujet ainsi que sur la gestion financière, de la comptabilité et de la présentation d'états financiers. Il s'emploiera en particulier à mettre en œuvre les règles, les processus et les contrôles nécessaires pour un déploiement réussi des normes IPSAS. Les fonctionnalités spécifiques des normes IPSAS, comme la gestion des actifs, les prestations dues au personnel et la présentation des charges accumulées et des rapports statutaires, seront renforcées, l'objectif étant d'obtenir une opinion sans réserve des commissaires aux comptes sur les états financiers.

167. Le Service de la gestion des ressources humaines s'attachera à mettre en œuvre le programme de réforme du Secrétaire général concernant la gestion des ressources humaines, en particulier dans les domaines suivants: a) valorisation des ressources humaines grâce au renforcement des compétences techniques et spécialisées du personnel, à l'établissement d'un lien étroit entre les activités de perfectionnement et de formation et le système d'évaluation et de notation, à la planification de la relève, au suivi des résultats et à des mécanismes d'organisation des carrières; b) amélioration des conditions d'emploi et prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes; et c) renforcement du mécanisme de responsabilisation des fonctionnaires et du personnel d'encadrement à tous les niveaux. Il veillera également à fournir des services médicaux appropriés, y compris des programmes de santé et d'hygiène de vie, au personnel de toutes les entités des Nations Unies à Vienne.

168. La Section de l'appui général apportera son concours à tous les programmes de fond et à toutes les unités du Secrétariat au Centre international de Vienne en assurant le contrôle des services de gestion des bâtiments fournis par l'ONUDI et en fournissant divers services: voyages, transports, gestion des stocks, courrier et services de gestion des installations. Le Groupe des services de bibliothèque fournira une gamme complète de services de bibliothèque et d'information aux unités du Secrétariat à Vienne, aux bureaux extérieurs et aux missions permanentes. La Section des achats offrira un appui de haute qualité aux services du Siège et aux bureaux extérieurs en ce qui concerne l'achat de biens et de services.

169. Le Service de l'informatique apporte un appui en matière d'informatique et de communications à toutes les unités du Secrétariat au Centre international de Vienne, ainsi qu'aux États Membres, le cas échéant. Il facilite également les initiatives d'informatisation et d'amélioration des processus entreprises par les entités du Secrétariat à Vienne, contribuant ainsi à améliorer l'appui d'ensemble en matière de gestion fourni par la Division. En outre, le Service développe, met en œuvre et appuie de nombreuses solutions logicielles pour les programmes de fond, ses clients pouvant être aussi bien des organisations internationales que des services gouvernementaux d'États Membres.

Tableau 31

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Fournir aux programmes de fond de l'ONUDC des services efficaces à l'appui de la gestion, de l'administration, des finances, des ressources humaines, de l'informatique et d'autres aspects de l'infrastructure.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration des capacités de gestion de l'Organisation en matière de planification des ressources en vue de l'adoption d'une approche intégrée et coordonnée des contrôles financiers, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de l'établissement de rapports et de la prise de décisions d'ensemble	<p>a) Maintien du pourcentage d'applications incorporées dans le système gestion précédent (IMIS) et le nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja) qui sont accessibles à plusieurs groupes d'utilisateurs répartis dans différentes unités administratives</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage d'applications) 2010-2011: 85 % Estimation pour 2012-2013: 90 % Objectif pour 2014-2015: 90 %</p>
b) Les ressources allouées au budget-programme sont mieux gérées	<p>b) i) Maintien des délais de délivrance d'allocations de crédits extrabudgétaires</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires pour que les allocations de crédits extrabudgétaires soient délivrées) 2010-2011: 3 Estimation pour 2012-2013: 3 Objectif pour 2014-2015: 3</p> <p>b) ii) Diminution de l'écart (en pourcentage) entre le montant des crédits extrabudgétaires alloués et celui des dépenses</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Solde non engagé des crédits extrabudgétaires, en pourcentage) 2010-2011: 20 Estimation pour 2012-2013: 18 Objectif pour 2014-2015: 15</p>
c) Amélioration de l'intégrité des données financières	<p>c) i) Opinion du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers non assortie de réserves</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (Réserves) 2010-2011: zéro Estimation pour 2012-2013: zéro Objectif pour 2014-2015: zéro</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	<p>c) ii) Pas plus de deux constatations défavorables majeures des commissaires aux comptes au sujet d'autres questions financières</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Constatations défavorables majeures des commissaires aux comptes au sujet d'autres questions financières)</p> <p>2010-2011: zéro</p> <p>Estimation pour 2012-2013: zéro</p> <p>Objectif pour 2014-2015: zéro</p>
d) Renforcement de la capacité du personnel actuel à s'acquitter de ses tâches	<p>d) Pourcentage du personnel bénéficiant d'au moins 5 jours de formation par an</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 30 %</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 30 %</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 30 %</p>
e) Renforcement de la capacité de l'Organisation à gérer ses activités	<p>e) Augmentation du nombre de services fonctionnels informatisés ou améliorés grâce à des projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC)</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre de services fonctionnels informatisés ou améliorés)</p> <p>2010-2011: 70 (valeur cumulative)</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 85 (valeur cumulative)</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 90 (valeur cumulative)</p>
f) Alignement accru des processus standard de fourniture des services et d'exécution des projets sur les meilleures pratiques	<p>f) Augmentation du nombre de services TIC ayant atteint un degré de maturité supérieur, tel que défini par les cadres relatifs aux meilleures pratiques (normes de l'Organisation internationale de normalisation, méthodologie ITIL (Information Technology Infrastructure Library) ou objectifs de contrôle pour les technologies de l'information et les technologies connexes (COBIT))</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Services TIC ayant atteint un degré de maturité supérieur, en pourcentage du nombre total de services TIC)</p> <p>2010-2011: 80 %</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 85 %</p> <p>Objectif pour 2014-2015 (objectif): 90 %</p>
g) Services d'achat répondant pleinement aux exigences des plans d'achats	<p>g) i) Augmentation du pourcentage des clients répondant aux enquêtes qui se disent satisfaits</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 85 %</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 90 %</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 90 %</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	g) ii) Maintien du nombre de semaines s'écoulant entre l'établissement définitif du cahier des charges et la passation du marché
	<i>Mesure des résultats</i>
	2010-2011: 8 semaines
	Estimation pour 2012-2013: 8 semaines
	Objectif pour 2014-2015: 8 semaines

Facteurs externes

170. Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les parties prenantes appuient les efforts déployés par la Division de la gestion et lui apportent leur pleine coopération, et d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à Vienne sont disposées à collaborer à davantage d'activités avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; b) les parties prenantes coopèrent en communiquant en temps utile des informations financières exactes; c) les consultations entre le personnel et l'administration apportent une contribution positive aux initiatives de réforme en cours dans le domaine des ressources humaines, la situation financière de l'ONUDC n'a pas d'incidence négative sur la capacité des responsables de l'Office à planifier et satisfaire leurs besoins en personnel et à organiser la relève, et les différences de conditions d'emploi par rapport à d'autres organisations du système des Nations Unies ne nuisent pas au maintien en fonction du personnel dans les lieux d'affectation classés difficiles où opère l'ONUDC; d) la situation du secteur du transport aérien et les prix des carburants permettent de continuer à négocier des tarifs avantageux (pas de hausse majeure des coûts des transports aériens due à des surtaxes sur les carburants ou à des actes de malveillance), les fonctionnaires sont désireux de coopérer et de contribuer à la dématérialisation des flux de communication et à l'archivage électronique des documents, ils respectent les règles relatives à l'utilisation des bureaux et participent aux initiatives du Centre international de Vienne en matière d'environnement, le volume et la complexité des achats n'augmentent pas anormalement et la situation du marché ne connaît pas de changement majeur; et e) l'évolution de la technologie et les faits nouveaux dans les secteurs connexes n'ont pas d'effet négatif sur la portée des services fournis.

Produits

171. Le chapitre 29G du projet de budget-programme budget pour l'exercice biennal 2014-2015 donne la liste détaillée des produits finals qui seront fournis au cours de l'exercice (voir A/68/6, chap. 29G).

Tableau 32
Ressources prévues: appui aux programmes

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Fonds à des fins générales				
Postes	1 297,3	885,6	7	4
Autres objets de dépense	504,3	176,0	-	-
Total partiel	1 801,6	1 061,6	7	4
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	11 742,2	17 196,2	51	67
Autres objets de dépense	2 502,2	4 111,8	-	-
Total partiel	14 244,4	21 308,0	51	67
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	3 840,1	999,8	6	8
Fonds du programme contre le crime	4 238,5	6 750,7	12	18
Total partiel	8 078,6	7 750,5	18	26
D. Budget ordinaire				
Postes	19 693,2	19 997,1	93	90
Autres objets de dépense	21 100,0	21 360,3	-	-
Total partiel	40 793,2	41 357,4	93	90
Total	64 917,8	71 477,5	169	187

172. Les ressources à des fins générales servent à financer les dépenses afférentes au système ProFi et les services d'appui partagés. Leur montant total (1 061 600 dollars) correspond à quatre postes pour le système ProFi (1 G (1^{re} classe) et 3 G (autres classes)), ainsi qu'à d'autres objets de dépense (personnel temporaire, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires et services fournis conjointement). La diminution nette de ces ressources (740 000 dollars) résulte du transfert aux fonds d'appui aux programmes de dépenses clairement imputables à des activités globales d'appui aux programmes qui peuvent être financées par les fonds d'appui aux programmes. Ce transfert concerne: a) les trois postes G (autres classes) affectés au système ProFi (619 800 dollars), les titulaires de ces postes étant chargés de la maintenance et non du développement des logiciels du système; b) l'allocation prévue pour le Comité des commissaires aux comptes et le BSCI (382 700 dollars); et c) la part correspondante du coût des services d'appui partagés (92 800 dollars). Cette diminution est en partie annulée par l'augmentation des coûts salariaux (208 100 dollars) et le transfert aux ressources à des fins générales de la part correspondante des dépenses d'appui pour les ordinateurs de bureau (84 000 dollars), de la contribution au service médical commun (24 000 dollars), de la contribution aux services communs de gestion des bâtiments (36 000 dollars) et du coût des services d'accès à distance (3 200 dollars).

173. Le montant total prévu au titre de l'appui aux programmes pour la Division de la gestion pour 2014-2015 (21 308 000 dollars) permettra de financer un poste au

bureau du Directeur (1 P-5), trois postes au Groupe de coopération avec les partenaires (1 P-4 et 2 G (autres classes)), six postes à l'équipe Umoja (1 P-4, 4 P-3 et 1 G (autres classes)), quatre postes à l'équipe IPSAS (1 P-4, 2 P-3 et 1 G (autres classes)), 25 postes au Service de la gestion des ressources financières (1 D-1, 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 3 G (1^{re} classe) et 16 G (autres classes)), 13 postes au Service de la gestion des ressources humaines (2 P-4, 1 P-3 et 10 G (autres classes)), neuf postes au Service de la technologie de l'information (1 D-1, 1 P-5, 2 G (1^{re} classe) et 5 G (autres classes)), et six postes à la Section de l'appui général (2 P-3 et 4 G (autres classes)), ainsi que d'autres objets de dépense (autres dépenses de personnel, services contractuels, dépenses d'appui pour les ordinateurs de bureau utilisés par le personnel de l'ONUDC financé par les fonds d'appui aux programmes, frais de voyage et de formation du personnel, communications, fournitures, mobilier et matériel, contribution au service médical commun, contribution aux services communs de gestion des bâtiments et autres frais généraux de fonctionnement).

174. L'augmentation des fonds d'appui aux programmes (7 063 600 dollars), qui comprend une augmentation de 5 454 000 dollars au titre des postes et de 1 609 600 dollars au titre des autres objets de dépense, est due:

a) À la création au Bureau du Directeur de la Division de la gestion d'un poste de responsable de la gestion du changement (P-5) chargé de superviser la mise en œuvre et l'harmonisation de toutes les initiatives de réforme administrative, notamment les réformes de la gestion des ressources humaines, les normes IPSAS, le projet Umoja, le cadre de coopération avec les partenaires, les équipes mobiles d'appui opérationnel et l'initiative "Pour une ONU verte" (446 400 dollars). Les ressources permettront d'assurer la mise en œuvre des réformes à l'Office des Nations Unies à Vienne ainsi qu'au siège et dans les bureaux extérieurs de l'ONUDC, en veillant à ce que ces réformes respectent les meilleures pratiques de gestion du changement, y compris en ce qui concerne l'analyse des parties prenantes et les communications;

b) À la création de six postes pour constituer le noyau de l'équipe chargée de la préparation et de la mise en route d'Umoja et l'équipe centrale chargée des activités postérieures à la mise en route, ainsi qu'à d'autres objets de dépense connexes (2 000 800 dollars). Cette configuration, qui a été définie en consultation avec les responsables du projet Umoja, a pour objet d'assurer des capacités de coordination, des compétences fonctionnelles, un appui technique et une formation de base suffisants pour planifier et coordonner les préparatifs de la mise en route d'Umoja et les activités d'appui nécessaires par la suite. Il convient de noter que l'immensité du champ d'action géographique de l'ONUDC ainsi que l'ampleur du projet Umoja et les changements induits par celui-ci constitueront une source de difficultés pour l'Office sur le plan de la coordination et de l'exécution. Pour faire face à ces risques, des ressources appropriées seront utilisées et il sera fait appel, selon que de besoin, à des experts des bureaux et des divisions compétents en la matière. Les ressources allouées au projet Umoja pour 2014-2015 sont notamment destinées à financer les postes suivants: coordonnateur d'Umoja et responsable de la formation (P-4), spécialiste de la gestion financière (P-3), spécialiste des ressources humaines (P-3), spécialiste des services généraux et des achats (P-3), spécialiste des technologies de l'information et des configurations informatiques (P-3) et assistant chargé de l'appui à Umoja et des calendriers de formation (G (autres classes)). L'équipe du projet sera chargée de superviser la mise en place d'Umoja à l'Office des Nations Unies à Vienne ainsi qu'au siège et dans les bureaux extérieurs de

l'ONUDC. Elle rendra compte au responsable de la gestion du changement (P-5) et à l'équipe chargée de la mise en place globale d'Umoja de l'état de préparation des différents sites et de l'avancement des activités de mise en place. Elle aura notamment pour tâches de fournir un choix documenté de processus, de nettoyer et valider les données avant la conversion, de déterminer les besoins locaux en matière de rapports, d'élaborer des programmes de formation locaux, de préparer l'environnement technique, d'appuyer les opérations de basculement, de gérer les essais, de gérer la mise en place d'Umoja dans les bureaux extérieurs, de fournir des services d'assistance et de dispenser une formation en plusieurs étapes. Les nouveaux postes sont budgétisés à hauteur de 50 % pour 2014 et de 100 % pour 2015 (1 400 800 dollars). Les ressources prévues au titre des autres objets de dépense pour la mise en œuvre d'Umoja financeront le personnel temporaire affecté à des activités autres que les réunions (200 000 dollars), les frais de voyage (100 000 dollars), la formation (100 000 dollars) et le matériel (200 000 dollars);

c) À la création des quatre postes suivants pour l'équipe IPSAS (1 226 500 dollars): coordonnateur de la mise en œuvre des normes IPSAS et spécialiste de l'information financière (P-4), spécialiste IPSAS des actifs et de l'information financière y relative (P-3), spécialiste IPSAS des prestations dues au personnel, des charges accumulées et des obligations conditionnelles (P-3) et assistant financier et personne-ressource pour l'élaboration de procédures (G (autres classes)). Il s'agit de nouvelles tâches et attributions qui ne sont pas actuellement assurées par l'ONUV et l'ONUDC et pour lesquelles ceux-ci ne disposent pas des compétences requises. L'équipe IPSAS aura pour responsabilité de mettre en œuvre les normes à l'ONUV ainsi qu'au siège et dans les bureaux extérieurs de l'ONUDC, d'élaborer des politiques et procédures opérationnelles conformes à ces normes, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de formation à leur application, de déterminer les processus essentiels pour les faire respecter et les carences des systèmes d'information en la matière et de pourvoir aux opérations nécessaires de nettoyage et de préparation des données pour établir des soldes initiaux des comptes et des états financiers de fin d'année conformes aux normes IPSAS. L'équipe fera rapport au responsable de la gestion du changement (P-5) pour ce qui est de la coordination des activités et au chef du Service de la gestion des ressources financières pour ce qui du respect des exigences techniques. La mise en œuvre des normes IPSAS commencera en 2014 dans le cadre des systèmes existants et sera généralisée en 2015 dans le cadre du projet Umoja;

d) À la création d'un poste d'administrateur chargé des politiques de ressources humaines (P-4) (387 700 dollars) afin de répondre à une demande croissante de conseils juridiques en amont de la part de la direction et traiter des plaintes complexes ayant des incidences juridiques. Cette activité, qui a également une dimension préventive, a connu une progression forte et constante au cours des dernières années car les responsables sont de plus en plus nombreux à demander des conseils juridiques pour s'assurer que leurs décisions sont conformes aux règles juridiques applicables, de sorte que le Service de la gestion des ressources humaines doit y consacrer davantage de temps et de ressources. Avec la réforme du système d'administration de la justice de l'ONU, les problèmes sont de plus en plus complexes et le niveau d'interaction avec le personnel de direction augmente également, de même que les incidences financières des décisions non conformes aux règles. L'administrateur chargé des politiques de ressources humaines participera à toutes les étapes des processus tant officiels qu'officiels d'examen des plaintes des

membres du personnel, y compris en représentant le Secrétaire général au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, ce qui nécessite des analyses, des recherches juridiques et des argumentations plus détaillées que par le passé. Il devra également fournir des conseils juridiques concernant l'examen et l'élaboration de politiques locales et le suivi de leur mise en œuvre, analyser des affaires disciplinaires et élaborer des recommandations en vue de leur règlement, et répondre à des demandes de renseignements juridiques concernant un large éventail de questions relatives aux ressources humaines;

e) À la création d'un poste de fonctionnaire adjoint du budget (P-2) (254 900 dollars) pour renforcer la capacité d'analyse du Groupe du budget de l'ONUDC et répondre à une demande croissante de documents et de services (rapports et analyses budgétaires, contrôle des fonds, approbation d'accords de financement et examen et modification de descriptifs de programmes et de projets). Le fonctionnaire adjoint du budget sera chargé de contrôler les fonds, d'établir des rapports spéciaux et de contribuer à l'élaboration des rapports du Groupe sur le budget et son exécution, ainsi que d'examiner et approuver des descriptifs de programmes et de projets et des accords de financement. Du fait de l'augmentation attendue des fonds à des fins spéciales de l'ONUDC, on s'attend à ce que les activités appuyées par le Service de la gestion des ressources financières continuent de croître en 2014-2015, ce qui devrait se traduire par un plus grand nombre de demandes de services d'examen et d'autorisation, de conseils en matière de politique générale et d'appui en matière de gestion financière;

f) Au transfert des trois postes G (autres classes) affectés à la maintenance du système ProFi, qui étaient auparavant imputés sur les fonds à des fins générales (619 800 dollars);

g) À l'augmentation des coûts salariaux (709 300 dollars) et à l'effet différé de la création de trois postes au Groupe de coopération avec les partenaires (1 P-4 et 2 G (autres classes) en 2013 (408 600 dollars);

h) Au transfert et à l'augmentation de l'allocation prévue pour le BSCI et le Comité des commissaires aux comptes, qui était auparavant imputée sur les fonds à des fins générales (483 200 dollars);

i) Au transfert de la part correspondant aux dépenses d'appui aux programmes des services d'appui partagés, qui était auparavant imputée sur les fonds à des fins générales (114 900 dollars);

j) À la contribution au service médical commun du Centre international de Vienne géré par l'Agence internationale de l'énergie atomique (99 200 dollars) et aux services communs de gestion des bâtiments gérés par l'ONUDI (148 800 dollars);

k) À une augmentation au titre des frais de voyage à destination des bureaux extérieurs pour traiter des questions administratives, financières et concernant les ressources humaines (40 000 dollars);

l) À une augmentation au titre des heures supplémentaires au Service de la gestion des ressources humaines pour faire face à la charge de travail pendant les périodes de pointe (10 000 dollars);

m) À une augmentation au titre des frais de location et de maintenance imputables aux petites équipes du Service de la technologie de l'information au Bureau régional de l'ONU DC pour l'Asie du Sud et au Bureau de liaison et de partenariat de l'ONU DC au Mexique (90 000 dollars);

n) Au coût de la fourniture de l'accès à distance (56 800 dollars) et aux frais annuels de téléphonie mobile (18 400 dollars);

o) Cette augmentation est en partie compensée par une réduction (51 700 dollars) au titre de l'appui pour les ordinateurs de bureau.

175. Les ressources prévues au budget ordinaire (1 146 300 dollars) sont présentées au titre de l'appui aux programmes au chapitre 16 du projet de budget-programme pour 2014-2015. Elles serviront à financer l'appui informatique dont a besoin l'Office, notamment des services spécialisés aux fins de la conception et de la mise en service de systèmes pour les activités de fond, la maintenance et l'appui technique des ordinateurs de bureau et des réseaux servant à des activités imputées au budget ordinaire et l'achat de matériel informatique (nouvelles acquisitions et remplacements). Une réduction de 3 500 dollars est proposée comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire. Elle sera rendue possible par l'adoption de meilleures pratiques telles que l'abandon progressif des imprimantes individuelles et collectives et l'utilisation de photocopieuses ou d'appareils multifonctions comme imprimantes. Les ressources prévues au budget ordinaire pour la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne figurent au chapitre 29G du projet de budget-programme pour 2014-2015. Le montant prévu (40 211 100 dollars) servira à financer 90 postes ainsi que d'autres objets de dépense tels que le personnel temporaire, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les dépenses de fonctionnement, le mobilier et le matériel, et les subventions et contributions. On notera que la Division de la gestion apporte un appui administratif non seulement à l'ONU DC, mais aussi à d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies sises à Vienne, parmi lesquelles le Bureau des affaires spatiales, la Division du droit commercial international, le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, le Service d'information des Nations Unies et le BSCI. Elle fournit également, à titre de service commun remboursable, un appui administratif limité à d'autres institutions internationales sises au Centre international de Vienne, à savoir l'AIEA, l'ONUDI et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

176. Des ressources à des fins spéciales d'un montant de 7 750 500 dollars, correspondant à une baisse de 328 100 dollars (soit 4,1 %) par rapport à 2012-2013, sont prévues pour la composante informatique des projets de coopération technique.

IX. Situation financière

A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

177. La situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (le Fonds du programme contre la drogue) est récapitulée au tableau 33. Les recettes à des fins générales devraient se chiffrer à

10,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015, ce qui représenterait une diminution de 1,7 millions (13,7 %) par rapport au montant prévu pour 2012-2013, à savoir 12,4 millions de dollars. Les dépenses à des fins générales devraient s'élever à 11,2 millions de dollars, soit un recul de 1,4 millions de dollars (11,2 %) par rapport aux dépenses prévues pour 2012-2013. Les prévisions pour 2014-2015 aboutiraient à un solde des fonds à des fins générales de 9,1 millions de dollars à la fin de 2015. La baisse des recettes à des fins générales traduit la tendance à la baisse des contributions non préaffectées versées par les donateurs; le budget à des fins générales est réduit en conséquence. Ainsi, non seulement des dépenses seront-elles imputées sur les fonds d'appui aux programmes et non plus sur les fonds à des fins générales, mais certaines seront par ailleurs imputées sur le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Fonds du programme contre le crime) afin d'ajuster le niveau des dépenses sur celui des recettes pour les deux Fonds.

178. Les recettes au titre de l'appui aux programmes devraient augmenter de 3,1 millions de dollars (13,1 %), pour passer de 23,4 millions de dollars en 2012-2013 à 26,5 millions de dollars en 2014-2015. Par conséquent, les dépenses d'appui aux programmes devraient augmenter de 6,4 millions de dollars (36,6 %), pour passer de 17,5 millions de dollars en 2012-2013 à 23,9 millions de dollars en 2014-2015. Toujours dans l'objectif de maintenir le niveau des dépenses attendu en deçà des recettes prévues, les dépenses seront réparties entre le Fonds du programme contre la drogue et le Fonds du programme contre le crime. L'augmentation prévue des recettes d'appui aux programmes s'explique principalement par l'augmentation attendue de 60,5 millions de dollars (24,8 %) des dépenses à des fins spéciales, qui devraient passer de 244,1 millions de dollars en 2012-2013 à 304,6 millions de dollars en 2014-2015. Pour les exercices 2008-2009 et 2012-2013, l'ONUDC a activement cherché à augmenter ses réserves destinées à l'appui aux programmes de telle sorte qu'elles atteignent un niveau au moins équivalent au montant nécessaire pour une année. Cette démarche vise à garantir au personnel une plus grande sécurité contractuelle et constitue une protection contre les cas imprévus d'inexécution, d'inflation et de fluctuation des taux de change ou pour l'extinction des obligations juridiques que créerait l'interruption subite d'activités financées par les fonds à des fins spéciales. Ces prévisions se traduisent par un solde des fonds d'appui aux programmes de 15,1 millions de dollars à la fin de 2015.

179. Les recettes à des fins spéciales devraient subir une légère baisse de 9,9 millions de dollars (3,1 %), pour passer de 324,2 millions en 2012-2013 à 314,3 millions en 2014-2015. Les dépenses d'exécution des programmes devraient progresser et passer de 244,1 millions de dollars en 2012-2013 à 304,6 millions en 2014-2015. Compte tenu de l'accroissement prévu de l'exécution de projets, on estime que le solde des fonds à des fins spéciales tombera de 200,0 millions de dollars à la fin de 2013 à 183,4 millions à la fin de 2015.

Tableau 33
Programme contre la drogue: état récapitulatif du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, 2012-2013 et 2014-2015
(en milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013 Budget révisé				2014-2015 Budget initial			
	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	Frais d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	Frais d'appui aux programmes	Total
I. Financement								
A. Solde des fonds en début d'exercice	143 036,0	10 801,1	8 287,3	162 124,5	199 958,0	9 604,3	12 533,6	222 096,0
Total partiel A	143 036,0	10 801,1	8 287,3	162 124,5	199 958,0	9 604,3	12 533,6	222 096,0
B. Recettes								
Contributions des États Membres	151 421,8	11 792,6	-	163 214,4	149 695,0	10 158,0	-	159 853,0
Contributions des États Membres au titre de la participation aux coûts	123 948,2	-	-	123 948,2	112 420,0	-	-	112 420,0
Contributions d'organisations gouvernementales	22 969,0	-	-	22 969,0	31 850,0	-	-	31 850,0
Contributions d'organisations internationales	15 774,3	-	-	15 774,3	15 900,0	-	-	15 900,0
Dons publics	1 167,0	1,3	-	1 168,3	1 500,0	-	-	1 500,0
Autres recettes	8 964,4	579,8	183,6	9 727,9	2 958,6	514,6	152,2	3 625,4
Total partiel des recettes	324 244,7	12 373,7	183,6	336 802,1	314 323,6	10 672,6	152,2	325 148,4
Ajustement des fonds d'appui aux programmes	(23 230,5)	-	23 230,5	-	(26 337,4)	-	26 337,4	-
Total partiel B	301 014,3	12 373,7	23 414,1	336 802,1	287 986,2	10 672,6	26 489,6	325 148,4
Total I (A+B)	444 050,2	23 174,9	31 701,4	498 926,5	487 944,2	20 276,9	39 023,3	547 244,4
II. Dépenses								
Direction exécutive et administration	1 073,6	1 263,8	-	2 337,4	687,4	1 392,7	1 189,5	3 269,6

	2012-2013 Budget révisé				2014-2015 Budget initial			
	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	Frais d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	Frais d'appui aux programmes	Total
Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogues	48 550,5	-	-	48 550,5	96 394,1	-	207,4	96 601,5
Sous-programme 2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	156 948,9	259,8	-	157 208,7	163 356,3	-	336,1	163 692,4
Sous-programme 3. Lutte contre la corruption	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-programme 4. Prévention du terrorisme	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-programme 5. Justice	3 304,5	-	-	3 304,5	-	-	-	-
Sous-programme 6. Recherche et analyse des tendances	19 956,1	2 346,1	-	22 302,2	30 234,9	2 680,7	389,3	33 304,9
Sous-programme 7. Appui en matière de politiques	1 945,0	1 275,8	670,1	3 890,9	2 497,3	1 399,3	2 366,2	6 262,8
Sous-programme 8. Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	6 778,2	6 359,1	9 924,7	23 062,0	5 730,8	4 939,6	8 561,2	19 231,6
Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	1 695,3	-	-	1 695,3	4 667,3	-	-	4 667,3

	2012-2013 Budget révisé				2014-2015 Budget initial			
	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	Frais d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	Frais d'appui aux programmes	Total
Appui aux programmes	3 840,1	1 102,5	6 862,5	11 805,1	999,8	777,4	10 830,9	12 608,1
Total II	244 092,2	12 607,1	17 457,3	274 156,6	304 567,8	11 189,7	23 880,6	339 638,1
III. Autres ajustements								
Prestations liées à la cessation de service	-	(963,4)	(1 710,5)	(2 673,9)	-	-	-	-
Total III	-	(963,4)	(1 710,5)	(2 673,9)	-	-	-	-
Solde des fonds en fin d'exercice (I-II+III)	199 958,0	9 604,3	12 533,6	222 096,0	183 376,4	9 087,2	15 142,7	207 606,3

B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

180. La situation financière du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (le Fonds du programme contre le crime) est récapitulée au tableau 34. Les recettes à des fins générales devraient baisser de 1,4 millions de dollars (18,3 %), passant de 7,8 millions de dollars en 2012-2013 à 6,4 millions de dollars en 2014-2015. Les dépenses à des fins générales devraient se chiffrer à 4,7 millions de dollars, ce qui représenterait une baisse de 3,9 millions de dollars par rapport à 2012-2013. Là encore, malgré l'ajout de certaines dépenses précédemment imputées sur le Fonds du programme contre la drogue, les prévisions de dépenses à des fins générales ont été réduites pour tenir compte de la baisse prévue des recettes correspondantes pendant l'exercice biennal. Ces prévisions se traduisent par un solde des fonds à des fins générales de 3,7 millions de dollars à la fin de 2015.

181. Les recettes d'appui aux programmes perçues par l'ONUDC devraient augmenter de 4,1 millions de dollars (20,2 %), pour passer de 19,9 millions de dollars en 2012-2013 à 24,0 millions en 2014-2015. Quant aux dépenses d'appui aux programmes, elles devraient augmenter de 2,3 millions de dollars (11,2 %), pour passer de 20,5 millions de dollars en 2012-2013 à 22,8 millions en 2014-2015. L'augmentation des recettes d'appui aux programmes s'explique par la hausse attendue de 50,8 millions de dollars (22 %) des dépenses à des fins spéciales, qui devraient passer de 230,4 millions de dollars en 2012-2013 à 281,2 millions en 2014-2015. La hausse prévue des dépenses d'appui aux programmes résulte du fait que l'on s'est efforcé de répartir ces dépenses entre le Fonds du programme contre la drogue et le Fonds du programme contre le crime proportionnellement au niveau des recettes d'appui aux programmes générées par chacun d'eux. Pour les exercices 2010-2011 et 2012-2013, l'ONUDC a activement cherché à augmenter ses réserves destinées à l'appui aux programmes de telle sorte qu'elles atteignent un niveau au moins équivalent au montant nécessaire pour une année. Cette démarche vise à

garantir au personnel une plus grande sécurité contractuelle et constitue une protection contre les cas imprévus d'inexécution, d'inflation et de fluctuation des taux de change ou pour l'extinction des obligations juridiques que créerait l'interruption subite d'activités financées par les fonds à des fins spéciales. Ces prévisions se traduisent par un solde des fonds d'appui aux programmes de 14,2 millions de dollars à la fin de 2015.

182. Les recettes à des fins spéciales devraient baisser de 7,0 millions de dollars (2,7 %), pour passer de 256,7 millions de dollars en 2012-2013 à 249,7 millions en 2014-2015. Les dépenses d'exécution des programmes devraient progresser et passer de 230,4 millions de dollars en 2012-2013 à 281,2 millions en 2014-2015. Compte tenu de l'accroissement prévu de l'exécution de projets, on estime que le solde des fonds à des fins spéciales devrait passer de 174,4 millions de dollars à la fin de 2013 à 116,2 millions à la fin de 2015.

Tableau 34

Programme contre le crime: état récapitulatif du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 2012-2013 et 2014-2015
(en milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013 Budget révisé				2014-2015 Budget initial			
	Fonds à des fins spéciales ^a	Fonds à des fins générales	Frais d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins spéciales ^a	Fonds à des fins générales	Frais d'appui aux programmes	Total
I. Financement								
A. Solde des fonds en début d'exercice	171 249,1	3 432,0	8 929,1	183 610,2	174 377,3	1 984,4	10 248,0	186 609,7
Total partiel A	171 249,1	3 432,0	8 929,1	183 610,2	174 377,3	1 984,4	10 248,0	186 609,7
B. Recettes								
Contributions des États Membres	141 121,7	6 954,0	-	148 075,7	133 734,0	5 630,0	-	139 364,0
Contributions des États Membres au titre de la participation aux coûts	10 962,4	-	-	10 962,4	12 000,0	-	-	12 000,0
Contributions d'organisations gouvernementales	83 769,7	-	-	83 769,7	90 224,6	-	-	90 224,6
Contributions d'organisations internationales	8 236,0	-	-	8 236,0	3 650,0	-	-	3 650,0
Dons publics	9 455,1	-	-	9 455,1	9 241,3	-	-	9 241,3
Autres recettes	3 198,3	880,0	92,4	4 170,7	898,2	771,1	60,3	1 729,6
Total partiel des recettes	256 743,2	7 834,0	92,4	264 669,6	249 748,1	6 401,1	60,3	256 209,5
Ajustement des fonds d'appui aux programmes	(22 783,8)	-	22 783,8	-	(26 774,6)	-	26 774,6	-
Total partiel B	233 959,3	7 834,0	22 876,2	264 669,6	222 973,6	6 401,1	26 834,9	256 209,5
Total I (A+B)	405 208,5	11 266,0	31 805,4	448 279,8	397 350,9	8 385,4	37 082,9	442 819,2

	2012-2013 Budget révisé				2014-2015 Budget initial			
	Fonds à des fins spéciales ^a	Fonds à des fins générales	Frais d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins spéciales ^a	Fonds à des fins générales	Frais d'appui aux programmes	Total
II. Dépenses								
Direction exécutive et administration	-	480,4	562,6	1 043,0	-	501,9	804,1	1 306,0
Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogues	62 452,9	424,7	562,6	63 440,2	78 479,0	448,0	596,7	79 523,7
Sous-programme 2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	1 228,7	-	-	1 228,7	1 963,3	-	-	1 963,3
Sous-programme 3. Lutte contre la corruption	32 096,5	-	-	32 096,5	45 748,9	-	389,3	46 138,2
Sous-programme 4. Prévention du terrorisme	15 713,2	-	-	15 713,2	17 114,9	-	103,3	17 218,2
Sous-programme 5. Justice	62 740,5	917,2	-	63 657,7	81 897,5	1 020,9	-	82 918,4
Sous-programme 6. Recherche et analyse des tendances ^a	45 573,7	1 198,1	278,2	47 050,0	42 810,0	1 011,5	292,2	44 113,7
Sous-programme 7. Appui en matière de politiques	3 046,0	-	2 535,7	5 581,7	2 801,8	-	1 905,0	4 706,8
Sous-programme 8. Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	3 305,9	4 911,2	9 212,4	17 429,5	3 555,2	1 418,3	8 263,2	13 236,7
Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	-	-	-	-	21,5	-	-	21,5
Appui aux programmes	4 238,5	699,1	7 381,9	12 319,5	6 750,7	284,2	10 477,1	17 512,0
Total II	230 395,9	8 630,7	20 533,4	259 560,0	281 142,7	4 684,8	22 830,9	308 658,4

	2012-2013 Budget révisé				2014-2015 Budget initial			
	Fonds à des fins spéciales ^a	Fonds à des fins générales	Frais d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins spéciales ^a	Fonds à des fins générales	Frais d'appui aux programmes	Total
III. Autres ajustements								
Prestations liées à la cessation de service	(435,2)	(651,0)	(1 023,9)	(2 110,1)	-	-	-	-
Total, III	(435,2)	(651,0)	(1 023,9)	(2 110,1)	-	-	-	-
Solde des fonds en fin d'exercice (I-II+III)	174 377,3	1 984,4	10 248,0	186 609,7	116 208,2	3 700,6	14 252,0	134 160,9

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

Annexe I

Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015

1. On prévoit que le programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales augmentera de 111,2 millions de dollars (23,4 %), pour passer de 474,5 millions de dollars en 2012-2013 à 585,7 millions de dollars en 2014-2015.
2. Le tableau figurant à la fin de la présente annexe montre la répartition des contributions par sous-programme (domaine thématique), région et division de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) entre le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les informations ci-après, qui complètent celles fournies dans le corps du présent document, sont présentées par région, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant demandé que l'ONUDC suive attentivement l'évolution géographique des besoins (voir E/CN.7/2005/9).

Affectation par région

Afrique et Moyen-Orient

3. En Afrique et au Moyen-Orient, une augmentation de 34,4 millions de dollars (de 97,2 millions en 2012-2013 à 131,6 millions de dollars en 2014-2015) est prévue, compte tenu des programmes régionaux et de pays approuvés, des contributions reçues pendant l'exercice biennal en cours et des perspectives de financement pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette augmentation s'explique principalement par le renforcement des activités financées par les programmes régionaux pour l'Afrique de l'Ouest, y compris le Nigéria, les États arabes et l'Afrique de l'Est.
4. En Afrique de l'Ouest, les travaux resteront axés sur l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Cet appui prendra la forme d'interventions aux niveaux régional et national dans le cadre du programme régional de l'ONUDC en Afrique de l'Ouest pour la période 2012-2014. Ce programme sera prolongé jusqu'à la fin de 2015, étant donné que le Plan d'action de la CEDEAO a été également prolongé jusqu'à cette date. À cet égard, le financement accordé par l'Union européenne pour appuyer l'exécution du plan opérationnel de la CEDEAO comprend d'importants crédits mis à la disposition de l'ONUDC qui sont actuellement chiffrés à 15 millions de dollars sur cinq ans. Grâce à ces crédits ainsi qu'à de nouvelles contributions du Japon au programme intégré sur le renforcement des capacités et la coopération régionale en matière de détection et de répression, de justice pénale, de contrôle des drogues, de prévention du crime et du terrorisme dans le Sahel et de sécurité maritime dans le golfe de Guinée, le portefeuille de projets de l'ONUDC en Afrique de l'Ouest devrait fortement augmenter. En outre, la stratégie régionale révisée de

l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, conjointement menée par l'ONUSDC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest du Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) dans cinq pays pilotes sortant de conflits (Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone) devrait retenir particulièrement l'attention des donateurs.

5. Le partenariat majeur conclu entre l'Union européenne, le Nigéria et l'ONUSDC en matière de lutte contre la drogue et la criminalité organisée connexe, la corruption, la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, de réforme du secteur judiciaire, et de prévention du terrorisme enregistrera une nette augmentation en termes d'exécution financière en 2014-2015, le volume d'exécution annuel étant actuellement estimé à plus de 21 millions de dollars. Ce partenariat aide directement le Nigéria à renforcer les mesures prises pour mettre en œuvre le Plan d'action de la CEDEAO sur son territoire.

6. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la priorité est accordée à la réforme de la justice pénale et des services de détection et de répression, en particulier à la réforme de la police et des prisons, ainsi qu'aux mesures de lutte contre la corruption et de recouvrement des avoirs dans les pays d'Afrique du Nord qui ont récemment connu des révolutions. Compte dûment tenu de l'évolution de leur situation politique, l'ONUSDC continue d'aider les pays en transition de la région à renforcer l'état de droit et la bonne gouvernance. Le programme régional pour les États arabes pour la période 2011-2015, qui continuera de servir de cadre général pour assistance fournie dans la région, contribuera au développement des activités dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et soutiendra des initiatives nationales en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en Libye, au Soudan du Sud, en Tunisie, au Yémen et dans l'État de Palestine. Tout en continuant de mettre l'accent sur des initiatives spéciales visant à renforcer les capacités nationales, le programme régional favorisera la coopération régionale lorsqu'il y a lieu, en particulier dans le cadre de l'Initiative arabe de lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que la coopération sous-régionale entre les pays du Conseil de coopération du Golfe dans les domaines de la collecte, de l'analyse et de l'échange de données sur la criminalité, ce qui permettra de mener des opérations de détection et de répression plus ciblées dans les pays et aux niveaux régional et international.

7. Le programme régional pour l'Afrique de l'Est, un des premiers programmes intégrés adoptés par l'ONUSDC en 2009, a été prolongé pour la période 2014-2015, au cours de laquelle un nouveau programme régional sera également élaboré avec des partenaires. Bien qu'elle ait reculé dans la corne de l'Afrique et dans l'océan Indien en 2012, la piraterie reste l'un des principaux problèmes de la région. L'ONUSDC renforcera donc également le Programme de lutte contre la piraterie pour en faire un programme de lutte contre la criminalité maritime afin d'appuyer de nouvelles activités dans la région. À l'échelle nationale, on continuera de donner la priorité au renforcement de la réforme de la justice pénale et de la police au Kenya et au développement des activités en dehors du Programme de lutte contre la piraterie en Somalie, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'aide à la Somalie pour la période 2011-2015. En outre, l'ONUSDC accroîtra son soutien au Gouvernement éthiopien pour l'aider à renforcer le système de justice pénale et à lutter contre les trafics, notamment la traite des êtres humains et le trafic de migrants. À l'échelle régionale, des interventions hautement prioritaires sont

prévues pour renforcer les capacités des pays d'Afrique de l'Est en ce qui concerne la prévention du VIH/sida, y compris le traitement et les soins dispensés en milieu carcéral. L'ONUSDC continuera aussi de fournir une assistance technique concernant la criminalité transnationale organisée, notamment celle liée aux espèces sauvages, et compte élargir cette assistance grâce à de nouvelles perspectives de financement.

8. En Afrique australe, le nouveau programme régional visant à mieux protéger la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) des drogues et de la criminalité pour la période 2013-2016, élaboré conjointement par la SADC et l'ONUSDC, a été approuvé en 2013 et devrait recevoir des fonds supplémentaires en 2014-2015. Il porte sur des questions prioritaires intéressant la justice pénale, la prévention de la criminalité, la criminalité organisée, les trafics, la santé et le développement. Les activités prévues visent notamment à lutter contre la violence à l'encontre des femmes et à autonomiser les victimes de la criminalité, à prévenir la traite des personnes, et à prévenir et prendre en charge le VIH/sida, y compris en milieu carcéral; en outre, l'ONUSDC s'efforcera de mobiliser des fonds pour aider les pays de la région à lutter contre la corruption et la criminalité liée aux espèces sauvages.

Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique

9. Pour l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud et le Pacifique, on prévoit une augmentation d'environ 11,4 millions de dollars (37 %) du montant global des ressources, qui passerait de 30,9 millions en 2012-2013 à 42,3 millions de dollars en 2014-2015. En Asie du Sud, un programme régional a été approuvé pour la période 2013-2015 en vue de promouvoir l'état de droit et de lutter contre la drogue et le crime. Le bureau régional de l'ONUSDC pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique élabore actuellement un nouveau programme régional pour l'Asie du Sud-Est pour la période 2014-2017, qui servira de cadre général pour l'assistance technique de l'ONUSDC visant à renforcer la capacité des États Membres et des institutions de la région à lutter efficacement et de manière coordonnée contre la drogue, la criminalité, la corruption et le terrorisme. Ce programme s'efforcera de tirer parti au maximum d'effets de synergie avec des programmes et projets exécutés dans la région, notamment des projets mondiaux, les programmes de pays menés en Indonésie et au Viet Nam, et celui actuellement élaboré au Myanmar.

Asie occidentale et centrale

10. En Asie occidentale et centrale, on prévoit une augmentation du portefeuille de 24,0 millions de dollars (29,4 %), les ressources affectées à la région devant passer de 81,5 millions de dollars en 2012-2013 à 105,5 millions de dollars en 2014-2015. Le programme de travail régional découle des quatre programmes de pays qui ont été approuvés et s'inscrit dans le cadre des grands objectifs régionaux fixés par le programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins lancé en 2011, lequel a pleinement démarré en termes d'exécution financière au cours de la deuxième année de l'exercice biennal 2012-2013 et a été prolongé jusqu'en 2015. Dans ce contexte, l'ONUSDC continuera à soutenir et promouvoir les interventions régionales ayant fait la preuve de leur efficacité, telles que l'Initiative triangulaire entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan et l'initiative concernant l'Afghanistan, le Tadjikistan et le Kirghizistan, qui visent toutes les deux à promouvoir la coopération transfrontalière en matière de lutte contre les

stupéfiants. Il mettra à profit l'assistance fournie aux pays de la région dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale, en privilégiant le recouvrement d'avoirs, l'échange de bonnes pratiques en matière de réduction de la demande de drogues et une meilleure coordination de la formation des services de détection et de répression, ainsi que l'amélioration et un meilleur ciblage de la recherche et des évaluations d'impact aux niveaux national et régional. Le programme régional appuiera le renforcement des capacités de criminalistique et de renseignement et les efforts déployés en matière de contrôle des précurseurs à l'échelle régionale.

11. En Afghanistan, le programme de pays pour la période 2011-2014 tient compte des difficultés opérationnelles croissantes dues à l'instabilité de la situation en matière de sécurité dans la région et des effets qui en résulteront en 2014 et au-delà, l'Organisation des Nations Unies devant assumer de nouvelles responsabilités et mobiliser des ressources de différentes manières (notamment par des fonds d'affectation spéciale). S'agissant de la recherche, l'objectif du programme restera de soutenir les capacités et les mécanismes de décision et de coordination du Gouvernement afghan, notamment dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. Les activités prévues dans le cadre du programme de renforcement des capacités en matière de contrôle aux frontières et de répression seront étendues jusqu'à la frontière septentrionale du pays et viseront à établir des relations avec d'autres pays et des organismes régionaux partenaires. Dans le domaine de la justice pénale, l'accent sera mis sur la promotion de la réforme du droit pénal et l'intensification des efforts nationaux de lutte contre la corruption, qui iront de pair avec une augmentation des activités consacrées aux questions de santé et de moyens de subsistance, aux dispositions à prendre face à la progression de la toxicomanie et du VIH/sida, et à la prévention de la résurgence de la culture du pavot à opium dans les provinces présentant des risques à cet égard. La surveillance de la production d'opium sera maintenue, notamment en procédant à de nouveaux travaux d'analyse dans le domaine de l'économie politique et sur la criminalité et l'abus de drogues, et, en particulier, les progrès réalisés et les résultats obtenus seront mesurés par rapport aux objectifs intermédiaires définis dans la stratégie nationale révisée de contrôle des drogues.

12. Au Pakistan, depuis le lancement du programme de pays en 2010, l'ONUDC n'a cessé d'accroître son soutien au Gouvernement. Cet appui a principalement porté sur la gestion du contrôle des frontières comme moyen d'améliorer la sécurité et le développement économique, la réduction de la demande de drogues et les services connexes de lutte contre le VIH, ainsi que le renforcement des capacités spéciales en matière de collecte et d'analyse de données, de criminalistique et de contrôle des conteneurs et des précurseurs. Le Pakistan étant un pays pilote de l'initiative "Unis dans l'action", le programme de pays est mis en œuvre en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan. Cette évolution devrait s'accroître au cours de l'exercice biennal 2014-2015 comme suite à l'adoption du cadre budgétaire unique de l'ONU.

13. Le programme de pays pour la République islamique d'Iran devrait, en dépit de certaines contraintes budgétaires, continuer de fournir une assistance technique pour appuyer les priorités et plans nationaux en matière de drogues, de criminalité, de justice et de corruption en a) encourageant la coopération bilatérale, régionale et internationale avec le pays; et b) faisant mieux connaître les conventions, règles,

normes et meilleures pratiques internationales et de l'Organisation des Nations Unies. Le programme portera principalement sur la réduction de la demande de drogues et les questions sanitaires connexes et sera mis en œuvre en étroite coopération avec les autorités nationales et le groupe de coordination des donateurs (Mini-Groupe de Dublin) ainsi qu'avec des initiatives régionales comme l'Organisation de coopération économique.

14. Le programme de travail de l'ONUDDC en Asie centrale devrait augmenter en raison de l'approbation du nouveau cadre stratégique pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud pour la période 2012-2015, qui fixe les grandes orientations des efforts en cours et prévus de l'ONUDDC dans la région. Le Caucase du Sud a été inclus dans le cadre stratégique conformément à l'actuelle structure opérationnelle de l'ONUDDC sur le terrain. Le programme de l'ONUDDC pour l'Asie centrale tirera également parti du lancement d'un nouveau programme de pays au Kirghizistan. Afin d'améliorer les résultats opérationnels obtenus à l'échelle régionale dans la lutte contre les stupéfiants et la cohérence systémique des travaux de l'ONUDDC, le cadre stratégique complète et renforce le programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins. Plusieurs activités ont été conçues dans une optique régionale, en particulier celles visant à fournir un appui continu pour améliorer le fonctionnement du Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale pour la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs et à établir des contacts entre le Centre et la cellule de planification conjointe établie à Téhéran, le Centre de détection et de répression en Europe du Sud-Est à Bucarest et d'autres entités compétentes, en particulier dans la perspective de la transition en Afghanistan à partir de 2014. À mesure que se préciseront les connaissances sur l'important itinéraire de trafic qui traverse l'Asie centrale (la "route du Nord") et par lequel sont acheminés les opiacés afghans destinés à la Fédération de Russie et à l'Europe, l'exécution des programmes dans cette sous-région devrait augmenter au cours de l'exercice biennal, en particulier dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. Par le biais de ses importants projets sur la détection et la répression, l'ONUDDC continuera de promouvoir la coopération régionale et d'améliorer la capacité des organismes et services de détection et de répression de la région à prévenir la criminalité liée à la drogue et à dispenser des formations de qualité sur des questions centrales régies par des normes internationales. Il améliorera les capacités des organismes de détection et de répression en Afghanistan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan et la coopération transfrontière entre ces organismes.

15. Dans le cadre de l'exécution de ses programmes en Asie occidentale et centrale, l'ONUDDC renforcera les partenariats et la coordination avec des organisations régionales telles que l'Organisation de coopération économique, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et la Communauté d'États indépendants. Il continuera de développer son portefeuille d'activités dans la région, en coopération avec d'autres organismes multilatéraux au niveau national, en particulier la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, l'Union européenne, le Programme alimentaire mondial, d'autres organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, et il s'efforcera de conclure de nouveaux partenariats opérationnels avec le Programme

des Nations Unies pour le développement et l'Organisation internationale pour les migrations.

Europe de l'Est et du Sud-Est

16. En Europe du Sud-Est, les orientations stratégiques de l'ONUSD sont données par le programme régional pour l'Europe du Sud-Est (2012-2015) lancé en mai 2012 à Vienne, avec un budget total prévu de 14,7 millions de dollars jusqu'à la fin de 2015. Au moment de la soumission du présent budget, des contributions d'un montant d'environ 3,9 millions de dollars avaient été reçues ou annoncées aux fins de l'exécution du programme régional, et un montant supplémentaire de 3,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015 avait été demandé aux donateurs; toutefois, à ce jour, aucune nouvelle contribution n'a été annoncée. Si des fonds supplémentaires sont mobilisés, ils seront affectés aux éléments du programme régional portant sur le renforcement des capacités en matière de contrôle des drogues et de détection et de répression, la création de réseaux d'organismes régionaux et interrégionaux, l'état de droit, la lutte contre la traite des personnes, la réduction de la demande, la prévention du VIH/sida et la production de nouvelles données de référence dans les domaines de la justice et de la lutte contre la corruption. L'ONUSD continue de gérer le programme régional et d'assumer les fonctions de bureau régional pour l'Europe du Sud-Est depuis son siège à Vienne, par l'intermédiaire d'une petite équipe spéciale au sein du Service de la programmation intégrée et du contrôle. Des partenariats élargis sont prévus avec des organisations régionales comme le Centre de détection et de répression en Europe du Sud-Est, le Conseil de coopération régionale et l'Académie internationale turque de lutte contre la drogue et la criminalité organisée et avec des organisations internationales présentes à l'échelle locale. Par ailleurs, le programme régional a été conçu et est géré de manière à tirer parti d'effets de synergie avec de nouvelles activités en faveur des Balkans menées dans le cadre de l'Initiative du Pacte de Paris.

17. En Europe de l'Est, on revoit actuellement les orientations stratégiques des activités de l'ONUSD en vue de mener une action plus cohérente et plus intégrée. À la fin de 2012, le portefeuille de programmes de l'ONUSD en Fédération de Russie avait continué de diminuer, du fait de l'achèvement du projet de grande ampleur sur la prévention et le traitement du VIH/sida et de la réduction de la présence internationale consécutive à la baisse des fonds mis à disposition de l'ONUSD par les donateurs, notamment par l'Agency for International Development des États-Unis. Néanmoins, la Fédération de Russie a appuyé un programme de formation sur le renforcement des capacités en matière de détection et de répression en Asie centrale et en Afghanistan, pour lequel le Gouvernement japonais a versé 700 000 dollars; des fonds supplémentaires pour financer une deuxième phase de ces activités pendant l'exercice biennal 2014-2015 devraient être mis à disposition par le même donateur. L'ONUSD continue également de mener des consultations avec la Fédération de Russie sur l'éventuelle conversion pendant l'exercice 2014-2015 de son bureau de programme dans ce pays en bureau de liaison et de partenariat qui servirait également de plate-forme au Gouvernement hôte et à l'ONUSD pour affermir les partenariats existants et collaborer au renforcement de la coopération régionale et interrégionale en 2014-2015.

18. Le projet régional de 6 millions de dollars sur la prévention et la prise en charge du VIH/sida en Asie centrale, en République de Moldova et en Ukraine devrait recevoir 2 millions de dollars supplémentaires en 2014-2015 aux fins du financement de ses activités en Ukraine. S'agissant de la République de Moldova, l'ONUSDC a mobilisé environ 400 000 dollars en 2013 pour des activités de lutte contre la traite des êtres humains qui seront exécutées pendant l'exercice 2014-2015. Au Bélarus, il renforce son partenariat stratégique et ses possibilités de coopération technique dans les domaines de la lutte contre la traite des êtres humains et la corruption et de la prévention du VIH/sida. L'Ukraine et la République de Moldova s'appêtent à participer au Programme mondial de contrôle des conteneurs pour 2014-2015. À l'échelle régionale, l'ONUSDC réexamine son protocole de coopération avec la Communauté d'États indépendants et prévoit des opérations conjointes dans la région. Une intensification des opérations dans la région, en particulier dans le cadre de la coopération régionale et interrégionale, est envisagée, ce qui pourrait ouvrir la voie à une augmentation de ressources pour les interventions de l'ONUSDC dans la région.

Amérique latine et Caraïbes

19. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, on prévoit, sur la base des perspectives de financement actuelles, une légère augmentation (9,7 millions de dollars, soit 8,6 %) du montant global des ressources, qui passerait donc de 112,7 millions de dollars en 2012-2013 à 122,4 millions de dollars en 2014-2015. Compte tenu des moyens techniques disponibles à l'échelle régionale et du rôle moteur que jouent certains États Membres sur les plans régional et international dans la lutte contre la drogue et le crime, l'ONUSDC renforce actuellement ses relations stratégiques avec les pays clefs, en particulier en créant des bureaux de liaison et de partenariat. Les premiers bureaux de ce type ont été établis au Mexique en 2012 et au Brésil en 2013 et on compte qu'ils auront pour effet d'inciter ces pays à accorder encore plus d'importance au partenariat stratégique avec l'ONUSDC. En outre, plusieurs États Membres de la région, dont le Brésil, la Colombie, le Mexique et le Panama, apportent déjà des contributions importantes aux bureaux de l'ONUSDC sous la forme de locaux et de personnel. C'est pourquoi, l'Amérique latine et les Caraïbes sont en train de devenir une véritable région de partenariat pour l'ONUSDC. Les bureaux de l'ONUSDC dans la région vont aussi s'efforcer de constituer progressivement un véritable réseau, de manière à renforcer encore les initiatives régionales et à promouvoir la coopération Sud-Sud, que certains États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes encouragent et pratiquent déjà avec succès.

20. Le bureau de liaison et de partenariat au Brésil prévoit d'exécuter des activités pour un montant de 26,6 millions de dollars en 2014-2015, y compris le programme national intégré pour le Paraguay pour la période 2011-2014. La promotion de la coopération Sud-Sud est une des principales priorités stratégiques du bureau, qui continuera également de mettre l'accent sur la santé, le VIH et la réduction de la demande de drogues, la prévention de la criminalité et la lutte contre la corruption. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, il concentrera aussi ses efforts sur la mise en place de capacités de recherche durables et sur le grave problème de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants.

21. Dans l'État plurinational de Bolivie, où un nouveau représentant de l'ONUSDC a été nommé en 2013, le bureau de pays mène actuellement des activités dans les

domaines stratégiques suivants: santé et moyens de subsistance (en particulier la lutte contre les drogues et le VIH), études et analyse des tendances, appui aux politiques et lutte contre la criminalité transnationale organisée, corruption et trafic de drogues. Les activités exécutées en 2014-2015 devraient représenter 4,6 millions de dollars. L'appui fourni par le bureau de pays à l'État plurinational de Bolivie portera principalement sur les domaines thématiques suivants: a) prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif; b) études, analyse des tendances et criminalistique; et c) lutte contre la corruption et la criminalité transnationale organisée.

22. Le bureau de pays en Colombie continue d'afficher un niveau d'exécution parmi les plus élevés au monde, en particulier grâce à des activités de développement alternatif financées dans une large mesure par le Gouvernement colombien. Les activités qui seront exécutées en 2014-2015 sont estimées à 67,7 millions de dollars. Il convient également de noter que le portefeuille du pays a été consolidé en 2012-2013 et comprend actuellement des interventions dans d'importants domaines thématiques comme la lutte contre la corruption, la criminalité urbaine et la traite des êtres humains.

23. Le portefeuille du bureau de liaison et de partenariat au Mexique comprend plusieurs projets dans les domaines stratégiques suivants: études et analyse des tendances, justice, santé et moyens de subsistances (en particulier la lutte contre les drogues et le VIH) et lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues. Le montant des activités qui seront exécutées en 2014-2015 devrait tomber à 3,5 millions de dollars. Cette baisse s'explique non seulement par des ajustements du portefeuille opérationnel liés au changement du Gouvernement fédéral au Mexique en décembre 2012, mais aussi par le fait que la gestion générale du portefeuille régional de l'ONUSUD en Amérique latine et aux Caraïbes a été transférée au bureau régional du Panama au milieu de l'année 2013. Les initiatives actuellement négociées avec les autorités mexicaines pour la période 2014-2015 portent principalement sur la prévention du crime, le développement alternatif, la réduction de la demande de drogues, la réforme de la justice et des prisons, la lutte contre la corruption et la promotion de la coopération Sud-Sud.

24. Le Bureau régional de l'ONUSUD pour l'Amérique centrale et les Caraïbes au Panama lancera au début de 2014 un nouveau programme régional pour les Caraïbes pour la période 2014-2016, à l'appui de la stratégie sur la criminalité et la sécurité de la Communauté des Caraïbes. L'ONUSUD s'attachera également à appuyer la mise en œuvre de la stratégie de sécurité en Amérique centrale qui a été élaborée par les États Membres de la région dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale. La valeur des activités exécutées par le Bureau régional devrait atteindre 9,5 millions de dollars en 2014-2015. Le portefeuille de projets porte principalement sur la lutte contre la corruption, la réforme des prisons, la réduction de la demande de drogues, le contrôle aux frontières et la lutte contre la criminalité organisée.

25. Le bureau de l'ONUSUD pour le Pérou, qui couvre également l'Équateur, prévoit d'exécuter des activités pour un montant de 10,6 millions de dollars en 2014-2015. L'assistance technique fournie par le bureau porte principalement sur la santé et les moyens de subsistances (en particulier la lutte contre les drogues et le VIH), ainsi que sur la recherche et l'analyse des tendances et la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues.

Programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

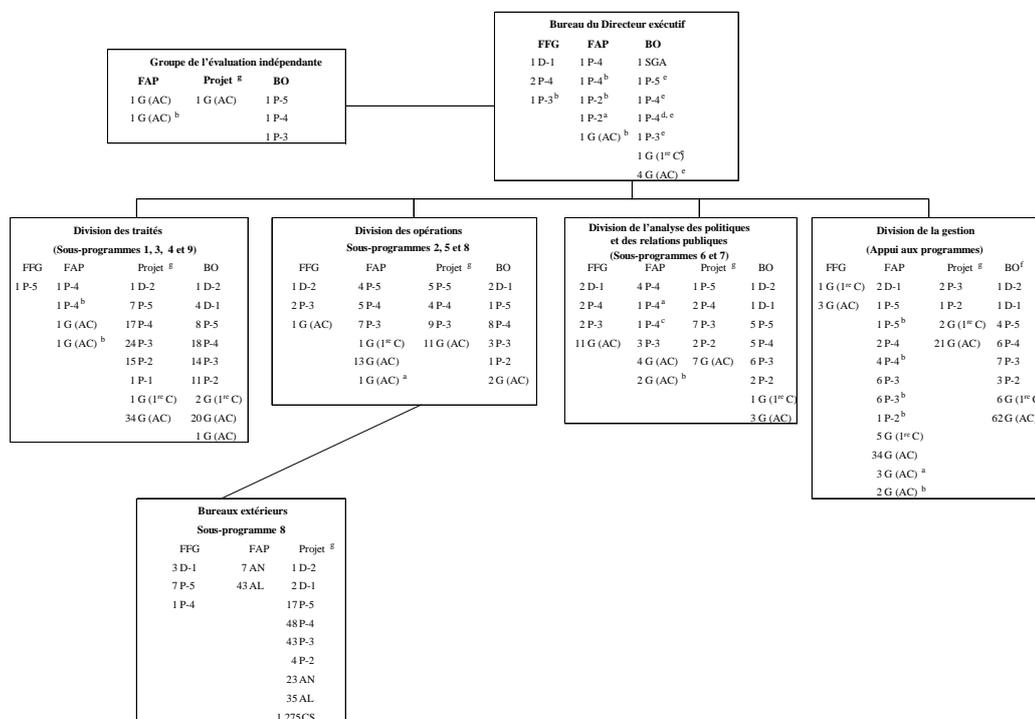
	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total</i>		
	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Variation (en %)</i>
A. Par thème									
Direction exécutive et gestion	1 073,6	687,4	(36 %)	-	-	-	1 073,6	687,4	(36 %)
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues	48 550,5	96 394,1	99 %	62 452,9	78 479,0	26 %	111 003,4	174 873,1	58 %
2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	156 948,9	163 356,3	4 %	1 228,7	1 963,3	60 %	158 177,6	165 319,6	5 %
3. Lutte contre la corruption	-	-	-	32 096,5	45 748,9	43 %	32 096,5	45 748,9	43 %
4. Prévention du terrorisme	-	-	-	15 713,2	17 114,9	9 %	15 713,2	17 114,9	9 %
5. Justice	3 304,5	-	(100 %)	62 740,5	81 897,5	31 %	66 045,0	81 897,5	24 %
6. Étude et analyse des tendances	19 956,1	30 234,9	52 %	45 573,7	42 810,0	(6 %)	65 529,8	73 044,9	11 %
7. Appui en matière de politiques	1 945,0	2 497,3	28 %	3 046,0	2 801,8	(8 %)	4 991,0	5 299,1	6 %
8. Coopération technique et appui opérationnel	6 778,2	5 730,8	(15 %)	3 305,9	3 555,2	8 %	10 084,1	9 286,0	(8 %)
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	1 695,3	4 667,3	175 %	-	21,5	-	1 695,3	4 688,8	177 %
Appui aux programmes	3 840,1	999,8	(74 %)	4 238,5	6 750,7	59 %	8 078,6	7 750,5	(4 %)
Total	244 092,2	304 567,8	25 %	230 395,9	281 142,7	22 %	474 488,1	585 710,5	23 %
B. Par région									
Afrique et Moyen-Orient	17 071,7	39 538,2	132 %	80 111,1	92 112,0	15 %	97 182,8	131 650,1	35 %

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total</i>		
	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Variation (en %)</i>
Asie du Sud et de l'Est, et Pacifique	13 660,4	18 951,9	39 %	17 197,8	23 338,0	36 %	30 858,2	42 289,9	37 %
Asie occidentale et centrale	54 102,8	74 799,9	38 %	27 398,6	30 669,7	12 %	81 501,4	105 469,6	29 %
Europe de l'Est et du Sud-Est	1 692,5	2 050,7	21 %	800,7	1 926,2	141 %	2 493,2	3 976,9	60 %
Amérique latine et Caraïbes	97 819,3	99 866,5	2 %	14 866,4	22 547,6	52 %	112 685,7	122 414,1	9 %
Monde ^a	59 745,5	69 360,6	16 %	90 021,3	110 549,2	23 %	149 766,8	179 909,9	20 %
Total	244 092,2	304 567,8	25 %	230 395,9	281 142,7	22 %	474 488,1	585 710,5	23 %
C. Par division									
Division des opérations	217 953,8	266 996,6	23 %	142 125,9	172 876,5	22 %	360 079,7	439 873,1	22 %
Division des traités ^a	13 290,9	23 656,5	78 %	77 244,7	95 316,5	23 %	90 535,6	118 973,0	31 %
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	7 933,8	10 792,6	36 %	6 786,8	6 199,0	(9 %)	14 720,6	16 991,6	15 %
Division de la gestion	3 840,1	2 434,8	(37 %)	4 238,5	6 750,7	59 %	8 078,6	9 185,5	14 %
Bureau du Directeur exécutif	1 073,6	687,4	(36 %)	-	-	-	1 073,6	687,4	(36 %)
Total	244 092,2	304 567,8	25 %	230 395,9	281 142,7	22 %	474 488,1	585 710,5	23 %

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

Annexe II

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



Abréviations: FFG, fonds à des fins générales; FAP, fonds d'appui aux programmes; BO, budget ordinaire; G (1^{re} C), agent des services généraux (1^{re} classe); G (AC), agent des services généraux (autres classes); AN, administrateur recruté sur le plan national; AL, agent local; CS, personnels engagés au titre de contrats de services.

^a Imputé sur les FAP et non plus les FFG.

^b Nouveau poste.

^c Reclassement.

^d Transfert de poste entre services.

^e Postes financés au titre du budget ordinaire, chapitre premier (Bureau du Directeur général (Vienne)).

^f Inclut le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, la Section de la technologie de l'information, la Section des services généraux, la bibliothèque et la Section des achats de la Division de la gestion.

^g Inclut les postes administrés par l'ONUSUD et les postes des bureaux extérieurs soumis à un recrutement local (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et personnels engagés au titre de contrats de service) administrés par le PNUD pour le compte de l'ONUSUD qui étaient financés par des fonds à des fins spéciales en août 2013. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire et leur nombre varie fréquemment.

Annexe III

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/66/7)

Le Comité demande qu'à l'avenir des organigrammes détaillés soient fournis dans les documents de présentation du budget (par. IV.91).

Le Comité recommande que le Secrétaire général soit prié de fournir, dans le cadre du document de présentation du budget pour 2014-2015, une évaluation de la réorganisation indiquant dans quelle mesure les objectifs ont été atteints (par. IV.92).

Comité des commissaires aux comptes

(A/67/5/Add.9 et Corr.1)

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de modifier son règlement financier de manière à être en mesure d'approuver officiellement les révisions apportées au budget biennal concernant les fonds non réservés lors de la réunion de ses organes directeurs, qui se tient généralement au premier trimestre de la seconde année d'un exercice biennal. Le Comité a suggéré que cette modification soit apportée au Règlement financier au moment où ledit règlement et les règles de gestion financière seraient révisés pour mise en conformité avec les normes IPSAS (par. 12).

Le Comité a confirmé en partie sa recommandation antérieure tendant à ce que les états financiers de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2012-2013 fassent apparaître les soldes des montants imputables au budget ordinaire de l'Office (par. 15).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de réexaminer la situation de sa trésorerie en s'efforçant de réduire les montants disponibles au minimum. L'Office y parviendra en

L'organigramme détaillé de l'ONUDC et la répartition des postes apparaissent dans les informations supplémentaires concernant le présent rapport fournies au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Des informations détaillées sont présentées au paragraphe 16.19 du chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/6 (Sect.16)).

L'application de cette recommandation est en cours; l'échéance est fixée en avril 2014 (voir A/67/319/Add.1, par. 786).

L'application de cette recommandation est en cours; l'échéance est fixée en avril 2014 (voir A/67/319/Add.1, par. 788).

Cette recommandation est appliquée de manière suivie (voir A/67/319/Add.1, par. 790).

recherchant des moyens d'accélérer la mise en œuvre des programmes de façon mesurée et en faisant mieux coïncider l'encaissement des contributions avec des échéanciers plus réalistes d'engagement des dépenses (par. 23).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC: a) de demander aux représentants régionaux de fournir, éléments probants à l'appui, les conclusions de leur examen minutieux des rapports financiers mensuels et de fin d'année, notamment en ce qui concerne les engagements de dépenses, en provenance de tous les bureaux de pays actifs dans leurs régions respectives; et b) de mettre en place un dispositif qui contraigne l'équipe de direction des bureaux extérieurs à examiner et à signer des rapprochements mensuels des états de paie (les montants à verser au personnel devant être mis en regard des versements effectifs) (par. 26).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC: a) de renforcer la supervision et l'examen de la gestion financière dans les bureaux extérieurs; b) de passer en revue la structure administrative de chaque bureau régional afin de s'assurer que les fonctions intéressant les opérations financières sont proportionnelles à la taille et au programme du bureau en question; et c) de procéder aux modifications voulues du système afin de faciliter une meilleure répartition des tâches dans les équipes financières des bureaux régionaux, qui devienne effective à la fin de 2012 (par. 27).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'élaborer un plan de gestion des risques qui s'applique de façon cohérente à l'ensemble de ses composantes (par. 29).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'examiner et de renforcer la structure des services financiers d'un certain nombre de ses bureaux régionaux et autres bureaux extérieurs, afin de favoriser le respect intégral de l'ensemble des procédures en vigueur (par. 33).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC: a) de mettre à jour et de distribuer des directives sur la procédure à appliquer lors du paiement anticipé

Les états de paie vérifiés et les registres d'inventaire sont à présent visés mensuellement. La Division des opérations examinera l'ensemble des rapports financiers et veillera à ce que les bureaux extérieurs appliquent les procédures rigoureusement (ibid., par. 792).

Cette recommandation est en cours d'application (ibid., par. 794).

Cette recommandation est appliquée de manière suivie (ibid., par. 796).

Cette recommandation est appliquée de manière suivie (ibid., par. 798).

Cette recommandation est en cours d'application (ibid., par. 800).

de l'indemnité journalière de subsistance et d'adresser des rappels réguliers à l'ensemble du personnel; et b) de procéder à des contrôles aléatoires pour amener le personnel de tous les bureaux de l'Office à respecter scrupuleusement les règles en vigueur (par. 36).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de rendre compte des dons de façon uniforme et dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi de faire en sorte que toute dérogation aux règles soit correctement enregistrée et justifiée au moment où les contributions annoncées sont reçues (par. 38).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de distribuer à l'ensemble des membres du personnel une version mise à jour de ses directives et instructions relatives aux recettes, notamment pour ce qui est de la procédure d'autorisation, afin de leur rappeler les critères à appliquer pour comptabiliser les recettes (par. 39).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'enregistrer dans le système tous les renseignements indispensables à ses travaux et de les rendre disponibles à de multiples utilisateurs, avec des renvois exhaustifs et appropriés à d'autres documents et à la documentation contenant les jugements portés par le Comité. Il lui a aussi recommandé d'élaborer une stratégie définissant les paramètres d'un plan d'archivage des documents et de l'information concernant les principaux mécanismes opérationnels (par. 42).

Le Comité a recommandé à nouveau à l'ONUDC de rechercher, en consultation avec le Siège de l'ONU, une solution globale et efficace à la question du financement de ses futurs engagements à l'égard de ses fonctionnaires (par. 46).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'examiner sur une base mensuelle le montant de son encaisse et de ses placements, d'analyser ses mouvements de trésorerie et de prêter assistance

Cette recommandation est appliquée de manière suivie (ibid., par. 801).

Cette recommandation est en cours d'application et sera intégralement mise en œuvre à la fin de 2013 (ibid., par. 803).

Cette recommandation a été appliquée (ibid., par. 805).

L'application de cette recommandation est en cours (ibid., par. 807). Le Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Vienne a élaboré un exposé-sondage et l'a communiqué à d'autres bureaux hors Siège. L'exposé-sondage est rentré dans la pratique courante du Secrétariat de l'ONU.

Cette recommandation est appliquée de manière suivie (ibid., par. 809). Les taux de change et les taux de rendement des placements sont régulièrement mesurés et vérifiés. L'Office des

Résumé de la recommandation

lors de l'examen de l'exécution de ses programmes et projets (par. 50).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC: a) de mettre intégralement à jour les registres où sont consignés ses biens durables; b) de dresser la liste de tous les biens identifiables individuellement dans le registre; c) de mentionner dans les documents faisant état des transferts les rôles et responsabilités respectifs de l'ONUDC et des tiers bénéficiaires; d) de mettre à jour le registre d'inventaire des bureaux extérieurs afin d'y faire état des biens sortis du bilan par le Comité de contrôle du matériel; et e) de demander aux bureaux extérieurs de joindre les justificatifs des transferts à leurs registres d'inventaire (par. 53).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC: a) de perfectionner la base de données relative à l'inventaire des biens des bureaux extérieurs, de façon qu'il y soit rendu compte des frais directement imputables à la mise en service des biens; et b) de nettoyer les données accumulées par les bureaux extérieurs de sorte que le coût de l'achat et les autres frais, imputables par exemple à la livraison et à la manutention, soient consignés en regard de chaque bien actuellement détenu (par. 57).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC: a) de nettoyer et de mettre à jour les registres d'inventaire de manière à y consigner tous les renseignements pertinents, comme les numéros de série et de modèle; et b) d'assigner aux biens dépourvus de numéros de référence uniques, comme le mobilier, un numéro de référence qui leur est propre dans l'inventaire (par. 59).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC et à l'Office des Nations Unies à Vienne d'actualiser toutes les délégations de pouvoir relatives aux achats et de communiquer les versions actualisées à tous les fonctionnaires compétents (par. 62).

Suite donnée à la recommandation

Nations Unies à Vienne et l'ONUDC se tiennent en rapport avec la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies pour réduire les risques en maintenant un solde minimal en euros. Le Comité exécutif est informé des placements effectués.

Cette recommandation est en cours d'application (ibid., par. 811).

Cette recommandation a été appliquée (ibid., par. 813).

Cette recommandation est en cours d'application (ibid., par. 815).

Cette recommandation a été appliquée en avril 2012. Toutes les délégations de pouvoir en matière d'achat ont été actualisées (ibid., par. 817).

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé à l'ONUDC et à l'Office des Nations Unies à Vienne de fournir des données plus détaillées quant aux résultats obtenus par le Service des achats, en commençant par définir les besoins en matière d'information et en apportant des améliorations aux systèmes (par. 67).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC et à l'Office des Nations Unies à Vienne d'informer immédiatement tous les demandeurs – et de leur rappeler régulièrement ensuite, si nécessaire – qu'il était important d'engager et de mener à bien les procédures de passation de marchés dans les meilleurs délais, de manière à faciliter la mise en concurrence de plusieurs fournisseurs et d'éviter des dépenses inutiles (par. 70).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC: a) de déterminer avec le Siège de l'ONU si des ressources et un financement adéquats seraient mis ou non à sa disposition; et b) de réviser son plan de mise en application des normes IPSAS à la lumière des progrès accomplis (par. 72).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de déterminer la manière dont le succès de la nouvelle approche de la planification et de la budgétisation stratégiques serait mesuré, et de procéder à l'évaluation du coût de la mise en œuvre de cette nouvelle approche (par. 76).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC, à chaque fois qu'un document stratégique serait actualisé: a) d'aligner clairement les buts et objectifs énoncés dans les documents; et b) d'harmoniser les échéanciers respectifs de préparation des futures stratégies et des documents complémentaires, notamment les programmes thématiques (par. 79).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC, lorsqu'il actualiserait chacun de ses programmes régionaux: a) de fixer un ensemble de priorités réalistes et réalisables pour la période d'exécution de chaque programme; b) de définir

Cette recommandation a été appliquée. La Section des achats de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUDC peut actuellement rendre compte du nombre des dossiers traités, par nature des biens et services demandés, de la valeur des demandes de biens et services par unité administrative, y compris les bureaux extérieurs, et des cas de dérogation et de présentation des dossiers a posteriori (ibid., par. 819).

Cette recommandation est appliquée de manière suivie (ibid., par. 821).

L'application de cette recommandation est en cours. L'ONUDC et le Siège de l'ONU sont convenus de se partager les dépenses (ibid., par. 823).

Cette recommandation a été appliquée. Un rapport a été établi à l'issue de l'évaluation indépendante de la stratégie de programmation intégrée et a été présenté en octobre 2012 au Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ibid., par. 825).

Cette recommandation est en cours d'application (ibid., par. 827).

Cette recommandation est en cours d'application (ibid., par. 829).

des indicateurs de résultats solides, réalistes et mesurables; c) de fixer un nombre raisonnable d'indicateurs clefs, en recherchant un équilibre entre indicateurs de résultats et indicateurs de produits; et d) de faire clairement le lien entre les indicateurs de résultats pour chaque projet et les indicateurs définis dans le cadre stratégique, pour permettre le regroupement des indicateurs et donner aux responsables les moyens d'évaluer les progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques (par. 87).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de se doter, avant fin décembre 2012, d'un mécanisme lui permettant de rendre compte des progrès accomplis dans l'application des programmes régionaux, tant en interne qu'aux parties prenantes extérieures (par. 90).

Le Comité a recommandé qu'avant fin septembre 2012, tous les nouveaux projets de l'ONUDC: a) comportent une définition brève et claire du problème à régler; b) s'accompagnent d'un cadre de référence permettant d'évaluer les résultats obtenus ou d'une explication claire de la manière dont un tel cadre serait établi; c) identifient et définissent les risques matériels et les mesures prises pour les atténuer, notamment en réservant des fonds dans chaque budget de projet pour pouvoir faire face aux risques imprévus (par. 93).

Le Comité a recommandé qu'avant fin décembre 2012, l'ONUDC: a) collecte des données qui permettent de mesurer les progrès accomplis à l'aune des cibles fixées lors du lancement des projets ou programmes considérés dans le cadre de son mécanisme de suivi central; et b) suive les dépenses engagées selon un schéma des dépenses attendues qui soit réaliste (par. 96).

Le Comité a recommandé qu'avant la fin du premier semestre de 2012, l'ONUDC: a) coordonne les projets de perfectionnement des logiciels lancés par la Section des services financiers, le Groupe de la planification stratégique et le Groupe de l'évaluation indépendante; et b) prenne des mesures pour pallier les limites de ses systèmes informatiques en matière de suivi des résultats, compte tenu de

Cette recommandation est en cours d'application (ibid., par. 831).

Cette recommandation est en cours d'application (ibid., par. 833).

Cette recommandation est en cours d'application (ibid., par. 835).

Cette recommandation est en cours d'application (ibid., par. 837).

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

l'évolution de la situation dans ces services, du tableau mis au point par le Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et du système d'information de gestion du bureau du Pakistan (par. 100).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC: a) de mettre au point une stratégie détaillée d'évaluation du programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; b) de mettre à profit cette expérience pour établir la méthodologie à suivre pour les autres programmes régionaux; et c) d'achever les évaluations à temps pour pouvoir en tirer des conclusions qui serviraient à la conception des futurs programmes régionaux (par. 105).

Le Comité a recommandé qu'en 2012, l'ONUDC: a) détermine la façon de compiler et d'analyser au mieux les rapports d'évaluation des projets pour recenser et diffuser les leçons ou les problèmes récurrents; b) charge ses différents services de procéder aux améliorations qui s'imposent; et c) détermine les moyens les plus efficaces de coordonner et de gérer les budgets disponibles pour les évaluations (par. 111).

Corps commun d'inspection
(A/66/315)

Le Corps commun d'inspection a recommandé que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiennent des reprises de session conjointes qui serviraient d'organe directeur intégré chargé de contrôler les activités budgétaires et programmatiques de l'Office (recommandation 1).

Cette recommandation a été appliquée (ibid., par. 839). Le rapport établi à l'issue de l'évaluation indépendante a été présenté en février 2013 au Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Cette recommandation est en cours d'application (ibid., par. 841).

Voir la note du Secrétaire général transmettant ses observations sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime" (A/66/315/Add.1 et Corr.1).

Cette recommandation a été appliquée. Avec l'aide du secrétariat des organes directeurs, les États Membres ont mené des consultations sur la tenue de réunions communes lors des reprises de session des Commissions, à la suite de quoi le Conseil économique et social a décidé, dans sa décision 2011/259, qu'à compter de décembre 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions communes au cours des reprises de leur session.

Résumé de la recommandation

Le Corps commun a recommandé que le Directeur exécutif fasse procéder à un examen consolidé de tous les mandats confiés à l'Office, y compris des ressources qui seraient nécessaires à leur exécution et des ressources allouées, ainsi que de l'état d'exécution. Sur cette base, le Directeur exécutif devrait présenter, dès que possible, à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, un document définissant les priorités (recommandation 2).

Le Corps commun d'inspection a recommandé que l'Assemblée générale veille à ce que les fonctions essentielles de l'ONUDC soient financées au moyen du budget ordinaire, à compter de l'exercice biennal 2012-2013, pour lui permettre de s'acquitter de ses mandats de manière cohérente et durable (recommandation 3).

Le Corps commun d'inspection a recommandé que le Directeur exécutif fasse procéder à une étude sur la faisabilité, les avantages et les inconvénients de la fusion du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et fasse rapport à ce sujet à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale avant la fin 2012 au plus tard (recommandation 4).

Suite donnée à la recommandation

Cette recommandation a été appliquée.

Des rapports sur l'application des résolutions et décisions relatives aux programmes de l'ONUDC contre la drogue et le crime (couvrant la période 2008-2011) ont été présentés, respectivement à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-cinquième session (E/CN.7/2012/15) et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt et unième session (E/CN.15/2012/2).

Le cadre stratégique de l'ONUDC a été présenté en février 2012 au Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, soumis aux Commissions et entériné par le Comité du programme et de la coordination.

Cette recommandation a été appliquée pour l'exercice 2012-2013. Le financement à long terme de toutes les fonctions essentielles par le budget ordinaire est encore à l'examen.

Cette recommandation est en cours d'application. L'ONUDC examine actuellement en interne si la fusion des deux fonds est faisable.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Corps commun d'inspection a recommandé que le Directeur exécutif instaure un mécanisme interne pour contrôler la situation financière de l'Office et déterminer l'allocation générale des ressources, notamment en vue d'accroître la transparence dans un effort visant à réduire l'affectation des contributions à des fins spécifiques (recommandation 5).

Le Corps commun d'inspection a recommandé que le Directeur exécutif formule une stratégie de mobilisation de fonds pour accroître le nombre de donateurs de l'Office (recommandation 6).

Le Corps commun d'inspection a recommandé que le Directeur exécutif mène un examen technique de toutes les divisions, sections et groupes de l'ONUDC, afin de les aligner sur un cadre d'action reconfirmé dont les priorités seraient hiérarchisées comme proposé dans la recommandation 2 (recommandation 7).

Le Corps commun d'inspection a recommandé que le Directeur exécutif mène un examen et une évaluation approfondis des mécanismes et procédures de coordination de l'Office et prenne des mesures pour les améliorer avant la fin 2012 (recommandation 8).

Le Corps commun d'inspection a recommandé que le Directeur exécutif présente une évaluation indépendante de la programmation thématique et régionale et rende compte de son état d'avancement, de ses effets et des enseignements tirés à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale avant la fin de 2013 (recommandation 9).

Cette recommandation est appliquée de manière suivie. Un mécanisme interne visant à contrôler la situation financière de l'Office et à déterminer l'allocation générale des ressources a été mis en place sous forme d'un groupe de l'examen du contrôle financier à l'ONUDC.

Cette recommandation a été appliquée. La stratégie de mobilisation de fonds pour la période 2012-2015 a été approuvée par le Comité exécutif le 7 mai 2012 et présentée le 23 mai 2012 au Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Elle renferme des chiffres de référence et une analyse des tendances en matière de financement de l'ONUDC et propose un cadre pluriannuel de financement des fonctions essentielles et des programmes, ainsi que des mécanismes pour le financement des activités de base de l'ONUDC et le recouvrement des coûts directs.

L'application de cette recommandation fait partie de la gestion du changement.

L'application de cette recommandation fait partie de la gestion du changement.

Cette recommandation est en cours d'application.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Corps commun d'inspection a recommandé que le Directeur exécutif consulte dès que possible l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement afin d'examiner et de mettre à jour le mémorandum d'accord existant, et y faire figurer des dispositions régissant l'évaluation des services (recommandation 10).

Le Corps commun d'inspection a recommandé que le Directeur exécutif prenne de nouvelles mesures pour améliorer la parité entre les sexes aux postes de direction, y compris aux postes de représentant sur le terrain (recommandation 11).

Le Corps commun d'inspection a recommandé que le Directeur exécutif établisse un plan d'action clair visant à diversifier l'origine des administrateurs et des consultants, en particulier en examinant un plus grand nombre de candidatures provenant de pays en développement (recommandation 12).

Le Corps commun d'inspection a recommandé que le Directeur exécutif prenne des mesures pour créer, avant la fin de 2011, un système interne permettant de suivre l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle pertinents (recommandation 13).

Le Corps commun d'inspection a recommandé que le Directeur exécutif modifie dès que possible le rattachement hiérarchique du poste de secrétaire de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et le place directement sous sa responsabilité (recommandation 14).

Cette recommandation est en cours d'application. L'aménagement des modalités de coopération avec le PNUD doit prévoir un examen de la qualité des services et une meilleure coordination de l'exécution des activités.

Cette recommandation est appliquée de manière suivie.

Cette recommandation est appliquée de manière suivie.

Cette recommandation est en cours d'application.

L'ONUDC n'a pas souscrit à cette recommandation. En janvier 2012, sa direction a décidé que le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants demeurerait sous la responsabilité de la Division des traités.

Annexe IV

Projet de résolution relative au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015, pour adoption par la Commission des stupéfiants

1. Le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28), soumis conformément à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants et à l'article III du Règlement financier du Fonds. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est paru sous la cote E/CN.7/2013/16-E/CN.15/2013/29.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relativement au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015

La Commission des stupéfiants,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015^a et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires^b,

1. *Note* les progrès réalisés dans l'élaboration de l'approche par programmes thématiques et régionaux du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et dans les efforts visant la parfaite complémentarité des programmes thématiques et régionaux;

2. *Note également* que le budget est fondé notamment sur la stratégie décrite au programme 13 du cadre stratégique pour la période 2014-2015^c et sur la stratégie de l'Office pour la période 2012-2015;

^a E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28.

^b E/CN.7/2013/16-E/CN.15/2013/29.

^c A/67/6/Rev.1.

3. *Note en outre* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29G du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2014-2015^d;

4. *Note* que le budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes provenant des contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;

5. *Note également* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces deux catégories de fonds sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

7. *Note* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

8. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2014-2015, et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 11 189 700 dollars des États-Unis;

9. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après;

^d A/68/6 (sect. 16) et (sect. 29G).

Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
Fonds à des fins générales				
Postes	11 425,3	10 451,9	35	28
Autres objets de dépense	1 181,8	737,8	-	-
Total partiel	12 607,1	11 189,7	35	28
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	13 896,2	19 499,8	111	93
Autres objets de dépense	3 561,1	4 380,8	-	-
Total partiel	17 457,3	23 880,6	111	93
Fonds à des fins spéciales	244 092,2	304 567,8	98	112
Total	274 156,6	339 638,1	244	233

10. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement.

Annexe V

Projet de résolution relative au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2014-2015, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

1. Le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2012-2013 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) sur le budget consolidé de l'ONUDD pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28), soumis conformément au paragraphe 1 de la partie XI de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est paru sous la cote E/CN.7/2013/16-E/CN.15/2013/29.
2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relativement au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2014-2015

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2014-2015^a et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires^b,

1. *Note* les progrès réalisés dans l'élaboration de l'approche par programmes thématiques et régionaux du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et dans les efforts visant la parfaite complémentarité des programmes thématiques et régionaux;
2. *Note aussi* que le budget est fondé notamment sur la stratégie décrite au programme 13 du cadre stratégique pour la période 2014-2015^c et sur la stratégie pour la période 2012-2015;
3. *Note en outre* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29G du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2014-2015^d;

^a E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28.

^b E/CN.7/2013/16-E/CN.15/2013/29.

^c A/67/6/Rev.1.

^d A/68/6 (sect. 16) et (sect. 29G).

4. *Note* que le budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes provenant des contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;

5. *Note également* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces deux catégories de fonds sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office;

7. *Note en outre* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

8. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2014-2015, et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 4 684 800 dollars des États-Unis;

9. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après;

Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
Fonds à des fins générales				
Postes	8 338,0	4 417,9	24	13
Autres objets de dépense	292,7	266,9	-	-
Total partiel	8 630,7	4 684,8	24	13
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	16 397,0	19 091,6	76	81
Autres objets de dépense	4 136,4	3 738,3	-	-
Total partiel	20 533,4	22 830,9	76	81
Fonds à des fins spéciales	230 395,9	281 142,7	164	178
Total	259 560,0	308 658,4	264	272

10. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement.